

Décembre 2014-janvier 2015 • 5,90€

N° 27

L'EXPRESS

REGARDS SUR L'HISTOIRE

LA FRANCE DES COLLABOS



- **La responsabilité de Vichy dans la déportation**
 - **Camp de Pithiviers : un crime oublié**
 - **La vie quotidienne sous l'Occupation**
 - **Une épuration mesurée...**

BELGIQUE 5,90 €
EXPRESS ROULARTA

M 03403 - 27 - F: 5,90 € - RD



Sous le Haut Patronage du



SALON DU TRAVAIL ET DE LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

23/24 janvier 2015

Grande halle de la Villette - Paris

J'AI 50 ANS ET JE VIENS
DE ME FAIRE VIRER.
ET SI JE MONTAIS MA BOÎTE ?

SOYEZ ACTEUR DE VOTRE VIE PROFESSIONNELLE

Plus d'infos : salondutravail.fr

Organisé par :

L'EXPRESS

RÉALISÉE PAR QUATRE VENTS - PHOTOS : YVES DENOVELLE

Partenaires officiels :



Canada

Job in live
Emploi Handicap & Diversité

SODIE
Groupe ALPHA

viadeo

Partenaires médias :

Direct Matin



L'ÉDITORIAL DE PHILIPPE BIDALON



C. GIRAudeau

Zones grises et années noires

Les quelque cinquante mois qui séparent l'humiliant désastre de juin 1940 de la Libération auront semblé une éternité pour les Français. Victimes du rationnement alimentaire et d'un appauvrissement général, ces derniers avaient plus l'esprit « au ras des rutabagas », selon l'expression de l'historien Jean-Pierre Azéma, qu'à trancher le dilemme auquel l'invasion allemande les contraignait : résister ou collaborer ? Au final, les pêcheurs de l'île de Sein, qui furent parmi les premiers à rejoindre le général de Gaulle, n'entraînèrent qu'une poignée de leurs compatriotes dans leur sillage (à peine 1 % de la population rejoignit un réseau de la Résistance). Encore moins de Français s'engagèrent sous les ordres de l'occupant. En réalité, l'immense majorité choisit de ne pas choisir. De subir plutôt que d'agir. Une apathie qu'il ne convient pas aujourd'hui de juger, mais simplement de comprendre. Et la tâche ne fut guère aisée, dans les décennies qui suivirent la guerre. Pour mieux oublier l'Occupation et son théâtre d'ombres, l'épuration agit comme une catharsis. Tonte de

« *Eclairer,
hors des passions,
cette période tourmentée* »

femmes en places publiques, cour martiale, exécutions expéditives, procès retentissants... l'écriture de l'épilogue purificateur entend effacer l'encre des chroniques peu glorieuses des années noires. C'est avec le sang des héros de la lutte contre la barbarie nazie qu'on consigne alors l'histoire officielle.

Avec la tête des traîtres, c'est la mémoire collective qui roule dans le panier du guillotiner ou tombe sous les balles des pelotons d'exécution. Et, d'un coup, tous les Français, ou presque, se retrouvent auréolés du statut de résistant. L'amnésie redemptrice dure jusqu'à la sortie du livre de l'historien américain Robert O. Paxton, en 1973. L'interprétation de ses travaux, outrancière, fait dorénavant de la France

occupée une patrie de « salauds ». Patiemment, ensuite, d'autres historiens et journalistes contribuent à éclairer, hors des passions, cette période tourmentée, et à explorer ces zones grises qui n'ont pas encore livré tous leurs secrets. Un devoir de mémoire auquel L'Express contribue depuis sa création, notamment à travers de grandes enquêtes dont ce numéro reproduit l'essentiel. ■

L'Express. 29, rue de Châteaudun, 75308 Paris Cedex 09. Tél. : 01-75-55-10-00 ■ CPPAP n° 0318C82839 ■ ISSN n° 0014-5270 ■ Hebdomadaire d'information édité par la Société anonyme GROUPE EXPRESS-ROULARTA ■ **Siège social :** 29, rue de Châteaudun, 75308 Paris Cedex 09. ■ **Capital social :** 47 150 040 euros ■ **Principal actionnaire :** ROULARTA MEDIA FRANCE ■ **Président-directeur général :** Rik De Nolf ■ **Directeurs généraux délégués :** Corinne Pitavy, Christophe Barbier ■ **Directeur de la publication :** Christophe Barbier ■ **RÉDACTION** ■ **Rédacteur en chef :** Philippe Bidalon, avec Léon Mazzella ■ **Rédaction :** Jean-Pierre Azéma, Daniel Bermond, Laurent Chabrun, Eric Conan, Bruno D. Cot, Jérôme Dupuis, Grégoire Kauffmann, Léon Mazzella, Emilie Oncins, Angelo Rinaldi, Delphine Saubaber, Raphaël Sorin ■ **Secrétaire de rédaction :** Mage Montagnol ■ **Réalisation :** Stéphanie Capitolin Deleau ■ **Iconographie :** Véronique Billiote ■ **Documentation :** Claire Marzin ■ **Réalisation couverture :** Dominique Cornière ■ **MANAGEMENT** ■ **Directeur général adjoint :** Eric Matton ■ **Editeur délégué :** Tristan Thomas ■ **Publicité. Directrice régie :** Valérie Salomon ■ **Directeur du pôle News-Culture :** Pierre-Etienne Musson ■ **Fabrication :** Marie-Christine Pulejo ■ **Photogravure :** Groupe Express-Roularta ■ **Imprimerie :** Roularta Printing. Imprimé en Belgique ■ **PÔLE GRAND PUBLIC** L'Express, L'Expansion, Classica, Lire, StudioCinéLive, Pianiste ■ **Directeurs :** Christophe Barbier et Eric Matton © 2014 L'EXPRESS / SA GROUPE EXPRESS-ROULARTA. Tous droits de reproduction réservés.

SOMMAIRE

LA FRANCE «ALLEMANDE»

- 3 ÉDITORIAL**
par Philippe Bidalon
- 6 LES ANNÉES NOIRES**
- 12** Collaborer ou résister ?
- 14** Que faisait la police ?
- 19** Le gendarme qui espionnait Pétain
- 20 Document** SNCF, les convois de la honte
- 24** Les patrons sous l'Occupation
- 28** Comment Vichy a anticipé la Solution finale
- 30 Document** Pithiviers, un crime oublié
- 36** Pour l'amour d'un « boche »
- 40** Le beau nazi d'Arletty
- 42** Les alcôves de la collaboration
- 44 DES ÉCRIVAINS TRÈS OCCUPÉS**
Le dernier bal des maudits
- 46** Brasillach face à ses juges
- 47** Un dandy chez les nazis
- 48** Leur Occupation favorite
- 50 LES PROCÈS**
Papon, les Français et Vichy
- 54** Bousquet : mort d'un collabo
- 58** Touvier : les ambiguïtés d'un procès
- 62 DEUX VILLES SOUS LA BOTTE**
Paris « C'est l'omniprésence de l'occupant qui prime, pas Vichy »
- 65** La Gestapo française habite au 93, rue Lauriston
- 66 Bordeaux** « La préfecture girondine n'a pas fait son examen de conscience »
- 69** Les compromissions des Chartrons
- 71 ENTRETIEN**
avec Fabrice Virgili, historien :
« Une épuration n'est jamais satisfaisante »



PHOTO12/ANN ROMAN PICTURE LIBRARY



25 juin 1940, le drapeau allemand flotte sur l'Arc de triomphe.

Les années noires

Si Pétain fut l'initiateur de la collaboration, celle-ci prit, tout au long de l'Occupation, de multiples visages. L'historien Jean-Pierre Azéma* explore cette nébuleuse. Des maréchalistes aux exaltés du nazisme, des intellectuels aux affairistes, des fêtards du *Paris bei Nacht* aux cohortes vaincues sur le front de l'Est...

PAR JEAN-PIERRE AZÉMA

[17/04/2008]

« **K**ollabo! », avec le « k » de rigueur, reste après soixante ans l'injure absolue. On condamne la collaboration sans les nuances accordées à Vichy, même si, parfois, on conteste le refus de la grâce de Brasillach, si on distingue le *Voyage au bout de la nuit* des délires antisémites de Céline. Pour comprendre ce qui rend la mémoire des Kollabos si noire, il faut prendre en compte la double logique de la guerre et de l'Occupation.

Après les déroutes sidérantes de mai-juin 1940, en une semaine, Allemands, Italiens et Français s'accordaient sur une brève convention ●●●



A propos du statut unique de la France dans l'Europe occupée l'intellectuel Marcel Déat dira :
« Les Allemands font du jardinage politique pour voir si quelque chose va pousser. »
Ici, une parade à Paris, en 1940.



PHOTO12/PHOTOSVINTAGES

LA FRANCE « ALLEMANDE »

●●● d'armistice. Entre autres clauses politiques redoutables il était stipulé qu'en zone nord le Reich exercerait « tous les droits de la puissance occupante », l'administration française devant « coopérer » ou « collaborer », en allemand « *zusammen-arbeiten* ».

Pétain jouait la carte du vainqueur

Philippe Pétain, qui avait rencontré le Führer, le 24 octobre 1940, à Montoire, choisit le terme « collaboration ». Les rapports unanimes des préfets faisant état d'interrogations, il se sentit obligé de préciser, dans un « Message » sur Radio nationale, le 30 octobre 1940 : « Une collaboration a été envisagée entre nos deux pays. J'en ai accepté le principe. [...] C'est dans le cadre d'une activité constructive du nouvel ordre européen que j'entre aujourd'hui dans la voie de la collaboration [...]. » Au congrès du Parti populaire français (PPF), Jacques Doriot se faisait l'artisan de la collaboration militaire : « Comme français, j'évite le pire à mon

pays ; comme européen, j'aide à unifier le continent ; comme révolutionnaire, je pousse la France dans la voie de la révolution nationale et sociale. » Robert Brasillach donnait en 1944 la version soft de la collaboration : « Les Français de quelque réflexion, durant ces années, auront plus ou moins couché avec l'Allemagne, non sans querelles, et le souvenir leur en restera doux. »

Tout tient aux choix faits par Hitler et Pétain. La France vaincue aurait pu en rester aux relations conflictuelles classiques entre occupants et occupés. Mais le Führer permit à la France – cas unique dans l'Europe occupée – de garder un gouvernement sous tutelle mais théoriquement souverain, l'Etat français, installé à Vichy. Mieux, pour rallier une partie des élites, il autorisa en zone occupée – et nulle part ailleurs en Europe – l'existence de mouvements, il est vrai surveillés par son ambassadeur Otto Abetz. Déjà constatait : « Les Allemands font du jardinage politique pour voir si quelque chose va pousser. » De son côté, Pétain, au lieu

d'adopter un profil bas vis-à-vis du vainqueur, en choisissant la collaboration politique, jouait la carte du vainqueur probable et surtout ménageait sa neutralité bienveillante pour mettre en œuvre sa « Révolution nationale ».

L'historien franco-américain Stanley Hoffmann, dès les années 1970, proposait de distinguer ceux qui, à Vichy, régime autoritaire, choisissaient la « collaboration d'Etat » entre le Reich et le gouvernement français et les « collaborationnistes », partisans d'une approche fascisante et de la collaboration tous azimuts, qui n'excluaient pas la cobelligérance avec l'ennemi d'hier. Mais il soulignait que les parois des hôtels de Vichy étaient poreuses et que pouvaient se tisser, malgré la ligne de démarcation, des solidarités entre ultras.

Certains des futurs collaborationnistes tentèrent d'abord leur chance à Vichy. Et puis, au bout de quelques mois, on se retrouva à Paris. La mémoire collective a gardé l'image de ces Kollabos tenant le haut du pavé parisien : un mélange d'aventuriers, de

A Paris, en 1943, au coin du boulevard des Italiens et de la rue Favart, l'office de placement pour l'Allemagne avec laquelle l'administration française devait « *zusammen-arbeiten* » (collaborer).



ANDRÉ ZUCCA/BNVP/ROGER-VIOLLET

jeunes loups et aussi de militants, marginalisés par un Front populaire qu'ils exécraient. Pour les privilégiés, Paris fut une fête continue. Ce n'était pas le *Paris bei Nacht* des feldwebels de la Wehrmacht en quête de petites femmes à la vertu aléatoire, mais plutôt celui des repas fins à Bagatelle, à l'Aiglon, à la Tour d'Argent (avec ses menus bilingues dès 1940), celui des pelouses d'Auteuil, rouvertes à l'automne 1940. Celui qui célébrait le centenaire de la création de *Tristan et Isolde*, fêtait un jeune prodige, Herbert von Karajan, goûtait les bons mots de Sacha Guitry, écoutait à l'Orangerie Arno Breker présenter ses *Hercule*. Rien à voir avec la sentencieuse cure maréchaliste des bords de l'Allier.

5 000 Français volontaires sous uniforme allemand

Les débuts politiques du collaborationnisme – regroupant quelques fascistes, nombre de nationalistes d'extrême droite et de la droite extrême (des ci-devant républicains décidés à basculer), et quelques hommes de gauche – furent discrets. Pour l'occupant, Vichy et le Maréchal comptaient plus que quelques exaltés. D'ailleurs ceux-ci partageaient encore, en gros, les valeurs de Vichy. Mais, s'ils approuvaient Montoire et la collaboration d'Etat, c'est avec virulence qu'ils réclamaient la répression : « Il est intolérable que le sang de Mandel n'ait pas servi à marquer d'un trait rouge la ligne de démarcation entre la III^e République et la révolution nationale » (Doriot, le 22 juin 1941).

Des mouvements finirent par émerger, malgré Vichy et sous la surveillance de l'occupant fournissant les subsides. On reprenait les modèles des années 1930 : culte du chef, bottes, chemise et insignes du parti, nuque dégagée (rien à voir avec l'accoutrement zazou)... Si les meetings bien encadrés affichaient le portrait du Maréchal, le salut fasciste accueillait désormais les orateurs et le chef. Parmi ces chefs autoproclamés, Boissel et Clementi ne représentaient qu'eux-mêmes ; Bucard avait plus de troupes, mais il était malade. Deloncle, auréolé en tant que patron de la Cagoule, avait fondé le MSR,



ANDRÉ ZUCCA/BHVP/ROGER-VIOLLET

mais son goût des intrigues allait le perdre (l'Abwehr l'abattit en janvier 1944).

Deux figures de « chefs » se détachent, Doriot et Déat. Marcel Déat n'était pas plus fils d'archevêque que Jacques Doriot – lui un vrai prolo. Ni l'un ni l'autre n'étaient des perdreaux de l'année : Déat passa jusqu'en 1933 pour le dauphin de Blum, Doriot avait été l'enfant chéri du Komintern avant que Staline ne lui préfère Thorez. Le Grand Jacques, fascisant dès 1936-1937, s'affirma avec la guerre dans le seul véritable combat fasciste : l'écrasement du bolchevisme. A la tête du PPF (Parti populaire français), il chercha à contrôler la LVF (Légion des volontaires français), formant le 638^e régiment de la Wehrmacht, qui regroupait quelque 5 000 Français sous uniforme allemand, dont il avait été, en juillet 1941, l'un des parrains. Cet excellent orateur, qui n'hésitait pas à baptiser le congrès du PPF de novembre 1943 le « congrès du pouvoir », tenta de garder son autonomie, ce qui le distingue d'autres mini-Führer de l'Europe occupée. Son rival offre à l'analyse une personnalité plus

Défilé dans les rues de Versailles, le 18 juin 1942, de la Légion des volontaires français, convoitée par Jacques Doriot.

complexe, sans doute moins classique, moins efficace. Normalien, agrégé de philosophie, cet intellectuel qui, à la tête de son journal, *L'Œuvre*, rédigeait à l'avance ses sept éditoriaux s'efforça de forger une doctrine pour la France fasciste de l'après-guerre. Piètre orateur, il créa sous le regard bienveillant d'Abetz le Rassemblement national populaire (RNP), qui plafonna assez vite, alors qu'il avait su recruter dans la gauche collaborationniste. Passé du socialisme au fascisme pur et dur, devenu antisémite, il admirait profondément Hitler. Collaborationniste relativement atypique, il cessa de compter à partir de 1943. Complétons ce tableau par deux courants singuliers : la gauche collaborationniste et les jeunes loups de *Je suis partout*. Abetz, avec sa marotte de promouvoir la sensibilité « sociale » du nazisme, pensa favoriser une gauche qui contrerait le nationalisme revanchard. Il tenta sa chance brièvement avec le PCF clandestin, puis démarqua des responsables ex-communistes, très vite victimes d'attentats. Si quelques anciens membres de la ●●●

LA FRANCE « ALLEMANDE »



LAPI/ROGER-VIOLLET

●●● SFIO et de la CGT offraient l'avantage d'être anticommunistes et ultrapacifistes, et se prêtèrent au mirage d'un nazisme socialiste, la récolte de ce jardinage à gauche resta maigre.

Au « dîner de la trahison » : ministres, banquiers, industriels

L'autre singularité fut l'engagement d'anciens de l'Action française, alors que Maurras était foncièrement « anti-boche ». Lucien Rebatet décrit le malaise des disciples regroupés dans l'hebdomadaire *Je suis partout* : « Maurras avait beau nous déconcerter souvent, son autorité nous troublait toujours ; nous n'avions pas l'audace de transgresser ensemble et publiquement son catéchisme [germanophobe]. » Mais, en 1942, dans *Les Décombres* – que seules les restrictions de papier empêchèrent de dépasser les 100 000 exemplaires – Rebatet tuait le père : « Maurras, catholique sans foi, sans sacrement et sans pape, terroriste sans tueurs, royaliste renié par ses prétendants, n'avait été en fin de compte que l'illusionniste brillant de l'aboulie. » Maurras excommunia solennellement ce « clan des Ja », qui n'en avait cure. Pour cette génération, fini le temps des vieilles badernes de généraux, des curés gâteux, des radicaux-socialistes bedonnants : le fascisme, les têtes blondes chantant autour du feu de camp de la Hitlerjugend étaient la jeunesse du monde, la promesse de l'homme nouveau.

Dans cette « France allemande », il existait d'autres manières de « s'accommoder » (Philippe Burrin). On vit

Deux « chefs » : Marcel Déat (en haut, en 1942), admirateur de Hitler, et Jacques Doriot qui se voyait déjà Führer « d'une bande d'agités du pouvoir », jusqu'en 1945, quand sa voiture fut mitraillée. Ici, en 1943, au cours d'une manifestation du Parti populaire français.

proliférer les intermédiaires fournissant, au moins jusqu'en 1943, à une trentaine de bureaux d'achats, dont le célèbre bureau Otto, les marchandises destinées à l'outre-Rhin. Les affaires prospéraient : un « dîner de la trahison » réunissait, le 14 janvier 1941, au Royal Monceau, autour du général Barkhausen, un dignitaire de la collaboration économique, des ministres, des technocrates vichystes (Barnaud, Pucheu, Bichelonne) et 35 représentants des banques, de l'industrie, du négoce, pesant des milliards de francs. La construction du mur de l'Atlantique, par exemple, fut particulièrement juteuse. On constate pourtant qu'en règle générale les industriels furent plus mesurés que les financiers et autres banquiers.

Restons pudiques en évoquant la collaboration des cœurs. Les historiens parlent de 50 000, voire 80 000 enfants nés des amours franco-allemandes. Des chiffres éloquentes, car la naissance de ces « enfants de boche » valait au père le transfert disciplinaire sur le front de l'Est, et à la mère l'opprobre (« Je devins sa femme dans le crépuscule, le bonheur et la honte », dit dans *Hiroshima mon amour* l'héroïne de Marguerite Duras).

Jusqu'à la fin de 1942, les mouvements collaborationnistes s'étoffent

au point de pouvoir remplir le Vel' d'Hiv'. Outre les 20 000 militants du RNP, les 30 000 du PPF, on estime qu'au moins 1 million de Français ont été imprégnés par leurs thèses. *Je suis partout* a tiré jusqu'à 300 000 exemplaires et Radio Paris, contrôlée à la fois par l'occupant et les ultras parisiens, est très écoutée. Mais la logique de guerre s'imposa : après la perte de l'Afrique du Nord, et bientôt Stalingrad, le sympathisant collaborationniste prend ses distances. Et les relations se tendent. Vichy, qui s'était efforcé d'éviter toute cobelligérance contre les Alliés, admettant tout au plus en novembre 1941 que la LVF détenait « une part de notre honneur militaire », renonce à la moindre initiative. Les collabos parisiens, eux, épousent la thèse de Goebbels de la « guerre totale », en appellent à la croisade européenne, tonnent contre la mollesse du « vieux c... », les attermolements criminels du gouvernement, les faiblesses de la répression du bolchevisme et de ses suppôts, les juifs...

Les cartes se brouillaient. Engagé dans la Waffen SS, Noël de Tissot écrivait le 11 mai 1944 : « Au diable les rhéteurs ! La parole est aux combattants. » La crise qui éclate à *Je suis partout* au cours de l'été 1943 est symptomatique.



LAPI/ROGER-VIOLLET



PHOTO12/KEVSTONE PRESSEDIENST

Brasillach comprenait que la militance pour l'« Europe » était un leurre, que le dessein des nazis était en fait d'établir un grand Reich. En mai, il écrivait à Rebatet : « Je suis germanophile et français. Français plus que national-socialiste, pour le dire. En cas de danger, c'est à la nation qu'il faut se rattacher. » Traité de « fasciste en peau de lapin », il se contenta de quitter *Je suis partout*. Après l'automne de 1943, les partisans d'une collaboration pure et dure investissent le dernier Vichy sous le regard attentif de la SS. Ils contrôlent non seulement le maintien de l'ordre, sous la direction de fait de Joseph Darnand, devenu, lui qui avait prêté serment à Hitler, le patron de la Milice, créée par Laval en janvier 1943, mais aussi de l'administration pénitentiaire, des médias (où officiait le catholique et milicien Philippe Henriot). La Franc-Garde, fraction de la Milice française encasernée, mène des expéditions avec la Wehrmacht contre les maquis, comme en février-mars 1944, aux Glières... La Milice fait que Vichy finit en régime sinistrement policier.

Les survivants le paieront cher lors de l'épuration. Cela étant, la mémoire collective n'a pas retenu qu'elle s'appelait la « Milice française », que Laval la laissa agir jusqu'au bout et que Pétain ne la désavoua que le 6 août 1944, alors qu'on fait volontiers porter la responsabilité de ses crimes aux seuls mouvements collaborationnistes parisiens.

Des ministres « inactifs » et « actifs »

Devant l'avance alliée, le Reich avait enlevé Pétain de Vichy pour le transférer près de Stuttgart, à Sigmaringen, où Laval le rejoignit. Tous deux faisaient la grève du pouvoir, suivis par une partie des ministres dits « inactifs » ; les autres, Déat, Doriot, Darnand, Marion, Brinon, censés être « actifs », restaient en fait des marionnettes manipulées par Otto Abetz. Doriot estima même pouvoir devenir le Führer de cette bande d'agités du pouvoir, quand sa voiture fut, le 22 février 1945, mitraillée par des avions de nationalité inconnue.

Le sort des débris militaires de la collaboration fut encore plus pitoyable.

Pétain entouré de son cabinet en juin 1940, avec le général Weygand, ministre de la Défense (à dr.), et, en partant de la g., l'amiral Darlan, ministre de la Marine (en uniforme) derrière Paul Baudouin, ministre des Affaires Étrangères (chapeau à la main) et Pierre Laval, vice-président du Conseil (qui tient un dossier).

Le Reich aux abois regroupa dans le camp de Wildflecken quelque 7 500 Français qui avaient servi dans la LVF, la Kriegsmarine ou la Flak, rejoints par 2 000 hommes de la Milice, triés par la Wehrmacht. Ils prêtèrent serment au Führer le 12 novembre 1944. Le général allemand Krukenberg fit de ce rassemblement hétéroclite la division Charlemagne. Sur la Vistule, elle fut étrillée dans des combats où l'on ne s'embarrassait pas de prisonniers. On dit que quelques survivants prirent part aux ultimes empoignades dans le métro de Berlin.

On dit également que, quelques semaines auparavant, à un dignitaire de la Wehrmacht qui vantait le courage de « la Charlemagne » face à l'Armée rouge, le Führer aurait répondu : « Ils ne servent à rien. » Sinistre Requiem. ■

* Professeur honoraire à l'Institut d'études politiques de Paris. A publié notamment : *Jean Moulin*. Perrin, coll. Tempus (2006), 596 p., 11 €. Et, avec Olivier Wiewiorka, *Vichy, 1940-1944*. Perrin, Tempus (2004), 374 p., 9 €.

Collaborer ou résister ?

C'est une France apathique, d'abord abasourdie par la défaite, puis aveuglée par un Pétain dont elle ne décèle pas de double jeu, qui va s'abandonner dans les bras du vieux maréchal. Puis, elle oscillera entre participation et refus tout au long des années noires.

PAR LÉON MAZZELLA

En 1940, après la défaite, qui représente un énorme coup de massue national, aussi violent qu'inattendu, les esprits sont dévastés, et l'horizon prend l'aspect d'« un paysage d'après la débâcle », écrit Julien

Gracq dans *Un Balcon en forêt* (Corti), le récit par excellence de la Drôle de guerre et de l'attente. Cette France en déroute se retrouve face à l'alternative : collaborer ou résister ? Davantage abasourdi, le pays éprouve, comme l'exprime Pierre Laborie dans *Les Mots*

de 39-45 (Presses Universitaires de Mirail) « le deuil et l'humiliation (lesquels) ne suffisent pas à la conscience que les Français doivent garder du désastre et aux leçons qu'il leur revient d'en tirer. C'est du moins le discours que Vichy martèle quotidiennement



Joseph Barthélémy (assis), alors secrétaire d'Etat à la Justice, crée en septembre 1941, avec Pierre Pucheu, ministre de l'Intérieur, des tribunaux d'exception, les « Sections spéciales ».

en 1940. L'espace public est écrasé par un message envahissant, répété avec insistance : la défaite est une punition méritée, elle sanctionne les relâchements fautifs du passé [...]. Le royaume étrié du Maréchal devient celui du *mea culpa*, de l'autoflagellation et de la mortification collective ».

C'est donc cette France-là, comme perdue en pleine mer, qui tombe dans le panneau Pétain. L'image du sauveur, du vainqueur de Verdun, du grand-père rassurant et protecteur dans l'inconscient collectif, joue en faveur de celui qui se révèle assez vite être l'homme du double jeu par excellence. Présenté comme un « bouclier » face au nazisme, la France entière croit en lui. Même s'il est toujours des esprits affûtés pour déceler l'ignoble supercherie, la France « collabore », certes de manière passive au début, en suivant aveuglément Pétain, pensant « résister » convenablement à l'occupant, auquel le Maréchal prétend ne pas faire trop de concessions.

Chaque citoyen était partie prenante

Las. Les premières lois antijuives seront promulguées, dès 1940, par un gouvernement français auquel les Allemands ne demandaient rien. Pour Vichy, faire le jeu nazi en anticipant avec zèle ses désirs les plus ignobles, c'était s'acheter une place de choix dans la future Europe allemande, supposée inéluctable. Et de géopolitique, l'action de Vichy deviendra vite idéologique. Car la France collaborationniste est bien un régime structuré, souligne Pierre Laborie, dans *L'Opinion française sous Vichy* (Seuil). Fort d'une idéologie incarnée par Pétain, et baptisée « Révolution nationale », concept qui désigne une sorte d'interprétation de la débâcle, laquelle serait le produit d'une décadence trouvant ses origines dans une « anti-France » composée de juifs, de francs-maçons, de communistes et autres métèques... L'historien Denis Peschanski remarque à ce propos que les Français ne semblent pas porter aujourd'hui la trace d'une culpabilité, mais manifestent davantage un intérêt pour une période « compliquée » (il n'est qu'à lire au sujet de cet adjectif chaque roman de

Patrick Modiano), où chaque citoyen était partie prenante, à des niveaux très variables. Un autre historien ayant largement exploré la question, Henry Rousso, parle de « matrice du temps présent » pour évoquer cette période trouble de l'Occupation et du second conflit mondial en général.

Dans le paysage de cette France autant trouble que troublée, il y a encore les Justes qui deviennent des sauveurs par empathie bienheureuse, et les héros, qui combattent les armes à la main. Nous trouvons également des cas d'espèce, tel Daniel Cordier, maurassien convaincu, qui deviendra presque subitement le bras droit de Jean Moulin...

Et puis il y a ceux que l'historien Jean-Pierre Azéma nomme les « vichysto-résistants » : d'abord pro-Pétain, puis déçus ou choqués par un fourvoiement certain, ils se tourneront vers une forme de résistance à des degrés divers : tous ne prirent pas le maquis, loin s'en faut. Mais tous condamnèrent les criminels de bureau qui se contentaient d'obéir aux ordres, en évitant soigneusement de se poser des questions d'ordre moral ou simplement personnelles.

Enfin, il y a la majorité silencieuse. Un peuple en pleine « déliaison sociale » alors qu'il aurait dû naturellement se serrer les coudes. Sans agir, mais de la façon la plus passive qui puisse être, il exprime une France apathique. « Sortir du cadre », et d'abord désobéir, refuser par exemple l'humiliation de trop, comme le Service de travail obligatoire (STO), exigeait une force surhumaine. Rappelons que Vichy ira jusqu'à créer, en 1941, des tribunaux d'exception auprès de chaque cour d'appel, les « Sections spéciales », chargés de juger les résistants, communistes et autres anarchistes, en se livrant à une justice expéditive.

Parler encore de collaboration subie et de résistance passive, de mollesse et de courage, montre à quel point il est difficile de juger le comportement d'un Français durant l'Occupation, et de lui reprocher d'avoir été « peu résistant », comme le susurra avec ironie Arletty lors de son arrestation. ■

FRANÇOIS BLOCH-LAINÉ

« IL FALLAIT D'ABORD DÉSOBÉIR »

Incarnation du grand commis de l'Etat, François Bloch-Lainé choisit, sous l'Occupation, de participer à la restauration clandestine de l'Etat républicain. En 1995, il revenait pour L'Express sur le comportement de ses pairs.

Comment s'est comportée la haute fonction publique sous l'Occupation ?

► [...] En 1940, l'Etat continuait et la plupart des fonctionnaires agissaient par discipline. Pour résister, il fallait d'abord désobéir. Il faut se souvenir que l'administration n'était vraiment dépolitisée que depuis peu et que c'était un grand progrès auquel on tenait. Le Front populaire avait été un test concluant, les fonctionnaires de toutes opinions ayant loyalement obéi aux socialistes, gouvernants inhabituels. Beaucoup ont logiquement pensé qu'ils devaient faire de même en 1940 ! Le manque de clairvoyance vient de là. Mais cela donne aussi la mesure de la responsabilité du régime de Vichy, qui a légitimé auprès de ses fonctionnaires trois grands choix : pactiser avec l'ennemi, enterrer la République et instaurer un antisémitisme d'Etat. Ce respect des politiques explique peut-être l'incapacité de beaucoup à se rendre compte qu'à Vichy ils se déshonoraient.

Comment ces hauts fonctionnaires élevés dans le culte de l'Etat républicain ont-ils réagi à la mise à l'écart de leurs collègues ou amis juifs ?

► Il y a eu, majoritairement, une soumission aux événements. Mais pas forcément par antisémitisme. La plupart ont fait comme les membres du golf de Chantilly, qui fonctionnait grâce à la générosité des Rothschild : lorsque les Allemands ont voulu fermer le golf, ils leur ont demandé la possibilité de continuer à jouer en échange de l'exclusion des juifs ! C'était comme après un incendie ou un tremblement de terre : il y a des victimes, on est attristé, mais on continue. Pas de chance pour les juifs ! Occupons-nous des autres. Pour la plupart, c'était le silence et la lâcheté, jusqu'au moment où ils se trouvaient personnellement face à une action déshonorante. Là, il y a eu ceux qui franchissent la ligne et ceux qui ne le font pas, soit en se défilant, soit en s'opposant. Mais cette ligne qui n'est pas franchissable sans déshonneur ne peut être délimitée que cas par cas. [...]

PROPOS RECUEILLIS PAR **ÉRIC CONAN** [14/12/1995]

LA FRANCE « ALLEMANDE »

A la Libération, un policier sur cinq de la Préfecture de police et de la Sûreté nationale est « épuré ». Ces hommes étaient-ils tous d'ignobles persécuteurs de juifs et de résistants ? Pas si simple, comme le révèle la rigoureuse enquête de l'historien Jean-Marc Berlière.

PAR **LAURENT CHABRUN** [19/08/1999]

Que faisait la police ?

Le 25 août 1944 : à l'Hôtel de Ville, les dirigeants du Conseil national de la Résistance (CNR) attendent l'arrivée du général de Gaulle. La soirée est déjà bien avancée dans la capitale libérée et le chef du Gouvernement provisoire de la République française tarde. Avant de rencontrer les membres du CNR, le Général s'est en effet rendu à la caserne de la Cité, siège de la Préfecture de police, pour féliciter les policiers parisiens qui ont déclenché l'insurrection le 19 août. Quelques semaines plus tard, le 12 octobre 1944, lorsque la police parisienne sera citée à l'ordre de la Nation avec attribution de la Légion d'honneur et de la Croix de guerre, le général de Gaulle précisera que « les courageux gardiens de la paix de la police parisienne ont donné à toute la nation un bel exemple de patriotisme et de solidarité qui fut l'un des premiers facteurs du succès des combats pour la libération de la capitale ».

Les policiers parisiens pourront donc porter la fourragère rouge. La reconstruction nationale, la nécessité d'affirmer face à ses alliés l'aptitude de l'Etat républicain « rentré chez lui » à gouverner et à rétablir l'ordre, la guerre qui n'est pas encore terminée invitent à passer sous silence les épisodes les

moins glorieux de cette histoire. Effacée, par exemple, la rafle du Vél' d'Hiv' (13 152 interpellations de personnes de « race juive »)... Oubliées les brigades spéciales de la Préfecture de police comme les sections des affaires politiques (SAP) de la Sûreté nationale constituées en partie par les policiers des brigades mobiles de police judiciaire, les glorieuses brigades du Tigre...

Des documents inédits révélés par L'Express réveillent la mémoire de cette époque. Ils donnent de l'histoire de la police française, et parisienne, durant cette période dramatique une vision qui permet de dépasser les légendes – roses ou noires – qui ont cours à son sujet. Il s'agit de près de 15 000 dossiers d'épuration comprenant les comptes rendus des commissions, mais aussi les enquêtes judiciaires engagées contre les policiers collaborateurs.

En 1994, préparant un colloque avec la Fondation nationale des sciences politiques sur le rétablissement de la légalité républicaine, l'institut Charles-de-Gaulle demande à Jean-Marc Berlière, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Bourgogne, reconnu comme le spécialiste de l'histoire de la police française, un travail sur cette épuration.

Pierre Messmer, qui dirige alors l'institut, conscient de l'intérêt de ce travail



de mémoire, écrit personnellement à Charles Pasqua, alors ministre de l'Intérieur, pour qu'il accorde à Jean-Marc Berlière les dérogations nécessaires à la consultation des archives de l'épuration du ministère de l'Intérieur et de la Préfecture de police. C'est ainsi que l'historien peut accéder à ces milliers de documents – que beaucoup disaient disparus – longtemps entassés dans des caves de la Préfecture de police ou du ministère de l'Intérieur.

Des archives à utiliser avec méthode et prudence. Elles témoignent du climat passionnel et des « règlements de comptes » qui ont présidé à cet épisode sans précédent de l'histoire policière.



LAPI / ROGER-VIOLETTE

Le récit de plusieurs affaires tragiques exhumées de ces dossiers permet de mieux comprendre toutes les ambiguïtés de ces années noires. Exemple, les premiers policiers résistants, « oubliés » par l'histoire officielle...

Ils ont baptisé leur groupe « le Coq gaulois » ; on ne pouvait trouver meilleur défi à un ennemi qui venait d'envahir les rues de la capitale. Nous sommes en décembre 1940 et ces policiers résistants de la première heure n'ont pas admis la défaite. Prison, déportation : ils paieront cher cet engagement précoce qui devrait leur valoir d'être honorés par la Préfecture de police, par exemple, lors des cérémonies

Photographie interdite par la censure de la prestation de serment des agents de police, au palais de Chaillot, à Paris, en janvier 1942.

du mois d'août qui célèbrent, chaque année, dans la grande cour de la Préfecture, l'insurrection de la police parisienne. Pourtant, curieusement, pas un mot sur ces hommes. Ce sont en quelque sorte les résistants oubliés. Pourquoi ? Pour le comprendre, il faut relater leur histoire à la fois naïve, héroïque et sinistre, qui sommeillait quelque part dans les archives de l'épuration, mêlée à celle des hommes qui les ont donnés aux Allemands : d'autres policiers parisiens...

L'époque est trouble et les choix difficiles...

Toute l'affaire débute dans le XVI^e arrondissement. Quelques policiers en tenue des commissariats des Ternes et de Chaillot décident de garder une partie des armes confisquées à la population sur ordre de l'occupant. Ils sont une bonne dizaine de policiers patriotes à se lancer ainsi dans cette aventure. Et ils cherchent évidemment à recruter certains de leurs collègues. C'est ainsi que le gardien de la paix G. propose à un collègue de rallier l'équipe. Le gardien Prenestini n'est-il pas un marin récemment démobilisé, un patriote ?

En fait, ce gardien de la paix, choqué par Mers el-Kébir, est un anglophobe fanatique et un pétainiste convaincu. Il s'ouvre donc de la proposition à son brigadier, lançant ainsi une mécanique infernale qui conduira les policiers du Coq gaulois en camp de concentration. Sur la suggestion du brigadier, Prenestini rédige, le 13 janvier 1941, un rapport qui, suivant la voie hiérarchique, est transmis au commissariat central, qui l'adresse à la direction de la police municipale, laquelle confie une enquête à la police des polices...

Un commissaire de l'Inspection générale des services (IGS) est donc envoyé sur place. Il n'a pas de mal à obtenir des aveux des policiers résistants. Ces derniers, convaincus de la solidarité de leurs chefs, reconnaissent stocker des armes dans le commissariat. L'homme de l'IGS établit donc, à son tour, un rapport qui aboutit au cabinet de Roger Langeon, préfet de police depuis 1934 et maintenu en place par Vichy en dépit de ses attaches radicales et maçonniques connues.

De façon toujours parfaitement bureaucratique, le dossier est transmis aux Allemands, qui exigent l'arrestation du groupe. Les policiers sont donc arrêtés le 21 janvier par leurs collègues de la Préfecture et livrés aux Allemands. Jugés, le 19 mai 1941, par un tribunal allemand siégeant 53, rue Saint-Dominique, ils voient témoigner à charge le délateur, leurs collègues et l'enquêteur de l'IGS.

Ces policiers, sans doute les premiers résistants historiques de la Préfecture de police, seront condamnés à des peines allant jusqu'à quinze ans de travaux forcés. Et Prenestini ? Le régime, on s'en doute, trouva à occuper ce policier au service de la Révolution nationale. Fort de son premier « succès », il emploiera ses talents dans différents services, puis, nommé dans la police régionale d'Etat, à Privas, il se trouvera impliqué dans une affaire dans laquelle il semble bien avoir joué le « mouton », afin de recueillir les confidences de ses codétenus et les dénoncer. Arrêté en décembre 1944, il s'évade en mai 1945 : les archives ne permettent pas d'en savoir plus...

On comprend donc aisément que le Coq gaulois n'ait pas été honoré à la Libération. Ce groupe, même s'il incarnait une résistance précoce, tout à l'honneur de l'institution, présentait en effet un « défaut » majeur : il avait été dénoncé aux Allemands par les plus hautes autorités de la Préfecture de police, au terme d'une enquête impliquant toute la hiérarchie de cette même PP. Difficile dans ces conditions d'en faire un exemple...

Cette affaire illustre la double contrainte face à laquelle les policiers se sont retrouvés à cette époque. Fallait-il servir avec fidélité Vichy ou transgresser toute une culture professionnelle, désobéir et subir les conséquences de ce refus ? L'époque est trouble et les choix difficiles, tant ils requièrent courage et clairvoyance... Ces archives inédites de l'épuration, épluchées depuis cinq ans par Jean-Marc Berlière, fourmillent d'exemples de trajectoires hésitantes et contradictoires ; ce qui occasionnera quelques dilemmes à l'heure des comptes.

Témoin cette autre pénible affaire. « Je n'hésite pas à attirer votre bienveillante attention sur le cas de ce haut fonctionnaire de la Sûreté nationale qui a eu une conduite brillante [...] qui a ●●●

LA FRANCE « ALLEMANDE »

●●● été déporté pour sa lutte clandestine et qui a subi toutes les avanies pendant que ses camarades voyaient récompenser leurs mérites. » Ces quelques lignes sont extraites d'un rapport de l'IGS. Il figure dans le dossier d'épuration d'un commissaire de la Sûreté nationale qu'on aurait pu croire au-dessus de tout soupçon. Le commissaire P., en poste à Chartres, était l'ami et fut l'un des proches collaborateurs de Jean Moulin...

C'est à Chartres, où Jean Moulin est préfet, que les deux hommes se sont rencontrés et appréciés. Dès le début de l'occupation allemande, Charles-Henri P., tenté d'entrer dans la clandestinité, accepte, sur les instances de son ami, de rester à un poste où il pourra rendre d'éminents services. De fait, dès 1941, il prend une place prépondérante dans l'organisation de la résistance en Eure-et-Loir. Soupçonné par les services allemands, il doit passer à la clandestinité en 1943 et gagne Paris où il assure la protection du CNR, que Jean Moulin vient de mettre sur pied, et mène avec des policiers parisiens résistants des actions contre l'occupant et ses auxiliaires français. Finalement arrêté par les Allemands dans une brasserie parisienne, il est torturé puis déporté, le 28 avril 1944, à Auschwitz puis à Buchenwald. Comment un tel homme a-t-il pu être mis en cause au point d'avoir à se cacher, à son retour de déportation, et cela jusqu'en 1951 ?

L'inspecteur spécial Joseph Curinier

L'affaire est tragiquement simple. Alors qu'il est en poste à Chartres, les occupants réclament une enquête sur une action symbolique contre les locaux vides de la librairie allemande de la ville. Le commissaire P. traîne les pieds jusqu'à ce que le préfet – pressé par les Allemands – menace de faire appel aux policiers des BS. Du coup, le policier, qui doit protéger ses hommes et son organisation, se résout à arrêter sept communistes impliqués dans l'opération. Il est convaincu que ces hommes – dont le cas relève de la justice française – ne risquent que quelques semaines de prison, tout au plus, pour un délit plutôt mineur, puisque l'affaire a été traitée comme une simple dégradation de biens.

Campagne de recrutement de candidats à la police nationale. Ici, une affiche de 1942, par Jacques Pechard, qui montre un uniforme inspiré de celui des Allemands.

La suite se révélera tragique par un enchaînement imprévisible de la fatalité. Désignés comme otages, quatre des communistes incarcérés à la prison de Chartres dans l'attente de leur passage en correctionnelle seront fusillés en représailles à un attentat commis à Paris... Le commissaire P., « Henri » dans la clandestinité, en butte à un désir de vengeance bien compréhensible des communistes et FTP d'Eure-et-Loir, est inculpé, à peine revenu de déportation, par un juge d'instruction. Poursuivi par des membres de l'Organisation spéciale du PC, il échappera à plusieurs tentatives d'assassinat et devra se cacher jusqu'au début de 1951, date à laquelle il apprend que la justice a finalement classé son affaire. La Sûreté nationale le réintégrera dans ses droits, suspendus depuis sa révocation par le gouvernement de Vichy, en mai 1943.

D'autres résistants auront également à s'expliquer sur des affaires auxquelles ils ont participé. Joseph Curinier, un policier de la PP, en fournit un exemple édifiant. En août 1942, les services allemands de la rue des Saussaies reçoivent une lettre concernant Nadia

Kaluski née Jacobson, dénoncée comme militante communiste. L'information est communiquée à la Préfecture de police, assortie d'une demande d'enquête, et le dossier est confié à la BS 1 (Brigade spéciale) des renseignements généraux, spécialisée dans la lutte anticommuniste. Deux inspecteurs sont envoyés à l'adresse indiquée : rue des Boulets, à Paris. C'est Joseph Curinier qui conduit les opérations. Entré à la Préfecture comme gardien de la paix en 1937, ce jeune policier a, comme nombre de ses collègues gardiens de la paix, bénéficié des circonstances pour quitter la tenue. Détaché aux RG comme inspecteur auxiliaire, dès l'automne 1939, il a pris du galon, pour devenir inspecteur « spécial ». Lorsqu'il se présente rue des Boulets, Curinier ne trouve pas Nadia Kaluski, mais sa mère. Une rapide enquête, largement orientée par des voisins délateurs, l'amène alors à découvrir quelques brochures d'inspiration communiste dans la cave et à établir que la jeune sœur de Nadia, Louise, lycéenne qui prépare la session de septembre du baccalauréat, ne porte pas l'étoile jaune... Il décide de l'attendre et de l'interpeller ainsi que sa mère. Les policiers conduisent les deux femmes à la PP, où elles sont remises au service compétent, la 3^e section des RG : l'une pour « infraction au décret-loi Daladier » du 26 septembre 1939 interdisant la propagande communiste, l'autre pour « défaut d'étoile », une infraction aux ordonnances allemandes concernant les juifs. Après leur internement dans des camps et prisons français, les deux femmes seront déportées de Drancy vers Auschwitz, où elles seront gazées dès leur arrivée.

Lourde responsabilité que celle de l'inspecteur spécial Joseph Curinier, qui, dans le cadre de la BS 1, participera à des dizaines d'autres arrestations. Dès le 26 octobre 1944, il passe devant la commission d'épuration. Il risque gros, comme tous les membres des deux brigades spéciales de la Préfecture de police. D'autant plus que le président de la commission d'épuration est lui-même passé entre les mains de ces hommes qui ne dédaignaient pas avoir recours à la violence. Or Joseph Curinier est le seul de ces policiers à reconnaître avoir frappé, mais, affirme-t-il devant les « épurateurs »



ELVA/LEEMAGE



incrédules, c'est dans des circonstances bien particulières : pour ne pas se trahir et parce qu'il a été sommé de le faire, par un chef de groupe à la recherche de « traîtres » qui, au sein des BS, renseignent la Résistance... Car Joseph Curinier appartient à la Résistance, précisément au Service du renseignement (SR) du Mouvement de libération nationale (MLN). Et c'est sur l'insistance de ses chefs qu'il est resté à son poste, où il peut rendre d'immenses services. Après que la justice a classé son affaire à l'automne 1945, Curinier obtiendra difficilement sa réintégration, en juillet 1946. Immatriculé à Londres comme agent P 2, médaillé de la Résistance, il est un des rares policiers des BS dans ce cas.

Policier zélé au service de la loi – celle de Vichy et celle de l'occupant – dans une arrestation dont il pouvait, en août 1942, ne pas soupçonner les conséquences tragiques ? Ou résistant exemplaire « dont l'activité dangereuse et sans gloire » aurait, au témoignage du commandant « Pages », responsable du SR du MLN, fait de lui « l'un des fonctionnaires de la Préfecture de police ayant rendu le plus de services à la Résistance » ? Les deux, probablement. Ce qui montre les conséquences considérables de l'attitude des policiers français : de leur passivité ou de leur zèle dépendait le destin de milliers de gens.

Certains cas, en revanche, ne laissent pas place au doute. Des policiers, stimulés par leurs chefs, aveuglés par la

discipline ou la passion, ou guidés par l'ambition, accomplirent leur « sale besogne » jusqu'aux derniers jours précédant la Libération, faisant preuve d'une efficacité redoutable principalement contre les communistes et les juifs...

Ainsi, la brigade Sadowski, du nom d'un inspecteur principal des renseignements généraux de la PP qui dirigea – fait singulier pour une police de renseignement – un groupe de voie publique chargé de « taper aux papiers » pour découvrir des juifs en infraction avec les lois et ordonnances antisémites. Connu de ses collègues comme « un mangeur de juif », Sadowski organise des surveillances et multiplie les opérations à proximité des gares, dans les lieux publics. Avec quelques dizaines d'inspecteurs, son service est responsable de milliers d'arrestations, dont les victimes ne sont pratiquement jamais revenues de déportation.

Les « accords » Bousquet-Oberg

Les archives montrent ce que pouvait être le zèle de ces hommes. Ainsi l'histoire de ces deux jeunes filles, deux sœurs que leurs parents essaient de soustraire au danger au lendemain des rafles de juillet 1942. Le 26 août, elles sont contrôlées par deux policiers de la brigade de voie publique de la 3^e section des RG, alors qu'elles s'appêtent à monter dans un train gare d'Austerlitz avec des cartes d'identité « lavées » du tampon « juif ». Rendus soupçonneux par leur patronyme à consonance étrangère, les deux

Marseille,
12 novembre 1942 :
contrôle des
membres de
la population
décrétés
« associaux ».

policiers leur demandent les prénoms de leurs parents. « Bernard et Pauline », invente l'aînée avec beaucoup de sang-froid. Mais les deux sœurs n'échapperont pas longtemps au zèle des policiers. Quelques minutes plus tard, ils contrôlent une femme qui porte le même nom. C'est la mère venue imprudemment dire adieu à ses filles. Sa carte d'identité porte le tampon rouge : « juive »... Nos deux policiers recherchent alors les deux jeunes filles et les interpellent dans le train qui devait les conduire en zone libre...

L'un des deux policiers, Jean B., « crédité » à la Libération de 150 arrestations d'israélites, dont beaucoup sur initiative personnelle, devra s'expliquer sur sa conduite. Révoqué sans pension par la commission d'épuration de la Préfecture de police, son dossier est transmis au parquet, où il est classé en juillet 1946. Il a pu produire des attestations d'israélites qu'il a aidés et protégés, car il a appartenu au Noyautage des administrations publiques (NAP, organisation résistante de la fonction publique créée par Claude Bourdet) depuis juin 1943. Membre du réseau Darius, il est immatriculé depuis mars 1944 comme résistant et le juge d'instruction conclut à l'impossibilité de lui attribuer la plupart des arrestations. Seule survivante, Lina, l'aînée des deux sœurs, aura même la désagréable surprise, des années plus tard, de le croiser en uniforme de lieutenant de la DGER (Direction générale d'étude et de recherche, le futur Sdece), où les talents de beaucoup de policiers en délicatesse avec leur administration semblent avoir trouvé preneur...

En revanche, une bonne partie de ses collègues des deux brigades spéciales de la Préfecture de police devront durement s'expliquer devant la justice après être passés devant la commission d'épuration. Sur la centaine de policiers passés par la BS 2 « antiterroriste », 50 ont été traduits en justice : huit condamnés à mort (dont trois par contumace), six à des peines de travaux forcés à perpétuité, douze à des peines de travaux forcés ou de prison (dont neuf égales ou supérieures à dix ans...), un à la seule indignité nationale, tandis qu'un autre était acquitté et que 22 affaires étaient classées. ●●●

LA FRANCE « ALLEMANDE »



ALBERT HARLINGUE / ROGER-VOLLET

●●● En effet, certains policiers, dont le « zèle est indéniable », échappent à tout châtiement sans que les archives permettent de toujours comprendre la logique d'une telle mansuétude. Le gardien de la paix stagiaire André O., par exemple, affecté au commissariat de Clichy au printemps 1941 et détaché en civil en juillet pour la répression des menées antinationales, a poussé le zèle, en accord avec son commissaire, jusqu'à infiltrer les milieux ouvriers, et dénoncé neuf cheminots (dont plusieurs seront fusillés) de l'atelier SNCF de Levallois où il s'était fait embaucher. Cet anticommuniste forcené, promu inspecteur spécial et versé à la BS 1 des RG, promu commissaire de la Sûreté nationale par Darnand en juillet 1944, échappera à trois attentats de la Résistance. Plusieurs fois blessé et décoré, il est proposé pour la Légion d'honneur par Rottée, le directeur des Renseignements généraux, qui écrit à son propos qu'il est « le type parfait du fonctionnaire de police cité maintes fois en exemple et qui mérite la récompense de son esprit de sacrifice ». Révoqué en 1946 par la commission d'épuration de la PP à laquelle celle de la Sûreté nationale a adressé le dossier, André O. a disparu; peut-être s'est-il engagé dans l'armée du général Leclerc? Son dossier en tout cas sera classé par la justice puis par le préfet de police en 1948.

Il avait exercé ses « talents » au sein des BS de la Préfecture de police de Paris. Ces brigades spéciales de sinistre mémoire ont été d'une grande

Palais de Chaillot, en janvier 1942 : la police parisienne prête serment au maréchal Pétain devant Pierre Pucheu, secrétaire de l'Intérieur (au micro), et l'amiral Bard, préfet de police (à sa g.).

« efficacité », qui justifie leur réputation et le châtiement de leurs membres. Mais les archives de l'épuration démontrent que ces groupes spécialisés dans la chasse aux terroristes ont, au total, moins arrêté de juifs ou de résistants que les services de police traditionnels.

Cette situation trouve une bonne partie de son explication dans la mise en place, à partir de l'automne 1942, de ce qu'il est convenu d'appeler les « accords » Bousquet-Oberg. René Bousquet, secrétaire général de la police, a en effet négocié avec Karl Oberg, nouveau patron en France de la répression, un nouveau partage du « travail » entre la police française et les nazis.

Tous les services ont peu ou prou participé la répression

Une note de l'Inspection générale de la police judiciaire de la Sûreté nationale, en date du 10 juin 1942, rend compte de la « philosophie » de cette « défense de la souveraineté de l'Etat français » et du partenariat qui en résulte. Jean Buffet, un ancien commissaire des brigades mobiles, promu par Laval contrôleur général de la police judiciaire, y explique « qu'un trop grand nombre de nos nationaux découverts et arrêtés en zone occupée par la police française sont réclamés par les autorités allemandes dans le but soit de les déférer devant leur tribunal, soit de les incarcérer comme otages ». « Il serait indispensable, explique Jean Buffet à Boemelburg, chef de la police allemande, le Sipo-SD, en

France, que la justice française soit la seule compétente en matière de crimes et délits commis par nos ressortissants; l'observation de cette règle encouragerait le personnel de la police nationale dans son action répressive... »

La conséquence essentielle de la reconquête nationale et administrative mise en œuvre par Bousquet fut d'impliquer tous les services de la police française dans une répression jusqu'alors menée soit par les Allemands, soit par quelques services spécialisés comme les BS, soit par les polices supplétives mises en place, à l'automne 1941, par Pucheu contre juifs, maçons et communistes et composées de fanatiques du Parti populaire français (PPF) ou de cagouleurs encadrés par des policiers volontaires. C'est ainsi que la police judiciaire, héritière des brigades du Tigre, de Clemenceau, va se trouver à son tour happée dans la collaboration, en particulier avec la création le 9 juin 1942, au sein de chaque service régional de police judiciaire, d'une section « nettement dégagée des affaires judiciaires de droit commun, uniquement chargée de la répression des menées communistes et terroristes, ainsi que des menées antinationales de toute nature ». Ces groupes, ultérieurement baptisés SAP (Sections des affaires politiques), seront responsables de milliers d'arrestations dans les deux zones.

Jean Buffet paiera de sa vie cet engagement. Arrêté le 26 août 1944, il fut condamné à mort par une cour martiale et exécuté en octobre de la même année. Quelques mois avant cette fin sans gloire, il s'adressait ainsi à ses hommes : « Plus que jamais l'ordre public est menacé, plus que jamais les malfaiteurs s'affublent pour masquer leurs méfaits d'une étiquette politique ou patriotique. C'est l'un des vôtres qui garantit à tous qui restez loyalement dans la ligne droite la sécurité totale pour vous et vos familles. C'est l'un des vôtres qui vous dit : faites votre devoir et ne craignez rien de quiconque... »

C'est pourquoi la plupart des policiers compromis ont fondé leur défense sur le devoir d'obéissance. Le commissaire Fourcade, qui s'était « illustré » dans la région nantaise, dès l'été 1942, par l'arrestation de 102 militants communistes, dont 43 Espagnols, avant d'être détaché au SRMAN (Service de répression des menées anti-

nationales) dirigé par Charles Detmar, un militant du PPF, utilisera cet argument vieux comme les crimes de guerre. Félicité par Bousquet pour les « brillants services rendus », décoré de la Légion d'honneur en décembre 1943, il fut incarcéré à Fresnes à la Libération. Pour sa défense, il écrit alors : « J'ai servi la France sous tous les gouvernements successifs, je n'ai jamais fait de politique, je n'ai fait que de la police obéissant toujours à des ordres supérieurs, je n'ai trahi ni mon serment de magistrat ni mon pays. » Une justification qui ne pouvait être retenue pour les policiers les plus impliqués dans la répression des « patriotes ».

De ce point de vue, les dossiers de l'épuration mettent à mal une idée reçue : celle selon laquelle la police aurait été épargnée par cette purge. Bien au contraire, remarque Jean-Marc Berlière, l'épuration dans la police a été massive : un policier parisien sur cinq est passé « à l'épuration », au premier étage du 9, boulevard du Palais. La moitié d'entre eux seront sanctionnés. En ce qui concerne la Sûreté nationale, les chiffres sont encore plus impressionnants, puisqu'un policier sur cinq a été sanctionné. Une épuration qui a touché toutes les catégories, du commissaire au policier retraité. Reste que, malgré son ampleur, cette chasse aux policiers impliqués dans la collaboration n'a évidemment été que partielle et parfois partielle. Un déséquilibre dû en particulier à l'activisme du PC, qui pourchassa sans relâche les tortionnaires et les responsables d'arrestations de militants communistes. Les survivants juifs de la déportation ont, pour des raisons évidentes, mis plus de temps à réclamer justice, et leurs persécuteurs ont dans l'ensemble moins été châtiés.

Finalement, ces archives révèlent quelques vérités gênantes dont l'une est méconnue, sinon occultée : la répression antijuive et antirésistants n'a pas été le seul fait de brebis galeuses, notamment des brigades spéciales, mais tous les services de police y ont peu ou prou participé. Et, au sein des services traditionnels, le zèle de certains fonctionnaires « ordinaires » a causé plus de victimes que les services « spéciaux ». À l'inverse, certains policiers ont sauvé l'honneur en créant, plus tôt qu'on ne le croit généralement, des réseaux de résistance. ■

Le lieutenant Frumin rejoint la Résistance au début de 1943. Dénoncé, il est arrêté par la Gestapo en septembre et assassiné à la fin de 1944.

LE GENDARME QUI ESPIONNAIT PÉTAIN

Dans la garde rapprochée du Maréchal, un lieutenant résistant informait Londres et le paya de sa vie. Extrait d'un ouvrage de référence* sur les rapports confidentiels de la gendarmerie dans la France occupée.

« [...] Au début de l'année 1943, Robert Frumin rejoint [...] le réseau de résistance Alliance. Londres peut désormais compter sur un espion au cœur du pouvoir qui alimente la Résistance en renseignements. L'officier se charge régulièrement de "nettoyer" les corbeilles à papier, pour transmettre au réseau les informations confidentielles qui y dorment. Mais, en septembre 1943, il est arrêté par la Gestapo pour "espionnage et hébergement d'aviateurs anglais". Il a été dénoncé. Son fils, Michel, avait 10 ans. "Jusqu'à-là, à Vichy, je n'avais jamais manqué de rien. À Noël, les fêtes étaient grandioses pour les gosses. Le Maréchal, je le voyais quand je voulais", témoigne Michel Frumin, des années plus tard, à l'occasion d'un entretien pour L'Express, en septembre 2005. Le jour de l'arrestation ? Il s'en souvient, jusqu'aux plus infimes détails. "Ce jour-là, j'étais descendu chercher le pain et mon père remontait la côte à vélo, rentrant à la maison après une nuit de garde. Je lui ai demandé s'il venait avec moi. Il m'a répondu qu'il préférerait rentrer se coucher. Ma mère était déjà entre leurs mains. En revenant chez nous, j'ai croisé des motards, puis des Citroën aux roues jaunes qui redescendaient. Dans la deuxième voiture, derrière une vitre, j'ai aperçu le visage de mon père. Je le voyais pour la dernière fois. Il avait été désarmé, ses galons avaient été arrachés. Je me souviens que les Allemands sont restés chez moi. Ils ont fait la foire pendant quinze jours, allant même jusqu'à voler mes sacs en cuir." L'épouse de l'officier est, elle aussi, arrêtée et incarcérée pendant deux mois. Robert Frumin se trouve, quant à lui, interné à la prison de Clermont-Ferrand, puis transféré à Fresnes (Val-de-Marne), en octobre 1943.

Il est ensuite déporté à la forteresse de Rastatt. Torturé, il est finalement assassiné par les Allemands, le 24 novembre 1944, et son corps jeté dans le Rhin avec ceux d'une douzaine de membres du réseau. Frumin sera fait chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur à titre posthume, promu capitaine et deviendra parrain de la 111^e promotion d'officiers de gendarmerie (2005-2006). [...] On signe son arrêt de mort administratif : le 9 septembre 1944, la garde du Maréchal est officiellement dissoute. »



* *Chronique d'une France occupée. Les rapports confidentiels de la gendarmerie, 1940-1945*, par Jean-Marie Pontaut et Eric Pelletier, éd. Michel Lafon (2008), 735 p., 25,25 €.

SNCF, les convois de la honte

PAR **ÉRIC CONAN**

Quelle fut l'attitude des chemins de fer français pendant l'Occupation ? En 1999, un rapport inédit fait la lumière sur ce passé un peu trop mythifié. [04/02/1999]

Le 30 septembre 1942, le conseil d'administration de la SNCF se réunit pour entendre l'exposé rituel de son président sur « l'évolution du trafic » du mois précédent. Pierre-Eugène Fournier se lance dans un développement sur le « trafic voyageurs » en relevant la particularité de ce mois d'août 1942 : « L'augmentation des recettes a atteint 10 % et s'explique par les départs en vacances, bien que, pour les départs massifs du début du mois, les billets aient été pris dans les dernières semaines de juillet. Par rapport au mois d'août 1941, l'augmentation est de 37 %, précise le président Fournier, qui analyse l'évolution de la “physionomie des voyageurs”. Avant guerre, les départs massifs en vacances entraînaient des pointes aiguës de trafic. Maintenant, le courant voyageurs est plus constant mais plus important, et les pointes sont émoussées. » Au terme de ces commentaires – qui occupent deux pages du compte rendu du conseil d'administration – le président de la SNCF énumère brièvement les « trafics spéciaux » du mois, parmi lesquels « quatre trains d'Israélites venant de Beaunela-Rolande, d'Oléron, de Pithiviers et de Portet-Saint-Simon à destination de l'Est et du Bourget », auxquels ne sont consacrées que deux lignes dans le procès-verbal de la réunion.

Cette pièce d'archives figure, parmi des centaines d'autres, dans un volumineux rapport de recherches inédit, *La SNCF sous l'occupation allemande, 1940-1944*, que détient depuis peu la société nationale. Ce travail de plus de 1 500 pages, qui constitue la première étude scientifique du rôle des chemins de fer français durant la guerre, a été commandé, [en 1993], par la SNCF elle-même. L'attitude de la société ayant été évoquée dans les polémiques relatives à la persécution antijuive, la présidence de la SNCF avait passé, le 13 novembre 1992, une convention de recherche avec l'Institut d'histoire du temps présent, au CNRS.

Cette étude historique fut plus longue et plus compliquée que prévu. L'IHTP estima que la « problématique portant sur le rôle de la SNCF dans les déportations imposait de reprendre le cadre général des relations ferroviaires franco-allemandes durant l'Occupation ». Et ce travail énorme, confié à l'historien Christian Bachelier, sous la responsabilité d'Henry Rouso, fut rendu difficile par l'état des archives de la SNCF mises à sa disposition : les lacunes,

très nombreuses, l'ont contraint à un dépouillement important de documents périphériques pour pallier la disparition de documents centraux, tels que la correspondance entre la direction de la société et les autorités allemandes.

Au terme de plusieurs années de travail, Christian Bachelier a pu reconstituer l'essentiel de l'activité de la SNCF, société à la fois très particulière, de par sa taille (500 000 employés) et son lien étroit avec la situation économique et militaire de l'Hexagone, mais aussi très représentative de bien des institutions et de leurs responsables, qui ont beaucoup évolué de 1940 à 1944. « Lorsque l'on analyse l'attitude d'une entreprise comme la SNCF face à l'occupant allemand, la circulation des trains – à la fois nécessaire au ravitaillement des populations occupées et à la logistique militaire et politique des occupants – ne peut être qualifiée de “résistante” ou de “collaboratrice”. Les rapports avec les autorités allemandes ont pu prendre des tours bien différents : collaboration zélée, obéissance passive, négligence active, sabotage, etc. », annonce d'emblée Christian Bachelier, dont le travail permet d'approcher une vérité très différente de la citation à l'ordre de la Nation de la SNCF, décorée de la Légion d'honneur le 4 mai 1951 : « La SNCF, par la solidité et la continuité de son organisation, grâce à l'intelligence, au travail, à l'abnégation, au courage de ses chefs, de ses cadres et de tout son personnel [...], a sauvé le chemin de fer de l'emprise de l'occupant. »

Cette appréciation, qui pourrait à la rigueur s'appliquer à l'année 1944, ne semble, en effet, guère adaptée aux années antérieures. « Le désir du gouvernement français et celui des autorités allemandes d'occupation paraissent être d'accélérer, par tous les moyens, la remise en marche de l'économie française », note, dès le 2 juillet 1940, le directeur général de la SNCF. Les intérêts sont convergents : le rétablissement de l'économie française passe par celui de ses transports, et les nazis ont besoin des chemins de fer pour l'avancée vers l'Espagne et l'Afrique du Nord qu'ils envisagent alors. Le Reich libère les cheminots prisonniers de guerre et favorise l'approvisionnement en charbon de la SNCF, dont le directeur note avec satisfaction que la Wehrmacht a « le très ferme désir de nous aider à reprendre rapidement nous-mêmes une exploitation normale ; c'est également ma volonté, ce qu'il faut c'est que nous



KEYSTONE-FRANCE

puissions collaborer ensemble loyalement et avec confiance sans intervention extérieure ».

Les principes de la politique de collaboration d'Etat définie par Vichy s'appliquent : l'exploitation du réseau ferré reste l'affaire de Vichy, mais sous surveillance allemande. Le président a été changé – Pierre-Eugène Fournier remplace un proche de Léon Blum – et le secrétaire d'Etat aux Communications du gouvernement Pétain, Jean Berthelot, ingénieur et ancien directeur adjoint de la SNCF, exerce une tutelle étroite sur la société, qu'il connaît bien. Le personnel dirigeant s'accommode de la nouvelle situation, à quelques exceptions près : l'ingénieur en chef Toubeau, qui occupe le poste stratégique de « chef de la division marchandise » du « service du mouvement », est ainsi destitué au motif qu'il « n'est pas décidé à collaborer loyalement avec les services allemands et qu'il cherche plutôt à entraver par la résistance passive l'exécution des mesures prescrites par la Direction des transports militaires ».

L'autonomie d'exploitation du réseau, sous la surveillance d'un haut fonctionnaire des chemins de fer allemands (la Reichsbahn) détaché auprès de la Wehrmacht à Paris, se révèle très relative. La circulation des trains doit privilégier les désirs de l'occupant, comme le rappelle une instruction interne : « Dans une gare donnée, aucun transport classé dans les huit catégories de priorité ne peut être accepté ni assuré tant que tous les transports bénéficiant d'une priorité supérieure n'ont pas été effectués. » Pour maintenir son propre trafic de voyageurs, la SNCF crée de nombreux trains mixtes de « marchandises-voyageurs ».

L'offensive des Allemands à l'Est en 1941 fait de l'URSS un allié et provoque l'entrée en résistance de nombreux cheminots. Ici, en 1942, le départ de la Légion des Volontaires Français contre le Bolchevisme pour le front de l'Est.

Les dirigeants de la SNCF semblent obsédés par la préservation du matériel. La Reichsbahn, qui a pâti de la préférence accordée avant guerre à la construction des autoroutes et dont les besoins deviennent énormes, veut se servir dans le parc français et réclame d'emblée 1 000 locomotives et 35 000 wagons. Les Allemands exigent aussi du personnel. En février 1941, la Reichsbahn demande 5 000 agents de conduite et 6 000 ouvriers d'atelier connaissant les motrices françaises qu'elle vient de récupérer. Pour préserver la cohésion sociale de l'entreprise, la SNCF s'efforce de recourir au volontariat et propose de former des ouvriers recrutés à l'extérieur. Elle parviendra plus

tard à obtenir le statut d'entreprise classée S-Betrieb, qui est celui des usines protégées des réquisitions de main-d'œuvre à condition de travailler à plein rendement pour l'économie de guerre allemande.

L'offensive allemande à l'Est de juin 1941 perturbe brutalement l'entreprise, en rejetant l'URSS dans le camp allié et en provoquant l'entrée en résistance du Parti communiste français. Les cheminots communistes sont très nombreux – Jean Berthelot les évalue alors à 100 000, soit 20 % du personnel – et les premiers sabotages apparaissent dès l'été. Le ministre des Communications, qui ordonne le 26 juin au président de la SNCF de leur faire la chasse, précise tout de même : « Je reconnais les difficultés de cette tâche, en raison du fait que les propagandistes les plus dangereux sont fréquemment des agents assurant correctement leur service. » La direction de la SNCF donne pour instruction aux directeurs régionaux de « signaler aux préfets les agents que, sans avoir des éléments suffisants pour proposer leur licenciement, ils suspectent de se livrer à une telle



●●● propagande ». A peine un mois plus tard, le directeur général Robert Le Besnerais peut annoncer à la Wehrmacht que « 600 agents de zone occupée ont été éliminés » et lui fournit la liste des agents révoqués. En novembre 1941, le bilan s'établit à 1 290 agents suspendus, internés, révoqués ou licenciés pour raisons politiques (dont 445 seront internés ou incarcérés par les autorités françaises et 70 par les autorités allemandes). Les dénonciations de la SNCF ont une telle efficacité que le directeur général Robert Le Besnerais redoute alors que les préfets en soient « conduits à penser qu'il y a des communistes surtout chez les cheminots ».

La conquête d'immenses territoires sur le front Est décuple les besoins de la Reichsbahn, tant en personnel qu'en matériel, notamment pour faire face à une pénurie de charbon provoquée par le manque de convois d'acheminement. En juin 1942, Albert Speer vient en personne à Paris pour réclamer à Pierre Laval 1 100 locomotives, 37 500 wagons et 2 500 kilomètres de voies. La direction de la SNCF, qui s'efforce toujours de limiter et de ralentir ces prélèvements, qui rendent l'activité de l'entreprise de plus en plus difficile, est absorbée par le défi que lui impose la situation : assurer plus de trafic avec de moins en moins de matériel et de personnel. Elle y arrive, grâce à des gains de productivité énormes : malgré une réduction de plus de 40 % du nombre de wagons, le trafic augmente. Devant l'assemblée générale de ses actionnaires, le conseil d'administration de la SNCF n'est pas peu fier du bilan de l'exercice 1942 : « Le trafic que nous avons assuré au cours de l'exercice est l'un des plus importants que les chemins de fer français aient connu depuis 1920 : 66 milliards d'unités kilométriques, contre 49 milliards seulement en 1938. Ces résultats, nous ne l'ignorons pas, n'ont été obtenus qu'au détriment de la qualité des services offerts à notre clientèle. La surcharge enregistrée par nos trains de voyageurs n'avait jusqu'ici jamais été atteinte. [...] Toutefois, si grandes qu'elles aient été, imperfections et insuffisances ne doivent pas faire oublier que les relations essentielles ont été maintenues et que les transports indispensables aux besoins vitaux de l'économie ont été assurés. »

Cette année 1942 est aussi celle des déportations massives de juifs. La discrétion des archives sur cette question s'explique-t-elle seulement par le caractère très marginal, dans le trafic, de ces « transports spéciaux » ? Christian Bachelier rappelle, en effet, la part des convois de déportation dans la masse des transports ferroviaires européens : « 3 000 convois de déportation de juifs ont été mis en route entre octobre 1941 et octobre 1944 par la Reichsbahn sur l'ensemble des territoires occupés ou contrôlés, ce qui, au total, équivaut à 15 % du nombre de trains de marchandises roulant en une journée sur son réseau. » L'historien relève que, dans les archives de l'état-major de la société, « la déportation est prise en compte en termes techniques d'horaires et de matériel disponible ». La SNCF n'est qu'un exécutant, mais les exigences particulières des commanditaires – les Allemands, relayés par le ministère de l'Intérieur – ne lui permettent pas d'ignorer de quoi il ressort : « Non seulement – cela va de soi – les transports de déportation et de transfert des juifs n'ont pas été effectués à l'insu de la SNCF, estime Christian Bachelier, mais, durant l'été 1942, des représentants de la SNCF ont participé à l'élaboration des conditions techniques de ces transports ferroviaires. »

Les trains de déportés sont « formés, dirigés et conduits par les cheminots français », au nom du refus des ingérences allemandes

Les convois de déportés sont « formés, dirigés et conduits par les cheminots français », au nom du refus des ingérences allemandes dans l'exploitation du réseau. Lors d'une réunion au ministère de l'Intérieur, le 15 juillet 1942, le représentant de la SNCF propose que, « pour des raisons de discrétion », ces convois soient dénommés « transports IAPT » (« Israélites Allemands, Polonais, Tchécoslovaques »). Le personnel et le matériel de locomotion sont français jusqu'à Novéant, point frontière en Moselle, où s'effectue le changement de l'équipe de traction. Les convois, prévus pour 1 000 personnes, sont constitués de 20 « wagons couverts » (wagons à bestiaux), soit 50 personnes par wagon, et trois voitures de voyageurs pour l'escorte. La SNCF doit éliminer tous les véhicules présentant une anomalie (planches disjointes), mais l'aménagement des wagons relève de la Police et du Ravitaillement, qui fournissent la « paille couchage », les « vivres de voyage » – « La première partie du voyage devant durer de vingt-quatre à trente-six heures et ne pouvant, pour des motifs d'ordre public, être interrompue pour la distribution de repas chauds, il est indispensable que chaque intéressé soit muni avant son départ de vivres de réserve » – et les « brocs et seaux hygiéniques », qui devront être « descendus du train et entreposés en gare à la dernière station avant la ligne de démarcation ».

La SNCF, qui est tenue d'assurer la fermeture et le plombage des portes, doit veiller, toujours par souci de discrétion, à ce que les wagons soient assemblés « hors de gare », le départ des trains devant avoir lieu « le matin entre 6 et 7 heures ». Il était, par exemple, notifié à la SNCF que, pour les nombreux trains en partance des camps du Sud-Est et à destination de Drancy, en août 1942, « la soudure des convois à Toulouse et à Avignon devait être effectuée en dehors de ces gares » et « le passage en gare de Marseille devait être évité ». De même, la SNCF doit faire circuler les convois de déportés à vive allure et « diminuer sensiblement la vitesse des trains seulement pendant la nuit ou à l'approche de la frontière ».

L'organisation de ces « transports IAPT » donne lieu à toute une correspondance de plaintes réciproques entre les préfetures et la SNCF. La préfeture de Bordeaux, par exemple, proteste parce que la SNCF lui a livré, pour son escorte de gendarmes, « des wagons en mauvais état, avec des glaces cassées, pas de chauffage ni de lumière, pas d'eau, rendant ces voitures inhabitables pour l'escorte et la surveillance impossible, faute de lumière ». De son côté, la SNCF évoque les « inconvénients très sérieux » du retard au départ du « train spécial IAPT du 24 août » : « Non seulement pour le train lui-même, qui est ainsi complètement désheuré, mais aussi pour tous les autres trains commerciaux, dont la marche se trouve ainsi affectée. Il en résulte une gêne et des sujétions fâcheuses pour notre service », précise le représentant de la SNCF à Vichy, qui demande au directeur de la Police que, « à l'avenir, les services chargés de l'organisation des convois fassent toute diligence pour respecter les dispositions prévues au programme et que les changements se fassent à temps pour éviter que ces faits regrettables se renouvellent ». Ces « transports spéciaux » donneront lieu à l'établissement de factures adressées aux préfetures. Par inertie bureaucratique, certaines seront même envoyées par les services comptables de la SNCF au ministère de l'Intérieur après la Libération.



SZ / RUE DES ARCHIVES

La SNCF instaure des « trafics spéciaux » selon la « physionomie des voyageurs ». Ici, le 14 mai 1941, à Paris-Austerlitz, des Français juifs partent pour Pithiviers.

Evoquant le rôle et l'attitude des cheminots de base, Christian Bachelier rappelle quelques vérités parfois oubliées pour apprécier les possibilités réelles d'intervention. Ces « convois spéciaux », dont l'escorte était formée de gendarmes français, faisaient aussi l'objet d'une surveillance allemande étroite et souvent violente. Malgré ces difficultés, nombreuses furent les tentatives pour apporter eau et nourriture aux déportés lors des interminables arrêts ou pour recueillir et affranchir les messages qu'ils lançaient des wagons. Des cheminots dévissaient les écrous des boulons de fixation des planchers de wagons à bestiaux, ou y cachaient parfois des outils. Les conducteurs ralentissaient les convois dans des zones propres aux évasions. Les cas d'évasion font l'objet de plaintes des responsables des escortes allemandes des convois. Ces petits gestes, parfois dérisoires, parfois décisifs, étaient très risqués et de nombreux cheminots furent fusillés pour avoir enfreint les consignes.

En 1943, les transports allemands pèsent encore plus lourd sur un réseau de plus en plus désorganisé : en septembre, par exemple, il subit 60 bombardements, 150 mitraillages et 330 attentats (pour 20, 40 et 30 en septembre 1942). Les exigences allemandes augmentent au fur et à mesure que croissent les difficultés militaires du Reich. « Au 1^{er} septembre 1943, relève ainsi Christian Bachelier, le matériel moteur et roulant de la SNCF est de 11 300 locomotives (15 927 avant guerre), 210 000 wagons (434 000 avant guerre) et 17 700 voitures (27 500 avant guerre). La réduction des wagons par rapport à l'avant-guerre est de 52 %, celle des locomotives lourdes à marchandises de 40 %. Dans le même temps, le trafic s'intensifie : 38 milliards de voyageurs-kilomètres, dont 27 en voyageurs commerciaux (21 en 1938) ; le parcours moyen des wagons augmente de près de 30 % et le poids moyen de 35 %. Le pourcentage du trafic assuré pour les autorités allemandes est de 39,5 % en juillet 1943. » Cette année 1943, marquée

les Allemands et les pousse à faire venir du Reich des milliers de leurs cheminots. Les sabotages des voies, jusqu'alors aléatoires, laissent en effet la place à des sabotages professionnels : sable dans les boîtes d'essieux, coupures des accouplements de freins, pannes des motrices en atelier, etc. 819 cheminots furent fusillés et 1 200 moururent en déportation.

Christian Bachelier consacre un développement à l'épuration de la SNCF qui constitue un bon exemple des dilemmes de la Libération. Le ministre des Communications de De Gaulle, René Mayer, résistant et ancien cheminot, vient d'épurer les chemins de fer du Maroc. Il estime qu'il faut frapper peu et rapidement pour ne pas nuire à la bonne reconstitution du service, vitale à l'époque. Le président Fournier reste ainsi en poste tandis que le directeur général Le Besnerais est épuré, ainsi que seulement trois directeurs centraux et trois directeurs généraux. « Au total, conclut l'historien, l'épuration de la SNCF est proportionnellement l'une des plus faibles, comparée à celles pratiquées dans les autres administrations. » Cette modération semble aussi s'expliquer par l'abstention tactique du Parti communiste, qui préfère alors, selon Christian Bachelier, consolider considérablement son pouvoir au sein de ce lieu stratégique que constitue l'administration de la SNCF.

Dans un document interne, la présidence de la SNCF précisait, en février 1993, qu'elle avait commandé au CNRS le rapport scientifique La SNCF sous l'Occupation allemande, 1940-1944 parce qu'elle souhaitait « être en mesure de ne pas esquiver un débat qui lui demanderait de rendre compte de son passé ». Ces dernières semaines, [en 1999], deux parents de déportés ont porté plainte contre la SNCF pour « crimes contre l'humanité ». Grâce à l'ampleur et à la précision de l'énorme travail historique de Christian Bachelier, la société nationale se trouve désormais en mesure de ne pas esquiver le débat. ■

LA FRANCE « ALLEMANDE »

En exclusivité pour L'Express, Renaud de Rochebrune et Jean-Claude Hazera évoquent les questions les plus brûlantes soulevées par leur ouvrage*.

PAR ÉRIC CONAN [12/10/1995]

Les patrons sous l'Occupation

C'est une grosse lacune que comble le livre de Renaud de Rochebrune et Jean-Claude Hazera consacré aux *Patrons sous l'Occupation*. Bien que l'intérêt soutenu pour cette période soit progressivement passé de la France de Vichy à la France sous Vichy, le monde des entreprises a été négligé. Et la plupart des brochures officielles publiées par les grandes firmes françaises mettent souvent entre parenthèses la période 1939-1945. La très moderne notion de PDG est pourtant une création du régime de Pétain. Et les patrons furent des acteurs essentiels de l'Occupation : à quelques mois de la Libération, plus de la moitié de la production française partait encore à destination du Reich.

L'intérêt de ce livre doit beaucoup à la personnalité et à la démarche des auteurs. Ce sont des journalistes économiques confirmés, qui ont choisi de passer de longues années dans les archives publiques, qu'ils ont trouvées – malgré les « rumeurs affirmant le contraire » – « riches et, au bout du compte, plus exploitables et moins fermées qu'on ne le croit souvent ».



Il ressort de cette enquête que la plupart des patrons semblent avoir agi, sous l'Occupation, selon une « logique de gestion », obéissant à « ce besoin de persévérer dans un comportement qui se veut avant tout efficace – on dirait aujourd'hui “professionnel” ». Les enthousiastes de la collaboration ne furent pas absents, tout comme les véritables résistants, mais ils obéissaient alors, le plus souvent, à des motivations indépendantes de leurs responsabilités professionnelles. Tous les autres s'ingéniaient à rester des chefs d'entreprise « réalistes » : patrons avant d'être citoyens, et veillant à ne pas mélanger les deux identités. C'est au nom de ce réalisme économique que beaucoup d'entre eux ont intégré l'« Europe

allemande » comme nouvel horizon industriel et commercial. Au terme de cet ouvrage nuancé et précis qui fourmille de portraits, de récits et d'anecdotes, on retiendra que pendant ces années noires « le parcours du citoyen-patron n'a pas croisé, sinon indirectement, son trajet professionnel ».

Salon de l'auto de mars 1937, Goering, Hitler et Louis Renault. Le constructeur automobile meurt le 24 octobre 1944, peut-être de mauvais traitements en prison, sans avoir été jugé.

allemande » comme nouvel horizon industriel et commercial. Au terme de cet ouvrage nuancé et précis qui fourmille de portraits, de récits et d'anecdotes, on retiendra que pendant ces années noires « le parcours du citoyen-patron n'a pas croisé, sinon indirectement, son trajet professionnel ».

Combien ont résisté ?

« Je n'ai vu aucun de vous, messieurs, à Londres », aurait dit le général de Gaulle à une délégation de chefs d'entreprise qu'il recevait peu après la Libération. Des chefs d'entreprise rejoignant la Résistance, il y en eut, cependant, et quelques sondages permettent de dire que les patrons de l'industrie et du commerce ne furent ni plus ni moins



ROGER VOLLET

nombreux que d'autres à faire ce choix. Des familles célèbres d'industriels français, notamment les Michelin ou les Peugeot, ont participé à la guerre de l'ombre et en ont payé le prix jusque dans leur chair, de même que des responsables d'entreprise connus, comme Max Heilbronn, administrateur des Galeries Lafayette et spécialiste du sabotage des voies ferrées, ou Robert de Vogüé, dirigeant de Moët et Chandon et animateur d'un réseau de résistance, tous deux arrêtés et déportés dans des camps allemands. Le Conseil national du patronat français a été présidé après guerre pendant deux décennies par Georges Villiers, à qui ses activités antiallemandes valurent un séjour à Dachau. Et certains n'en sont pas revenus.

Peut-on affirmer pour autant que les entreprises résistantes furent nombreuses ? Certes, lorsque les camions et les garde-meubles de la petite affaire lyonnaise Le Déménagement moderne servent de couverture aux activités de l'un des fondateurs de Franc-Tireur, on peut dire que les comportements des hommes et de leurs sociétés deviennent indissociables. Mais de tels cas semblent peu fréquents. A l'inverse, quand Jacques Foccart, héros incontestable de la Résistance et futur homme de l'ombre de la V^e République, livrait en 1943 des tonnes de bois à l'organisation Todt, la dichotomie entre le citoyen et le professionnel devient plus nette. Rarissimes sont les grandes entreprises qui, comme Hispano-Suiza, ont sacrifié leurs intérêts, voire risqué leur existence, en refusant de produire pour les Allemands. D'ailleurs, le plus souvent, lorsque des sociétés faisaient obstacle à l'occupant, c'était souvent aussi une manière de préserver leurs intérêts à long terme. On ne peut guère interpréter autrement la résistance économique déterminée de Michelin ou de Saint-Gobain, qui n'ont jamais voulu céder leurs filiales en Allemagne. Même un homme comme Jules Mény, qui a payé de sa vie son attitude hostile à l'égard des Allemands, a maintenu la Française des pétroles (aujourd'hui Total) dans une sorte de neutralité technique à l'égard de l'occupant et de loyauté minimale envers l'Etat français, incarné par Vichy. En matière de Résistance comme de collaboration, la « logique de gestion » explique bien des attitudes paradoxales...

Combien ont été épurés ?

Un cliché à la vie dure : les patrons français auraient beaucoup collaboré tout en ayant largement échappé à l'épuration. Hormis Louis Renault, mort le 24 octobre 1944 avant tout jugement, peut-être à la suite de mauvais traitements en prison, aucun nom d'industriel sévèrement sanctionné ne vient à l'esprit. Alors qu'on n'a aucun mal à évoquer hommes politiques, écrivains ou trafiquants condamnés à mort ou à de lourdes peines.

Certaines affaires ont renforcé cette impression, tel le cas spectaculaire, mais loin d'être unique, de Pierre Brice, patron de l'entreprise de travaux publics

Sainrapt & Brice, qui n'a pas passé un seul jour en prison. Son personnel et ses machines avaient pourtant beaucoup travaillé pour les Allemands, cas plutôt banal dans cette profession : 29,7 % des dossiers examinés par la Commission nationale interprofessionnelle d'épuration concerneront ce secteur, qui ne pouvait guère cacher sa contribution aux travaux du mur de l'Atlantique ! Mais, ce qui est déjà plus exceptionnel, Pierre Brice avait passé des accords d'association avec des entreprises allemandes et envoyé 450 employés français en Allemagne. Comble du comble, cet ingénieur s'était donné beaucoup de mal pour déposer en Allemagne son brevet le plus précieux. Rien d'étonnant si le non-lieu qu'il obtint en 1948 devant la cour de justice de la Seine a suscité un scandale, provoquant un débat houleux à l'Assemblée et une demande de mutation (assimilable à une démission) de Raymond Lindon, le procureur chargé des grands dossiers économiques.

En fait, le destin de Brice comme celui de nombre de ses collègues furent très influencés, dans un sens ou dans l'autre, par les rapports qu'ils entretenaient avec leur personnel et, au-delà, avec la CGT. Pour mesurer le pouvoir de cette organisation, il faut savoir que c'est le syndicat CGT des travaux publics qui négocie directement, pendant l'été 1945, avec les ministres de la Reconstruction (Raoul Dautry) et des Travaux publics (René Mayer), le nouvel organigramme de Sainrapt & Brice, dont le patron s'est vu suspendu par la Commission nationale interprofessionnelle d'épuration. Inversement, le sort réservé à Louis Renault, Marius Berliet et deux de ses fils (emprisonnés après une condamnation à cinq ans de travaux forcés) ou à tel ou tel établissement réquisitionné (comme Lafarge, dans l'Ardeche, ou les Aciéries du Nord, liées au groupe de Wendel, à Marseille) est une conséquence directe de l'âpreté de la « lutte des classes » dans leurs ateliers. Le manager sans doute le plus durement sanctionné à la Libération, Jacques Legueu, directeur général de Carbone-Lorraine, paiera d'une condamnation à dix ans de travaux forcés son incapacité à éviter en 1943 une grève de son personnel et sa tragique répression par ●●●

LA FRANCE « ALLEMANDE »



COLL. ARCHIVES MOËT & CHANDON

●●● L'occupant : neuf ouvriers de l'entreprise seront déportés ; cinq n'en reviendront pas. Tandis que Brice fut défendu par son propre personnel, inquiet pour son emploi, contre le syndicat de la branche. De même, Henri Ardant, le patron de la Société générale, dont le dossier était chargé, puisqu'il fut le principal animateur d'une profession très active sous l'Occupation, devra sans doute son non-lieu (après un an de prison) à ses excellentes relations avec les syndicats et à son action courageuse et efficace pour épargner au personnel des banques le Service du travail obligatoire en Allemagne. La plupart des instructions ont donc été ouvertes à la suite de plaintes de certains syndicats, mais les patrons, paradoxalement, n'ont pas toujours eu à pâtir des interventions de leur personnel lors de l'épuration.

Si les décisions de classement furent nombreuses, il ne faut pas croire pour autant que les dirigeants aient vécu paisiblement après le départ des Allemands. Beaucoup ont connu des épreuves peu banales pour des hommes de leur rang. A la fin de l'été 1944, ils étaient des centaines à attendre dans une cellule qu'on veuille bien vérifier les dires de leurs dénonciateurs. Beaucoup y étaient encore en octobre 1945, quatorze mois après la libération de Paris. Quand on compulse d'innombrables dossiers d'épuration,

on finit même par déceler l'existence d'un curieux « club patronal de Fresnes » qui explique certaines nominations surprenantes d'après guerre. On découvre ainsi que, si René Bousquet, l'ancien secrétaire général à la police de Vichy, a fait une carrière à la Banque de l'Indochine après son quasi-acquittement de 1949, c'est parce qu'il avait sympathisé en prison avec Paul Baudouin, l'ancien président de cet établissement. Si Georges Albertini, ancien secrétaire général du très collaborationniste Rassemblement national populaire de Marcel Déat, a retrouvé un emploi et des subsides à la banque Worms, c'est également pour avoir fait la connaissance d'Hypolite Worms à Fresnes.

On peut discuter à l'infini de l'équité et de la sévérité des décisions de justice. Pouvait-il en être autrement ? L'épuration, d'une manière générale, est une sorte d'exercice impossible ; on l'a encore vu dans les pays de l'Est, après la chute du mur de Berlin. Mais c'est particulièrement vrai dans le monde des affaires. Sans même parler des problèmes de définition des crimes ou délits économiques, de l'extrême difficulté à différencier la collaboration « volontaire » de la collaboration « sous contrainte » dans un pays où l'Etat a, sous l'Occupation, encouragé les livraisons outre-Rhin, les autorités

responsables de l'épuration sont en effet tiraillées entre le désir de punition et la nécessité de reconstruire. Cet impératif explique que les gouvernements de la Libération aient choisi de faire poursuivre parfois des hommes, mais jamais des entreprises. Et de ménager les hommes quand leurs entreprises étaient en danger. Il fallait avant tout que celles-ci continuent à tourner.

Le pragmatisme du patronat

En comparant les comportements de centaines de patrons pendant l'Occupation, on finit par détecter une différence sensible entre les petites entreprises familiales et les grandes sociétés managériales. Les premières évitent franchement la collaboration ou, à l'inverse, sont à l'affût des bonnes affaires qu'elle permet. Les secondes ont un comportement plus insaisissable, moins typé. Ce n'est sans doute pas l'effet du hasard.

Les industriels de l'aluminium, notamment Alais, Frogès et Camargue, l'ancêtre de Pechiney, ont fourni aux Allemands la plus grande partie d'une production vitale pour l'aéronautique nazie. Mais ils ont toujours pris soin d'être officiellement couverts par l'administration de Vichy lors de chaque livraison. Même chose quand les chantiers navals du Trait, appartenant au groupe Worms, achèvent, pour la Kriegsmarine, des sous-marins mis en chantier pour le compte de la marine française. Toutes ces entreprises perçoivent les tournants de la guerre à partir du débarquement allié en Afrique du Nord, en novembre 1942, et de la défaite allemande à Stalingrad, en février 1943 : leurs dirigeants adaptent alors leur comportement. Tandis que certaines petites firmes qui travaillent pour les Allemands semblent au contraire d'un parfait aveuglement : des entrepreneurs créent encore, en 1944, des sociétés destinées à participer à la construction du mur de l'Atlantique !

L'attitude de quelques grands groupes laisse franchement perplexe. Tout s'y passe comme si l'on y avait eu en permanence deux fers au feu. Sans qu'on puisse d'ailleurs le démontrer ni même supposer qu'il s'agissait véritablement

Fête en l'honneur des dirigeants de la maison Moët, tous déportés, à leur retour à Epernay en 1945. Ici, Robert de Vogüé, patron de Moët & Chandon et animateur d'un réseau de résistance.

d'une stratégie consciente. A L'Air liquide, par exemple, l'un des deux fondateurs, Georges Claude, s'adonne à une propagande effrénée pour la collaboration, mais on saura le faire démissionner au bon moment, en 1943, juste avant qu'il ne soit trop tard. L'autre, Paul Delorme, un homme plus neutre, n'en refuse pas pour autant les commandes allemandes. Et son fils, Jean, dirige un temps l'Office central de répartition des produits industriels, qui planifie la distribution des matières premières sous l'autorité des Allemands. Un poste compromettant. Mais on découvrira opportunément, après guerre, que Jean Delorme renseignait les services secrets alliés – il sera effectivement décoré – et faisait donc un successeur très convenable à son père. Ce qui s'avérera d'une grande utilité quand il s'agira de contrer la menace de nationalisation du groupe, peu après la Libération.

La chasse à l'« influence juive »

L'« élimination de l'influence juive dans l'économie française » – que réclame le premier article d'une loi promulguée par le cabinet Darlan en juillet 1941 – a été menée implacablement par Vichy, d'abord pour le compte des Allemands, puis pour le sien. L'« aryanisation économique » consistait à épurer « ethniquement » non seulement le capital, mais aussi le personnel (les dirigeants, ainsi que les employés « en contact avec le public ») des affaires « juives » ou supposées receler une « influence juive ».

Les patrons juifs qui n'ont pas été expropriés le doivent parfois à des opérations d'aryanisation simulée, mais le plus souvent à l'inefficacité de l'administration dans la seconde moitié de l'Occupation : sur les 42 639 dossiers ouverts, 18 000 seulement étaient traités à l'été 1944. Mais la « solution finale » en matière d'économie – l'expression a été employée par le responsable allemand de l'aryanisation, le Dr Blanke – n'était plus alors qu'une question de temps. Pourquoi le gouvernement français et son administration se sont-ils comportés ainsi ? A en juger par de multiples indices révélateurs, c'est le plus souvent moins par antisémitisme militant que pour ne pas

abandonner aux Allemands une parcelle du reste de souveraineté qu'ils géraient. L'attitude d'un homme comme Paul Baudouin, patron de la Banque de l'Indochine et ministre des Affaires étrangères de Vichy au début du régime, est assez représentative. D'un côté, il imagine la fausse aryanisation qui permettra à la flotte Louis-Dreyfus d'échapper aux Allemands. De l'autre, il signe tous les textes antijuifs de son ministère. Imprégnés d'un « antisémitisme mondain », beaucoup de patrons se sont rendu compte que les persécutions à l'égard de leurs collègues juifs pourraient bien les arranger. Des banquiers verront d'un bon œil la fermeture de quelques établissements juifs.

Lorsqu'on s'interroge en haut lieu sur un montage permettant d'aryaniser les Chaussures André – leader en Europe – sans que les Allemands, à l'affût, s'en emparent, les autres fabricants font savoir qu'ils seraient tout disposés à se partager l'entreprise...

Dans chaque secteur, des comités d'organisation dirigés par des industriels répartissaient les matières

premières raréfiées. Le responsable du comité des pelleteries et fourrures écrit ainsi au ministre de la Production industrielle que la liquidation générale des affaires juives serait la bienvenue, car elle permettrait de vendre leurs stocks aux enchères : « Cette solution serait accueillie favorablement par la corporation à la veille de la saison d'hiver. » La « régulation de la concurrence » par l'aryanisation atteint un sommet dans le secteur de l'ameublement, où le responsable du service de gérance des maisons israélites du Groupement national de l'ameublement demande qu'on prenne des mesures contre la maison Lévitane et les Galeries Barbès. Le Commissariat général aux questions juives rédigera même un « rapport scientifique » où il n'hésitera pas, en s'appuyant sur le cas des Galeries Barbès avant et après leur aryanisation, à comparer longuement la « gestion juive » et la « gestion aryenne », pour conclure à l'écrasante supériorité de la seconde...

Plusieurs dizaines de milliers de comptables – et autres personnages souvent encore moins qualifiés pour diriger des entreprises – vivront pendant ces années-là de leurs fonctions d'administrateur ou de commissaire-gérant de biens juifs. Un nombre équivalent de postulants à la reprise des mêmes biens – parmi lesquels de grands noms du monde de l'industrie et du commerce – tenteront de profiter des meilleures occasions, parfois après de véritables batailles entre candidats. On trouve cependant quelques beaux exemples de solidarité. Ainsi, malgré des convoitises non dissimulées de concurrents, les Tissus Bouchara réussiront à échapper au démantèlement, grâce à une fausse aryanisation montée par un groupe de soyeux lyonnais dirigé par Jean Barrioz.

Le bilan exact de cet antisémitisme économique ne sera pas établi : la participation aux opérations d'aryanisation des entreprises ne sera que rarement évoquée lors des procès d'épuration. ■

Affiche de propagande de 1941.



* *Les Patrons sous l'Occupation*, par Renaud de Rochebrune et Jean-Claude Hazera. Ed. Odile Jacob (2013), 878 p., 34,90 €.

Comment Vichy a anticipé la Solution finale

Le gouvernement de Vichy a non seulement collaboré, en devançant les ordres nazis, mais il manifesta un zèle redoutable dans ce que l'on nomma plus tard la Shoah. PAR LÉON MAZZELLA

Comme souvent au sortir d'un drame national aux plaies encore purulentes, une population meurtrie et parfois coupable comme ce fut le cas pour le peuple français sous le régime de Vichy, est plus soucieuse de se reconstruire et d'oublier ou de faire oublier un passé peu glorieux, voire honteux, au lieu de se livrer immédiatement à un devoir de justice. Si l'épuration a bien eu lieu (*lire l'entretien avec Fabrice Virgili, page 71*), force est de reconnaître que l'omerta française dura fort longtemps. Dans les années d'après-guerre, on préfère glorifier la Résistance plutôt que d'évoquer tout sujet dérangeant. Il faudra attendre le milieu des années 1970 pour voir le mythe d'une France résistante dans son ensemble s'effondrer.

La participation active, et souvent zélée, des hommes de Vichy au régime nazi afin de l'aider dans la recherche, la persécution et la déportation des juifs, de 1940 à 1944, fut un sujet tabou dans les esprits et jusque dans certains livres d'histoire parus au début des années 1970, qui ne mentionnent jamais les sinistres lois antisémites d'octobre 1940. La France avançait, toute honte bue, en continuant d'occulter la

part d'ombre la plus sombre de son histoire récente. Ainsi le maréchal Pétain fut-il souvent présenté comme un véritable rempart contre l'occupant, un « bouclier » modéré, un protecteur des Français face aux rigueurs et aux souffrances de l'Occupation. Cette vision angélique dissimulait une réalité tout autre. L'idée que Vichy menait par ailleurs un double jeu vis-à-vis de l'occupant fut également contestée et même battue en brèche par de solides travaux historiques.

L'effet d'une bombe

Le livre de l'Américain Robert O. Paxton, *La France de Vichy* (Seuil) – fondé principalement sur les archives allemandes, les seules qui lui furent à l'époque accessibles –, fit l'effet d'une bombe lorsqu'il parut en 1973. Il indiquait la voie à des dizaines de recherches sur des sujets plus stupéfiants et révoltants les uns que les autres. L'accès à de nouvelles archives, par de jeunes historiens moins directement concernés que leurs aînés (et à la suite d'Henry Rousso et de Jean-Pierre Azéma, lesquels ont mis en perspective l'œuvre de Paxton), a ouvert en grand les fenêtres de salles nauséabondes, où l'on pensait pouvoir terrer de honteux secrets dans des cartons.



Le Vel'd'Hiv, dans la rue Nelaton, à Paris (XV), le 17 juillet 1942.



BHP/ROGER VIOUET (FONDS FRANCE SOIR)

Les travaux fondateurs de Paxton démontrent la participation du gouvernement français à la Solution finale, la Shoah. Cette révélation mit durablement à mal toutes les lectures qui avaient été faites jusque-là de l'histoire du régime de Vichy (Henri Amouroux, Robert Aron) puisque, loin de se contenter de devancer les ordres allemands, Vichy – personnalisé par Pétain et Laval – a manifesté le désir supérieur de s'associer clairement à l'« ordre nouveau » nazi, prélude ou condition *sine qua non* à la réalisation d'une (nouvelle) « Révolution nationale », en totale rupture avec la République. Sans même parler de certains hauts fonctionnaires, comme Maurice Papon, et de leur collaboration en faveur de l'extermination programmée des juifs (lire « Papon, les Français et Vichy », page 51). Paxton démontra, à la lecture des archives allemandes, que loin d'avoir freiné l'occupant dans son action, Vichy a facilité la tâche des nazis, notamment dans la déportation des juifs. Pis, l'historien américain rappelle que les Allemands, en 1940, estimaient prématurée la promulgation de lois antisémites. Pas Vichy, qui analyse la défaite comme une conséquence de la décadence d'une France au cœur de laquelle les juifs ont une responsabilité majeure... Paxton souligne d'ailleurs que les Allemands n'auraient de toute manière pas pu réaliser leurs funestes projets sans le concours des administrations diverses, du gouvernement à la police en passant par des entreprises comme la SNCF. Le Commissariat général aux questions juives (CGQJ), instrument majeur de la politique antisémite de l'Etat français, a montré par son action que loin de vouloir dessiner une politique antisémite « à la française », il devint rapidement l'auxiliaire, le bras armé, le chien fidèle de la Gestapo. Si le CGQJ ne comptait « que » 2 500 agents, ce sont bien davantage de personnes qui participèrent activement aux exactions que nous savons, selon Tal Bruttman, auteur d'*Au bureau des affaires juives. L'administration française et l'application de la législation antisémite, 1940-1944* (La Découverte). En témoigne le reportage

retentissant qu'Eric Conan réalisa, en 1990, sur les enfants juifs du camp de Pithiviers (lire « Pithiviers, un crime oublié », page 30). Au fil de l'enquête, le journaliste de L'Express prouve avec éloquence le zèle de la police de Vichy, dirigée par René Bousquet, lors de la sinistre rafle du Vel' d'Hiv', les 16 et 17 juillet 1942. Car il n'y a eu « ni double jeu, ni passivité (ni, *a fortiori*, demi-résistance) d'un Vichy attentiste », précise Stanley Hoffmann dans sa préface à *La France de Vichy*; « il y a eu une constante et illusoire politique de collaboration, une offre maintes fois renouvelée au vainqueur nazi : en échange d'une reconnaissance par l'Allemagne de l'autonomie politique de Vichy et d'un assouplissement de l'armistice, la France s'associerait pleinement à l'« ordre nouveau » et jouerait le rôle d'un brillant second », écrit-il.

Un aplomb glaçant

Enfin, il suffit de rappeler les propos haineux et assumés de Pierre Darquier de Pellepoix, dans une interview de l'ex-Commissaire aux questions juives donnée à L'Express, en 1978. Il persistait et signait en déclarant notamment qu'« à Auschwitz, on n'a (vait) gazé que des poux ». Avec un aplomb glaçant, il ne se souvenait pas « de cette histoire d'étoile jaune », faisant montre d'un effroyable déni révisionniste, prétendant que les juifs, « prêts à n'importe quoi pour se faire de la publicité, avaient inventé le chiffre de six millions de victimes ». Il lança au journaliste qui l'interrogeait, qu'il était « un agent de Tel-Aviv »... L'interview, choquante et retentissante, montrait que Darquier avait été un collaborateur ayant même proposé aux Allemands, le 7 février 1943, le port de l'étoile jaune pour les juifs, l'interdiction de l'exercice de fonctions publiques, ainsi que le retrait de la nationalité française à tous ceux qui l'avaient acquise depuis 1927. Au détour d'une question, il niait aussi l'existence des chambres à gaz, « une invention juive ». Quant à la Solution finale, il s'agissait selon ce monstre, d'« une invention pure et simple ». C'est aussi cela, Vichy... ■

Pithiviers, un crime oublié

PAR **ÉRIC CONAN**

Été 42. Entre le Vélodrome d'Hiver et les départs vers les camps il y eut un crochet par des camps de détention situés à Pithiviers et à Beaune-la-Rolande (Loiret) pour 7 618 juifs, dont de nombreux enfants. [27/04/1990]

Annette Krajcer, aujourd'hui médecin à Paris, a 12 ans lorsqu'elle arrive à Pithiviers, le 19 juillet 1942. Un dimanche. Le camp est tout près de la gare. « Nous sommes immédiatement répartis dans des baraques en bois, équipées de châlits remplis de paille. À côté de ce que nous venons de vivre, cela nous paraît mieux... » Annette, sa sœur Léa et leur mère viennent de vivre trois jours pénibles, enfermées dans le Vélodrome d'Hiver, à Paris, en compagnie des 8 157 autres juifs interpellés lors de la grande rafle des 16 et 17 juillet 1942. « Nous avons été arrêtées chez nous, rue de Sévigné, le 16, à 6 heures du matin, par des policiers en uniforme : nous étions "sur la liste". Mes parents, qui avaient vécu en France depuis leur enfance, étaient considérés comme apatrides, mais ma sœur et moi (j'étais alors en quatrième au lycée) étions françaises. Mon père était déjà prisonnier des Allemands, depuis fin 1941, dans un camp agricole dans les Ardennes. On nous conduisit, avec d'autres familles du quartier, dans le préau de l'école de la rue Geoffroy-l'Asnier. Après quelques heures d'attente, des autobus vinrent nous embarquer pour le Vélodrome. Cela nous valut une longue traversée de la capitale, en plein jour, sous le regard apparemment indifférent, parfois surpris, des Parisiens. » L'identité de ces voyageurs n'échappe à personne : ils portent tous, très visiblement, l'étoile jaune sur le côté gauche de leurs vêtements, comme ils en avaient l'obligation depuis le 7 juin 1942.

La date de cette énorme rafle avait été fixée, quelques jours auparavant, le 10 juillet, lors d'une réunion préparatoire entre les Allemands et les représentants de la police française, conduits par Jean Leguay, délégué en zone occupée de René Bousquet, lui-même responsable de la police de Vichy. Il s'agissait de répondre à la demande d'Adolf Eichmann, chef du service des Affaires juives de la Gestapo, qui, le 22 juin, à Berlin, avait réclamé un premier contingent de 40 000 juifs de France, âgés de 16 à 45 ans, à déporter par convois de 1 000 individus. Les occupants, incapables de procéder à ces arrestations massives, obtinrent de Laval de les faire effectuer par la police française. Son chef, René Bousquet, s'employait à faciliter cette collaboration, ainsi

qu'il venait de le réaffirmer dans une lettre adressée, le 18 juin, au général Oberg, responsable des SS de Paris : « Vous connaissez la police française. Elle a sans doute ses défauts, mais aussi ses qualités. Je suis persuadé que, réorganisée sur des bases nouvelles et énergiquement dirigée, elle est susceptible de rendre les plus grands services. Déjà, dans de nombreuses affaires, vous avez pu constater l'efficacité de son action. Je suis certain qu'elle peut faire davantage encore... »

La grande rafle allait le prouver. André Tulard, directeur du fichier des juifs de la préfecture de Paris (le premier fichier mécanographique élaboré en France), avait précisé que l'on pouvait espérer de 20 000 à 22 000 arrestations, ses services mettant à la disposition de la police 27 361 fiches nominatives de « juifs apatrides » séjournant à Paris et en banlieue, avec leurs adresses exactes. Il fut décidé, vu l'ampleur de l'opération, d'y affecter 4 500 policiers français (par équipes de deux, chacune disposant de cinq adresses) et de commencer très tôt.

Dès 4 heures du matin, les policiers tirent du sommeil des familles hébétées. La préfecture rend compte du déroulement de l'opération heure par heure. À 7 h 30, annonçant déjà l'arrivée de 10 autobus au Vel'd'Hiv' (rue Nélaton, dans le XV^e arrondissement), elle signale que « dans le XX^e et le XI^e arrondissement,

« Bien que la population française soit assez antisémite, elle n'en juge pas moins sévèrement ces mesures, qu'elle qualifie d'inhumaines »

où il y a plusieurs milliers de juifs, l'opération est lente » et que certains « refusent d'ouvrir ; il faut faire appel à un serrurier ». À 9 heures, il y a 4 044 arrestations ; à 10 h 30, 6 587 ; à 11 heures, 7 773 ; à 15 heures, 10 832 ; à 17 heures, 11 363. Jean Leguay se tient régulièrement informé par téléphone. Au terme de la seconde journée, le 17 juillet, le bilan s'élève à 12 884 arrestations, sans compter cinq suicides. Le bilan final fera état de 13 152 arrestations : 3 118 hommes, 5 919 femmes et 4 115 enfants. Chiffres inférieurs aux prévisions, des fuites ayant permis à de nombreuses familles de désertir leur logement. Dès le 17 juillet, un rapport de la préfecture de police constate les effets négatifs de cette rafle de familles entières avec leurs enfants : « Bien que la population française soit, dans son ensemble et d'une manière générale, assez antisémite, elle n'en juge pas moins sévèrement ces mesures, qu'elle qualifie d'inhumaines. »



ANTOINE GYORI/STGMA/CORBIS

Mi-juillet 1942, le camp « discret » de Pithiviers, dans le Loiret, à 80 kilomètres de Paris.

Pour les autorités françaises, ces manifestations d'émotion rendent d'autant plus délicate l'embarrassante question des enfants. En effet, la première réunion de bilan, le matin du second jour de la rafle, avait été consacrée à la « résidence à assigner aux enfants juifs arrêtés ». Que faire d'eux, puisque les Allemands ne réclament que les « juifs de plus de 16 ans » ? Darquier de Pellepoix, commissaire général aux Questions juives, propose de les placer dans des maisons d'enfants. Jean Leguay, au contraire, demande officiellement à ses interlocuteurs allemands qu'ils soient également déportés. Dans son compte rendu de la réunion, Heinz Röthke, responsable du service des Affaires juives de la Gestapo, note que « les représentants de la police française ont exprimé, à plusieurs reprises, le souhait de voir les convois à destination du Reich inclure également les enfants ». Aussi téléxé-t-il à Berlin pour demander s'ils peuvent être déportés.

Ces enfants vont donc constituer, pendant plusieurs semaines, un véritable casse-tête administratif. C'est déjà à cause d'eux que l'on avait décidé, le 13 juillet, de se servir du Vélodrome d'Hiver pour effectuer un premier tri : alors que 4 992 célibataires ou couples sans enfants étaient directement transférés au camp de Drancy afin qu'ils soient « prêts à être évacués tout de suite », les parents, avec ces enfants non déportables — au total, 8 160 personnes — furent rassemblés au Vel'd'Hiv', en attendant que Berlin statue sur leur sort.

« Nous avons séjourné au Vélodrome du jeudi 16 juillet, à midi, au dimanche matin 19 juillet, raconte Annette Krajcer. Je me souviens d'une clameur de fond incessante, avec des cris de femmes et

d'enfants apeurés. La plupart des gens restaient assis sur les bancs espérant je ne sais quoi. Peut-être qu'on nous libère, après un contrôle d'identité. L'impression de vivre un cauchemar, sans savoir pourquoi. La situation sanitaire s'est vite dégradée. Des malades furent évacués sur des brancards. Quelqu'un se jeta du haut des gradins, dans un acte de désespoir, ce qui provoqua une tension extrême, terriblement angoissante. » Le premier jour, aucune nourriture, aucune boisson n'avait été distribuée. Le 18 juillet, M^{lle} Tavernier, l'une des seules assistantes sociales présentes, adresse une note à la préfecture de police : « Les juifs commencent à réagir. Femmes : crises d'épilepsie, crises nerveuses. Enfants malades. Tinettes bouchées. Prennent à partie la police française. Etat d'esprit mauvais. Les nouilles ne sont pas arrivées. Pas d'eau. Pas assez de pain. Soupe à toute heure. Deux médecins seulement. Il pleut dedans. »

La réponse des Allemands à la demande française de déporter les enfants n'interviendra pas immédiatement. En attendant que Berlin se décide, il apparaît vite impossible de laisser dans la pagaille du Vel' d'Hiv', en plein cœur de Paris, plusieurs milliers de familles. Du 19 au 22 juillet, escortées par des gendarmes, 7 618 personnes quittent donc la capitale pour rejoindre, à 80 kilomètres, deux camps discrets perdus dans le Loiret, à Pithiviers et à Beaune-la-Rolande (le 25 juillet, le préfet de police invitera par courrier la direction de la SNCF à « facturer les transports au ministère de l'Intérieur »).

« Le dimanche 19 juillet, après d'autres départs, vient notre tour de quitter le Vélodrome, à l'appel de notre nom de famille par ●●●



Enregistrement des juifs dans le camp de Pithiviers, aux longues bâtisses préfabriquées, chacune prévue pour une centaine de personnes.

PHOTO: J. ULLSTEIN BILD

●●● haut-parleur, poursuit Annette Krajcer. Nouvelle traversée de Paris en autobus, vers la gare, sous la garde d'agents de police français. Ensuite, long voyage en wagons à bestiaux plombés, laissant passer le minimum d'air et de lumière. Une tinette par wagon, où sont entassés, pêle-mêle, hommes, femmes, enfants, avec, parfois, les grands-parents. Les conditions sont déjà pénibles, mais on est ensemble, maman est là et nous reconforte comme elle peut. "Tant qu'on est en France, nous disait-elle, il ne pourra rien nous arriver de terrible, et nous n'avons vu aucun Allemand; rien que des agents de police français." A Pithiviers, les conditions nous paraissent évidemment meilleures, comparées à celles du Vel' d'Hiv : on peut circuler, dehors, entre les baraques; il y a bien des barbelés et des miradors, mais, au-delà, de grands champs de blé...

Joseph Weismann, aujourd'hui commerçant dans l'ouest de la France, éprouve la même réaction lorsqu'il débarque, avec sa mère, son père et ses deux sœurs, au camp de Beaune-la-Rolande, bourgade de 1700 habitants à 17 kilomètres de Pithiviers. Il avait 11 ans et se souvient que son père, ouvrier tailleur rue des Abbesses, à Paris, se montrait également confiant : « "Nous avons été accueillis par la France, nous ne risquons rien", nous disait-il. Malgré ses trois enfants, il s'était engagé en 1939 et était parti pour le front. » La nuit, femmes et hommes sont séparés, et Joseph est affecté avec son père à la baraque n° 7. Ces longues bâtisses préfabriquées, prévues pour contenir chacune une centaine de personnes, avaient été édifiées en 1939 pour y enfermer les futurs prisonniers de guerre allemands. Elles servirent, en réalité, aux Allemands à parquer, en 1941, les prisonniers de guerre français, avant de les envoyer en Allemagne. Puis, dès le 14 mai 1941, à enfermer – sous la surveillance de Français : gendarmes, douaniers et gardes auxiliaires recrutés sur place – les juifs polonais (hommes) arrêtés en France dès cette époque. Ils furent déportés au cours du printemps et du début de l'été 42, afin de laisser la place aux familles du Vel' d'Hiv.

Le rapport d'un policier d'Orléans, daté du 20 juillet, rend compte au préfet du débarquement du premier convoi, celui dont faisait partie Annette Krajcer : « Le contingent de juifs arrivé aujourd'hui se

compose, pour 90 % au moins, de femmes et d'enfants. Tous les internés sont très fatigués et déprimés par leur séjour au Vélodrome d'Hiver, où ils ont été très mal installés et ont manqué de tout. Les 1 000 internés ont été logés dans six baraques, où ils disposent de paille assez abondante. » L'arrivée des familles et des enfants, quoique prévue depuis dix jours, n'était pas du tout préparée : le rapport, constatant leur incompétence, réclame le remplacement du commandant et du gestionnaire du camp, « avant que celui-ci ne devienne rapidement une vaste foire ». Les deux camps, conçus chacun pour 1 500 personnes, en ont accueilli 4 544 à Pithiviers et 3 074 à

Beaune. Les gendarmes avaient bien pensé à renforcer les barbelés pour que les bébés ne puissent passer, mais rien n'avait été organisé pour leur donner à manger. Le 23 juillet, un rapport d'inspection envoyé au préfet relate la pagaille, signalant qu'au camp de Pithiviers il n'y a même pas d'ustensiles pour faire bouillir le lait des enfants », qu'une « grande confusion règne » dans celui de Beaune et que le personnel médical (un médecin pour plusieurs milliers de personnes, dans chaque camp) est « insuffisant ». Le 5 août, un autre rapport, indiquant les premiers décès d'enfants, estimera la situation épidémiologique « assez alarmante ». En effet, avec la surpopulation, la chaleur, les sanitaires de fortune, les choses se dégradent rapidement. Poux et parasites vont vite pulluler, dysenterie, scarlatine et diphtérie se répandre.

A l'extérieur, le sort des mères et des enfants suscite peu d'émois. Le préfet du Loiret, dans un rapport daté du 1^{er} août, rassure Vichy : « L'arrivée d'un grand nombre de juifs dans les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande pouvait faire craindre qu'une partie de la population de ces villes et des environs, prise de pitié pour les femmes et les enfants faisant partie des convois, ne manifestât, sous une forme quelconque, contre les décisions des autorités d'occupation. Il n'en a rien été. C'est avec indifférence, la plupart du temps, que les habitants ont vu passer les convois d'internés. »

La décision allemande concernant le sort des enfants tarde. Pour l'administration vichyste, cela devient préoccupant : elle s'est engagée auprès des nazis à respecter un programme précis de départs de convois, et il va bientôt lui manquer de quoi remplir les wagons en attendant les contingents de juifs arrêtés en zone libre, qui ne viendront que plus tard. Dilemme bureaucratique vite tranché : comme l'indique Jean Leguay au préfet d'Orléans, on va déporter les parents – essentiellement, des mères – en attendant de savoir que faire des enfants ! Le 31 juillet, le premier convoi, comportant les pères et 147 mères séparées de leurs enfants de moins de 16 ans, quitte Pithiviers. Les gendarmes ont dû en battre certaines.

Annette Krajcer se souvient de ce moment où sa vie fut brisée : « Le 2 août, en fin d'après-midi, nous sommes prévenues par appel

que notre mère va s'en aller avec le convoi du lendemain. Se passe une longue nuit, atroce, dont nous voudrions retenir chaque instant pour prolonger encore sa présence auprès de nous. Le lendemain, c'est la séparation, mais nous avons encore une dure journée d'attente, car les femmes qui doivent partir sont rassemblées derrière des barbelés, à quelques mètres. Nous restons ainsi, face à face, toute une journée. Puis c'est l'arrachement, le départ, pour toujours. » Les 3, 5 et 7 août, près de 2 000 mères sont séparées de leurs enfants. De craintives, elles deviennent agressives. Il y a des combats avec les gardes, des blessés de part et d'autre. Quelques-unes sont même battues jusqu'à perdre connaissance, pour qu'elles lâchent leurs enfants.

Raymonde Mann, aujourd'hui citoyenne américaine, avait 15 ans au camp de Beaune : « On annonce que les adultes partiront d'abord, pour "préparer le camp de destination", et que les enfants suivront sous peu. Ce qui déclenche une véritable émeute. Tous les internés se précipitent vers l'entrée du camp. Les gendarmes, qui essaient d'endiguer la foule, sont dépassés, et nous croyons un instant que nous allons forcer la porte du camp. C'est alors qu'elle s'ouvre, qu'un camion allemand entre et que les soldats se mettent en position de tirer. Ils avaient été appelés par le commandant de gendarmerie. »

Aujourd'hui, à Beaune, ceux qui acceptent de se rappeler n'ont pas oublié ces séparations. « Je me souviens d'un dimanche après-midi, dit une vieille habitante. Cela s'entendait d'ici, alors qu'on est à plus de 500 mètres de l'emplacement du camp. Des cris, des cris, qu'on se demandait ce que c'était. Plus tard, les douaniers ont raconté dans le village que c'étaient les mères qu'on avait séparées des enfants... »

Près de cinquante ans après, Joseph Weismann vit toujours avec ces cris. « Des hurlements de bêtes, comme je n'en avais jamais entendu, poussés par des mères qui se

roulent par terre, se tapent la tête contre le sol. Et les enfants, affolés, pris de panique en les entendant, qui se mettent à hurler aussi, qui font pipi. Une scène terrible, qui me hante encore. Je ne sais pas combien de temps cela a duré, mais je n'ai jamais rien entendu de pire. Avec, instinctivement, le sentiment d'une situation de non-retour. Le lendemain régnait dans le camp un désarroi indescriptible. Les petits erraient, pleurant, la morve au nez, les fesses de plus en plus sales, désemparés. Une tristesse, une misère... La mort valait peut-être mieux que cette détresse. Je crois qu'il y a un degré dans l'interdit : faire ça à des enfants... Aujourd'hui, chaque fois que je vois la face de porc ricanante de Le Pen, je pense à cette immense détresse des enfants de Beaune. C'est toujours insupportable... »

Les parents et les deux sœurs de Joseph Weismann sont partis. Il ne les reverra jamais. « Sentant qu'il ne fallait pas rester là », il va, en compagnie d'un plus grand, Joseph Kogan, profiter de la désorganisation relative du camp, après le départ des parents, pour réussir la seule évasion d'enfants, en se frayant un passage sous les barbelés, à midi, au moment du repas. Ils avaient pris soin de déterrer quelques billets : avant leur départ, les adultes, qui savaient qu'on les dépouillerait de toute valeur et de tout bijou, les cachaient à la hâte ou les jetaient dans les tinettes. Cet épisode de la « fouille » demeure tabou, à Beaune. Parce que l'on se souvient que quelques habitants, notamment des femmes, se portèrent volontaires, à la demande des gardes, pour cette tâche : elles furent les plus brutales, certaines ar-

rachant parfois les boucles des oreilles lorsque cela n'allait pas assez vite. Et parce que d'autres se sont distingués en ratissant le contenu des latrines, à la recherche de bagues, de bracelets et de colliers...

« La première chose que nous avons faite avec cet argent, c'est de nous empiffrer de gâteaux achetés à la boulangerie de Boiscommun, poursuit Joseph Weismann. Au bout de deux journées de marche, nous avons échoué, épuisés, à Lorris. Après de nombreux refus, une dame accepte de nous accueillir chez elle. Mais cette salope va immédiatement nous dénoncer à un gendarme ! En fait, c'est lui qui nous aidera, en nous mettant le lendemain au car de Montargis, d'où nous avons pris le train pour Paris. » A la suite de multiples péripéties dans la capitale, Joseph Weismann finira la guerre caché chez des paysans, dans la Sarthe.

Après les départs du 3 et du 7 août, il reste à Pithiviers environ 1 800 enfants sans parents, livrés à eux-mêmes. S'en occupent quelques infirmières de la Croix-Rouge de Paris et de Pithiviers (peu nombreuses, car le camp n'était pas une priorité de la Croix-Rouge locale) et les mères encore présentes. A Beaune, il reste, à la mi-août, environ 1 500 enfants. « De très jeunes, âgés de 2, 3 ou 4 ans, se retrouvent ainsi tout seuls, du jour au lendemain, sans personne ni pour les consoler, ni pour les laver, ni pour les aider à manger, sou-

ligne Annette Krajcer. Notre baraque ne comptait plus, dès le 2 août, que des enfants. Un garçon d'une quinzaine d'années à peine – je me souviens de son nom : Léon Gurfunkel – fut nommé par les gendarmes "chef de baraque" et moi, âgée de 12 ans, "sous-chef de baraque". Nous étions chargés d'aller chercher aux cuisines les lessiveuses de légumes et de les distribuer. Nous étions également responsables de l'entretien. Les petits ont pleuré, appelé leur mère durant quelques jours, refusant de manger, recherchant un peu d'affection. C'était déchirant, et cela ajoutait encore à notre désespoir. Puis ils sont devenus calmes, comme indifférents, d'une docilité étonnante. Nous nous sommes efforcés de les amuser et de les occuper, mais ils restaient la plupart du temps assis, sans rien faire. »

Jean Goueffon, qui a alors 14 ans, se souvient très bien de ces enfants : il les voit de temps en temps, lorsqu'il vient dans le bureau de son père, comptable à la coopérative de céréales qui jouxte le camp. « Il y en avait beaucoup ; ils donnaient l'impression d'être perdus, déboussolés ; certains erraient d'une extrémité à l'autre. Je ne me rappelle pas les avoir vus jouer. »

Dans cette ville de la Beauce céréalière et sucrière, qui échappe à la pénurie, ces enfants mangent mal et souffrent de diarrhées permanentes. Beaucoup tombent malades. Les cas graves sont envoyés à l'infirmerie du camp, contrôlée par un médecin de Pithiviers assisté d'Henri Russak. Ce jeune juif polonais, qui venait de finir ses études de médecine en France, engagé volontaire en 1939, a été arrêté et détenu dans le camp depuis juin 1941. Il vit aujourd'hui à Paris. « Je n'ai jamais tant travaillé de ma vie, jour et nuit. Je voyais des enfants arriver dans un état indescriptible. C'était terrible – impossible à raconter. J'éprouvais une immense pitié. »

Pithiviers n'ignore pas le sort de ces enfants. Mais, pour la majorité de ses habitants, ils font partie d'un autre monde, qui ne parvient pas à toucher la routine de l'Occupation. Marcel Donon, le ●●●

Près de 2 000 mères sont séparées de leurs enfants. De craintives, elles deviennent agressives. Il y a des combats avec les gardes, des blessés de part et d'autre

lignes de légumes et de les distribuer. Nous étions également responsables de l'entretien. Les petits ont pleuré, appelé leur mère durant quelques jours, refusant de



●●● sénateur maire, a été démis de toutes ses fonctions, parce que radical et franc-maçon, et le préfet a désigné un remplaçant plus convenable. Brisé, Marcel Donon mourra en 1943. Le nouveau conseil municipal, nommé par Vichy, ne fait jamais allusion au camp, préférant prendre d'importantes décisions : par exemple, « faire l'acquisition d'une effigie du maréchal Pétain, gravée au burin par M. Gaudin, prix de Rome ». En revanche, *L'Echo de Pithiviers*, journal de la Beauce et du Gâtinais, seule source d'information locale, n'a cessé, depuis 1940, de déverser des insanités sur les juifs, les francs-maçons et les élus du Front populaire. Le 24 mai 1941, son éditorialiste, Jean de Nibelle, saluant l'ouverture du camp de Pithiviers d'un gros titre à la Une – « Israël dans le Loiret ! » – se réjouissait de voir les juifs « derrière des fils de fer barbelés plutôt qu'à la tête de nos mairies et de nos administrations, comme ils y étaient encore, naguère, sous le règne des Blum, des Zay, des Lévy et de toute la pouillerie sémite qu'ils entraînaient derrière eux. [...] Ainsi, la roue tourne ! Et les juifs, hier tout-puissants, ne sont plus, aujourd'hui, qu'un misérable gibier de camp de concentration ! » *L'Echo de Pithiviers*, qui répercute les moindres détails de la vie locale (jusqu'au vol d'un lapin ou la perte d'un mouchoir, d'un béret basque ou d'aiguilles à tricoter...), ne donne aucun détail sur le camp, sauf pour publier un avis préfectoral de recrutement de gardes : « 1 109 francs par mois, logé, avec une prime alimentaire de 21 francs par jour ».

L'origine et la vie des internés étaient bien connues des Pithivériens, puisque des détenus hommes, ayant précédé les familles, à la fin de 1941 et au début de 1942, avaient été employés dans les ateliers, les coopératives et les fermes des environs. Une circulaire du préfet du Loiret, datant du 7 juin 1941, avait établi le tarif de la « main-d'œuvre israélite », disponible par

lots d'au moins 10 hommes : 5 francs d'indemnité par détenu à verser au commandant du camp. Ces emplois ont permis à des prisonniers

de s'évader, grâce à quelques habitants, tels les Mirloup, fleuristes, qui les cachaient dans leur camionnette, et, surtout, Henri Tessier et sa fille Jeanine, qui ont fait passer la ligne de démarcation à plusieurs dizaines d'entre eux. Complicités cependant rarissimes. « Que voulez-vous, ici, les gens sont personnels ! Au moins, ils ne nous ont pas dénoncés, explique simplement Jeanine Tessier, à présent retraitée. Ces juifs avaient le droit de vivre. Qu'est-ce qu'ils avaient fait ? Mon père faisait ça parce qu'il avait connu la misère : les pieds gelés et un poumon percé, à la guerre de 14-18. » Et eux le faisaient pour rien. Car d'autres se sont rappelés avoir « aidé » des juifs, oubliant de dire que c'était pour de l'argent : ils leur vendaient, au prix fort, de la nourriture, leur octroyaient de petites facilités ou leur faisaient de fausses promesses. A l'intérieur du camp, le trafic, intense, sera plus « professionnel » et prendra de telles dimensions que le tribunal d'Orléans condamnera (à des peines légères), « pour trafic d'influence, vol, recel et infraction au monopole des PTT », des gendarmes et des employés du camp qui transmettaient des lettres en échange de grosses commissions et « dérobaient à l'économat des denrées destinées aux détenus pour les revendre aux époux X, épiciers ». A une plus petite échelle, la chronique locale de Beaune-la-Rolande est proche de celle de Pithiviers. Le préfet contraint le Dr Cabanis, député maire, à démissionner : non seulement il est radical,

mais sa femme est juive et se cache en zone Sud. Il a aidé tant qu'il l'a pu les détenus juifs, sur le plan tant alimentaire que sanitaire. Lui aussi, brisé, mourra, au début de 1944, d'une crise cardiaque. Quelques vieux, à Beaune, demeurent persuadés qu'il s'est, en réalité, empoisonné.

On sait ce qui se passe dans le camp. Les gardes et les douaniers parlent. Mais c'est tout. « J'avais 14 ans, et un jour notre classe a visité la sucrerie, près du camp. Je me souviens que nous sommes passés à côté de ces gens enfermés sans que notre professeur nous dise quoi que ce soit sur eux », précise une Pithivérienne. Pendant que ces centaines d'enfants sont oubliés dans leur désespoir et leurs diarrhées, Pithiviers s'efforce de ressembler à ce qu'elle était. En ce beau mois d'août – « La récolte des blés s'annonce satisfaisante », titrait, en première page, *L'Echo de Pithiviers* – on se passionne pour les résultats du concours de familles nombreuses. Dans la troisième catégorie (« pères de plus de 40 ans »), Alexandre Bathon, 55 ans, remporte, avec 13 enfants, le prix, offert par la caisse d'épargne. Les distractions ne manquent pas non plus. Le cinéma propose alors *L'Inconnue de Monte-Carlo*, avec Albert Préjean et Jules Berry, et *La Route enchantée*, avec Charles Trenet et Marguerite Moreno. Au théâtre passe Andrhel, le sosie de Fernandel (« Il est prudent de réserver », conseille la publicité). Pour ceux qui préfèrent le sport, il n'y a que l'embaras du choix. Ainsi, le 30 août, il faut opter entre le grand prix cycliste de Tourny ou la grande fête sportive de Pithiviers (« Boxe, escrime, ballets gymniques, parcours d'athlétisme. Avec fanfare »). Pithiviers se préoccupe beaucoup de sport. Le 11 septembre 1942, le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer 5 000 francs au Club athlétique pithivérien, « pour la réfection d'un vestiaire et l'établissement de lavabos au stade de Croix-Palaise ».

Le représentant de Vichy à Pithiviers est, à cette époque, le jeune et brillant sous-préfet Michel Junot,

Jean Leguay précise que les enfants doivent être mêlés aux adultes. Vraisemblablement pour faire croire aux cheminots qu'ils sont avec leurs parents

arrivé le 20 août 1942. Il vient d'un important cabinet du ministère de l'Intérieur. Sa principale préoccupation consistera à inspecter les communes et à remplir des fiches de « renseignements généraux et confidentiels » sur les notables locaux, afin de vérifier leur allégeance à Vichy. La lecture de ces fiches le montre obsédé par l'influence que peut conserver sur les notables locaux Marcel Donon, ancien sénateur maire radical. Et les enfants ? Actuellement conseiller municipal de Paris, Michel Junot se souvient d'avoir vaguement « entendu dire, fin août, qu'il se passait des choses scandaleuses dans le camp, que les Allemands avaient séparé les enfants et les parents ». Lui rappelle-t-on que les Allemands ne se sont jamais occupés des camps, qui dépendaient totalement de la préfecture, il précise alors qu'il n'avait « aucune compétence ni aucun pouvoir sur le camp » : « Il n'était pas dans mes attributions. Je n'y ai jamais mis les pieds. » Les enfants dans un état lamentable, qui étaient encore là, début septembre ? « On ne m'a jamais parlé de ces problèmes. » Ce que toute la ville savait, le sous-préfet pouvait-il vraiment l'ignorer ?

Le 13 août, Adolf Eichmann a donné son accord pour que les enfants soient déportés dès la seconde quinzaine du mois. Une réunion a aussitôt lieu, à Paris. Jean Leguay précise qu'ils doivent être mêlés aux adultes. Vraisemblablement pour faire croire aux cheminots qu'ils sont avec leurs parents. Annette Krajcer fait partie des premiers dé-

Drancy (Seine-Saint-Denis), en 1941.



ROGER VOLLET

parts pour Drancy : « Le 15 août, on nous dit que nous allons partir rejoindre nos mères. Nous sommes embarqués avec plein de tout-petits dans des wagons à bestiaux, pour une longue et chaude journée de voyage. Ils demandent sans cesse à boire. Il y a des arrêts interminables sur des voies de garage, au cours desquels des cheminots nous encouragent. Je me souviens très bien que l'un d'eux a pleuré, en expliquant à ses collègues qu'il ne voyait que des enfants sur de la paille. [...] Nous sommes arrivés en fin de journée à Drancy.

A Beaune, la maison qu'occupent Jacques Leroy et sa femme s'ouvre sur le mail qu'empruntent les détenus pour rejoindre la gare. « Un matin, vers 6 heures, on s'est réveillé et on a poussé les volets, parce qu'ils chantaient : on leur avait dit qu'ils allaient retrouver leurs parents. En rangs deux par deux. Les petits se tenaient par la main. »

A Pithiviers, toujours à l'infirmerie, le Dr Henri Russak assiste au vidage progressif du camp. A la fin, il ne reste que 17 enfants, de 3 à 10 ans : les malades, les plus difficilement transportables. Henri Russak partira le 16 septembre, accompagnant ce reliquat des enfants du Vel' d'Hiv' : « Cela a duré deux nuits et une journée. Nous n'avions pas à boire. Des cheminots pouvaient seulement nous faire passer des petites pommes, que les enfants venaient manger dans ma main. A l'aube du deuxième jour, on nous a brusquement fait descendre, "Il en manque un !" m'a hurlé un Français qui avait une liste. Je suis remonté dans le wagon, et j'ai retrouvé un petit corps, endormi ou à demi mort, que j'avais oublié, dans un coin. Je l'ai pris et, à ma descente du wagon, j'ai reçu un énorme coup de poing sur le nez. J'avais la figure en sang. Nous étions arrivés à Drancy. »

Odette Daltroff, internée de longs mois à Drancy (avant d'être libérée), a décrit cette période : « Des autobus arrivent. Nous en sortons des petits êtres dans un état inimaginable. Une nuée d'insectes les environne, ainsi qu'une odeur terrible. Ils ont mis des jours pour

venir de Pithiviers en wagons plombés. Leur état de saleté est indescriptible, les trois quarts sont couverts de plaies suppurantes. Ils ont presque tous la dysenterie. Leur linge est souillé d'une manière incroyable. Ils nous montrent ce qu'ils ont de plus précieux : la photo de leur père et de leur mère, que celle-ci leur a donnée au moment de la séparation. »

Enorme ensemble de logements modernes à moitié terminés en banlieue nord, le camp de Drancy, géré par la préfecture de police jusqu'en juillet 1943 et gardé par la gendarmerie française, constituait la dernière étape avant le départ pour les camps allemands. « Notre convoi est destiné à la déportation rapide, poursuit Annette Krajcer. Nous sommes mis dans les escaliers 1 à 6, dits "des partants", qui ne comportent aucun aménagement, puisque les occupants n'y sont que de passage : pas de lits, même rudimentaires, pas de sanitaires, simplement une tinette sur le

palier, qui déborde et coule le long des marches. Les occupants des trois premiers escaliers doivent être déportés dès le lendemain de leur arrivée. Ils sont conduits par groupes dans la cour centrale, où on leur tond les cheveux. Ils sont passifs, indifférents : on leur a dit, une fois de plus, qu'ils allaient rejoindre leur mère, et ils y croient. Ma sœur et moi sommes destinées à faire partie du convoi n° 20, celui du surlendemain. Nous ne connaissons pas ce dernier voyage. Grâce à l'intervention d'une cousine internée qui travaillait au secrétariat de Drancy et dactylographiait les listes, nous sommes passées du bloc des "partants" à celui des "résidents". Nous en avons été libérées, quelques semaines plus tard, par un miraculeux concours d'interventions familiales. »

Georges Wellers, présent alors à Drancy, avant d'être déporté, a raconté (dans *L'Etoile jaune à l'heure de Vichy*) le départ des enfants : « Ils étaient réveillés à 5 heures du matin et habillés dans la semi-obscurité. Morts de sommeil, les petits commençaient à pleurer et, peu à peu, les autres les imitaient. [...] Dans la cour, ils attendaient d'être appelés à leur tour, ayant souvent du mal à répondre à leur nom. Les aînés tenaient par la main les petits et ne les lâchaient pas. Dans chaque convoi, un certain nombre d'enfants étaient ajoutés pour compléter : ceux dont les noms étaient inconnus. » Hormis une centaine d'entre eux libérés, comme Annette Krajcer, environ 3 500 des enfants de la rafle du Vel' d'Hiv' ont fait partie des convois pour Auschwitz, la majorité sans leurs parents. Plus de 3 000 étaient nés en France et étaient, donc, des Français. Les fonctionnaires de Vichy pouvaient-ils vraiment feindre de croire que ces enfants tondu, les plus petits ignorant même leur nom, allaient retrouver leurs parents ?

A l'arrivée à Auschwitz, où les adultes étaient triés, tous les enfants furent immédiatement gazés. ■

Pour l'amour d'un « boche »

Tondues, humiliées, condamnées parfois par les tribunaux de l'épuration. Cette douleur, cette honte ont marqué pour la vie des milliers de femmes. Beaucoup se sont repliées sur leur secret. Quelques-unes d'entre elles – ainsi que leurs enfants – ont accepté de s'en délivrer. **Témoignages.** PAR DELPHINE SAUBABER [31/05/2004] - PHOTOS JEAN-PAUL GUILLOTEAU POUR L'EXPRESS

« **E**h, la putain du boche ! » La foule hurle et brandit des croix gammées. Un kiosque à musique, sur la place de l'Eglise, à Fouras (Charente-Maritime) : elles sont là, une trentaine, « parquées comme des truies ». Le bruit de scie de la tondeuse. Et les mèches brunes, blondes, châtain, qui pleuvent, au bas de la tribune...

Malgré la maladie d'Alzheimer qui la ronge, Renée n'a jamais oublié. Ni l'es-trade où on l'a exhibée comme un animal de foire, ce jour de printemps 1944. Ni le voisin, venu, avec trois comparses, la tirer de l'hôtel où elle travaillait. « Je l'ai tout de suite reconnu », murmure-t-elle, fragile silhouette dans sa veste trop grande, posée au bord de sa chaise, sa fille Mylène à ses côtés. « J'étais en train de faire la salle, dans l'hôtel de ma tante qui avait été réquisitionné par les Allemands. Il m'a dit : "Tu viens avec nous." Il m'a emmenée. Et on a toutes été tondues... » L'aveu est lâché d'une voix atone, regard fixe, perdu dans ce passé qu'elle exhume. « Après, je suis revenue à l'hôtel. C'était pas loin. Mais le chemin m'a paru si long. La petite était restée là-bas, elle n'avait pas besoin de voir ça. La honte de ma vie... » Renée s'interrompt. Et tout à coup, Mylène, des larmes dans la voix : « Mais quand comprendra-t-on que tous les Allemands n'ont pas été des salauds qui ont violé des femmes ? Et que ces Françaises qui ont couché avec eux n'étaient pas toutes des salopes ? Maman s'est sentie coupable toute sa vie ! »

Quel crime avait-elle commis ? Aimer. Un ennemi. Un boche. Dehors, c'était la guerre. Elle, jeune et belle provinciale,

Mylène tient une photo de son père, soldat allemand, au côté de sa mère Renée.

avait osé violer l'interdit. « Amoureuse comme peut l'être une fille de 16 ans, un peu folle, courant la nuit pour le retrouver, sourit-elle, pudique. On se parlait par gestes... Et, un jour, il est parti. » Il était son premier amour. Lui a laissé

une bague, sa chevalière. Et un enfant. Il ne le savait pas, ne l'a jamais su. Et Mylène, qui n'a jamais osé en parler pendant soixante ans, ne l'a jamais connu.

Elles sont nombreuses, ces femmes, à avoir noué des relations avec un Allemand pendant la guerre. Des milliers, puisque le nombre d'enfants nés de ces amours clandestines pourrait frôler les 200 000, selon une projection statistique de l'historien Fabrice Virgili (*lire l'entretien page 71*), chargé de recherche au CNRS, à partir de deux documents allemands évaluant leur nombre, en 1942-1943, entre 50 000 et 80 000. Pendant longtemps, ce pan d'histoire est resté dans l'ombre : les études qui lui sont consacrées sont toutes récentes. La première thèse de Fabrice Virgili sur les femmes tondues date de 1999. Et c'est en février 2003 qu'est diffusé le documentaire de Christophe Weber et d'Olivier Truc, *Enfants de boches*, le premier sur le sujet, tandis qu'aujourd'hui [NDLR : mai 2004] paraît un livre de Jean-Paul Picaper et Ludwig Norz. Fruit d'un d'enquête, *Enfants maudits* (éd. des Syrtes) vient sonder le vide dans lequel ont grandi ces enfants de la guerre. Et éclaire les ressorts de cette culpabilité qui a suinté à travers les générations, charpenté des drames familiaux, dans l'indifférence générale et les persiflages du voisinage.

[...] Car ce qui n'était au départ qu'une relation intime, une folle échappée hors du corset guerrier, mental et social qui ostracisait les filles mères et obligeait à choisir son camp, est devenu séisme dans la vie de ces femmes. Une croix si écrasante à porter que beaucoup n'en ont jamais rien dit à leurs enfants et à leur entourage, ou



Voler un peu d'insouciance à la noirceur. Si près du danger



BETTMAN CORBIS

ont embelli les choses, ou ne le diront jamais. Rares sont celles qui ont accepté de déverrouiller le secret. Et bien plus nombreuses celles qui, d'emblée, ont décliné l'entretien ou se sont rétractées. A quoi bon fouiller le passé, attiser les blessures ? Et pourquoi parler à un étranger quand on ferme la porte à son propre enfant ? « Ce ne sont que des cendres... », coupe sèchement la mère de Marie quand celle-ci, obstinément, lui pose la question : « Comment était mon père ? Dis-moi... » Rempart de silence, contre lequel une enfant de 59 ans se cogne encore aujourd'hui.

[...] Les mots manquent, parce qu'on les refoule, on les enfouit. Parce qu'il a toujours fallu se cacher, égarer les soupçons. Pour comprendre, il faut se replonger dans l'atmosphère de la France occupée, dans cet ennui poisseux, scandé par le couvre-feu, qui plombe les journées, dans ce climat de suspicion généralisée qui exacerbe la rumeur, du voisinage jusqu'aux tribunaux d'épuration. La rumeur qui court les venelles et cloue au pilori ces femmes que l'on voit, à travers les persiennes, se frotter d'un peu trop

Les femmes accusées de « collaboration horizontale » furent rasées, parfois dénudées. « Et sur vos fronts, à toutes, au fer rouge, on imprimera une croix gammée... »

près aux hommes de la Wehrmacht. Ils offrent le spectacle clinquant de leurs uniformes et de leurs blindés à une population déchue, humiliée, et à des jeunes filles désireuses de voler un peu d'insouciance à la noirceur. Pressées d'exister, de fuir les travées de la « maudite politique ». D'aimer. Si près du danger.

Se libérer du carcan patriarcal

Ont-elles conscience d'aimer des soldats du régime hitlérien ? Se doutent-elles, alors, du châtiment qui les menace ? Dès février 1942, un pamphlet d'une violence inouïe, publié dans *Défense de la France*, avertit celles qui oseront « frayer » avec l'occupant : « Vous serez tondues, femelles dites Françaises qui donnez votre corps à l'Allemand, tondues avec un écriteau dans le dos : "Vendues à l'ennemi". Tondues vous aussi, petites sans honneur qui minaudez avec les occupants, tondues et cravachées. Et sur vos fronts, à toutes, au fer rouge, on imprimera une croix gammée... »

Certaines, pourtant, se jettent dans ces liaisons dangereuses. « Nombre d'entre elles travaillent dans l'admini-

nistration, l'intendance, en contact, au quotidien, avec l'employeur allemand, explique Jean-Paul Picaper. Et elles peuvent franchir le pas par défi, coquetterie ou intérêt matériel. Envie, aussi, de briser les chaînes, de se libérer du carcan patriarcal qui réduit la femme à une fonction domestique et organique, surtout sous Vichy. Et nombreuses sont celles qui ont osé braver le danger par amour. » Hors des sillons de l'idéologie ? « On ne peut pas dire de la grande majorité de ces femmes qu'elles étaient des pronazies. Il faut se souvenir que 90 % des soldats de la Wehrmacht, surtout les premières années, étaient des appelés, des incorporés de force, qui n'appréciaient pas le nazisme. Ils ont d'ailleurs, eux aussi, couru un risque : enfreindre la loi raciale en vigueur. » Le régime hitlérien prohibe le mariage avec une Française, « non-Aryenne », impure, tout autant que les relations sexuelles avec ces femmes, hors du cadre d'une prostitution sévèrement réglementée. La licence peut s'exercer dans les maisons closes agréées par la Wehrmacht, « cordons sanitaires » et raciaux. Pas dans les cœurs. [...]

« A 17 ans, que voulez-vous qu'il y ait eu comme malice politique ! »



Thérèse et sa fille Marie-Josée.

●●● [...] Sa chance à elle : Thérèse ne lui a jamais rien caché. Elles ont même entrepris les recherches toutes les deux, en 2002, auprès du service des archives de la Wehrmacht, à Berlin, la WAST, qui, depuis quelques années, voit affluer les demandes. 18 millions de dossiers militaires, parmi lesquels on décèle sa trace. Il est mort, en 1984, n'a jamais été marié. Ni enfant ni fratrie. Ni même une photo à laquelle se raccrocher.

« Pour tous, il ne peut être question d'amour »

A la Libération, la sombre prophétie est mise à exécution. Le châtiment s'abat sur ces femmes accusées de « collaboration horizontale », avec la fureur d'une vengeance trop longtemps contenue. 20 000 femmes sont rasées, dont la moitié pour relations sexuelles avec l'ennemi. Ces orgies expiatoires où la tondeuse est poussée sur un balcon, hissée sur une estrade, parfois dénudée, marqueront, à jamais, les pages de la Libération. « Le corps n'est plus alors que le stigmate de la trahison, observe Fabrice Virgili, auteur de *La France virile* (Payot). La chevelure, référence à la sexualité, est taillée. Pour tous, il ne peut être question d'amour, mais de perversion, d'immoralité. »

Mères « fautives », parfois frappées d'« indignité nationale » devant les tri-

bunaux de l'épuration, puis internées. Comme celle de Line, condamnée à dix ans de prison pour « intelligence avec l'ennemi ». L'une de ces mères qui refusent de parler... Alors sa fille prend sa défense. Torrent de mots, où rugit la révolte : « A 17 ans, que voulez-vous qu'il y ait eu comme malice politique ! On l'a condamnée pour avoir eu un enfant d'un Allemand. Elle a fait cinq ans à Troyes puis au camp de Jargeau (Loiret), où ils mettaient toutes les prostituées non déclarées ! Quand elle en est revenue, elle était totalement instable. » Et après ? « Après, elle a loupé sa vie. »

La prison ? « Elle m'a longtemps poursuivie », murmure Anne, cette autre femme de 80 ans, qui a accepté, avec tant d'hésitation, de raconter son passé. Son acte fou pour Günther, un beau Feldgendarme qu'elle a rejoint, pendant quatre ans, en cachette, dans toutes les villes où il partait en mission. Fille de cheminot, elle peut circuler gratuitement en train. Un jour, il est fait prisonnier, détenu au camp de Cessieu-Crémioux, près de Lyon. Elle lui rend visite, pour lui montrer une photo de leur fils. Et pour l'aider, tente l'impossible : lui remettre une fausse carte d'identité, fabriquée par son beau-frère, qui le fait pour des résistants. Mais voilà que, en tentant de s'évader, Günther se brise une jambe, est repris. Anne est condam-

née pour « usage de faux » à six mois de prison, seulement éclairés par la joie d'apercevoir, de sa cage, une fois par semaine, son fils avec sa grand-mère, sur le trottoir d'en face. La grand-mère qui avait payé le directeur du journal local pour que l'entrefilet mentionnant l'emprisonnement de sa fille ne paraisse jamais. « Et il est paru quand même... »

Vouées à la vindicte, souillées d'opprobre, ces femmes n'ont souvent rien compris du déferlement de violence ni rien admis des intentions qu'on leur prêtait. Des traîtresses ? Mais pourquoi ? « Parce que l'idée qu'elles aient pu s'octroyer du plaisir, échapper à la souffrance commune, en temps de privation, était insupportable, décrypte Virgili. Et parce qu'en temps de guerre totale, ce qui était de l'ordre du privé est devenu public, un acte politique. Pour la patrie, ces femmes avaient symboliquement commis un adultère national. La « collaboration horizontale » n'a pas eu d'effet sur le cours des événements mais a incarné, de manière absolue, la défaite de la France. [...] »

Cette image a-t-elle grevé la conscience de ces femmes au point que beaucoup en ont porté la culpabilité toute leur vie ? Bien sûr, des mères ont pu assumer avec courage et amour, non sans mal. D'autres ont dû confier l'enfant, que leur entourage rejetait, à l'As-

Gérard Périoux, le fils de Raymonde.

« Nous avons été considérés comme des intrus, des "tares" »



sistance publique ou à des familles d'adoption. D'autres, encore, lui ont fait payer sa naissance, en le maltraitant moralement. Ou en faisant de lui une victime expiatoire.

« On m'a craché dans la bouche, fait avaler mon vomi »

Sans doute Raymonde, la mère de Gérard, n'a-t-elle jamais su que le sourire d'un enfant peut offrir la rémission. Sans doute a-t-elle plongé dans les ténèbres quand a disparu son Fritz, l'élégant officier de marine qui avait su faire découvrir l'amour à cette jeune provinciale de Saint-Malo, esclave d'un commerce, obligée de plumer et de vider 12 poulets à l'heure. Car ce qu'elle a fait endurer à son enfant est un calvaire. Et ce fils qui dévide son histoire, dans ce troquet parisien, a dû attendre soixante ans pour purger son incompréhension et sa haine, comprendre le cheminement délirant d'une mère « victime d'une croix trop lourde à porter » : « On m'a décapé, traumatisé, cogné, craché dans la bouche, fait avaler mon vomi, manger des puces, on a moqué mon menton en galoche, on m'a mordu les doigts, fait copier des centaines de lignes, fait jouer la boniche et le souffre-douleur... parce que j'étais enfant d'Allemand. Elle ne me l'a jamais dit mais j'entendais la rumeur. » La sale rumeur qui a pétrifié tant d'« enfants de boches » dans la honte. « Nous avons été considérés comme des intrus, des "tares". Je représentais le mal. Et ma mère, emmurée dans ses mensonges jusqu'à sa mort, a vécu avec une souffrance telle qu'elle me l'a fait partager. Cependant, elle m'a donné la vie. Elle aurait pu avorter ou m'abandonner... »

Mais quelle souffrance a dû étrangler ces femmes pour les acculer à de telles extrémités ? Jusqu'à ce jour de février 1999, Anita ne l'avait jamais compris. Elle n'avait jamais compris pourquoi sa mère, muette, elle aussi, sur son amour coupable, remariée avec un ancien résistant, alcoolique et violent, s'était enkystée dans une vie de femme soumise, « victime consentante de son bourreau ». Une vie conjugale ponctuée de coups, de soupirs étouffés, de sanglots réprimés, qui lui faisait avaler les pires brimades, durant les dernières an-

Anita Dufour,
fille d'Anne-Marie.

Une écriture tremblée, avec cette phrase, copiée à l'infini : « Je dois expier... »



nées de sa vie. Y compris les heures qu'elle devait passer, recluse dans sa chambre, priant Dieu pour qu'il lui pardonne sa « faute ». Y compris ces photos que son mari prenait d'elle, recroquevillée sur un tabouret, après lui avoir rasé les jambes, pancarte aux pieds : « Rasage des jambes de votre mère »...

Et puis cet homme se suicide, en 1999. Sa fille Anita doit ranger les papiers, fouille dans une mallette en bois où ils sont classés. Et tombe, abasourdie, sur l'extrait de son acte de naissance : « Née de père inconnu. » Puis sur un cahier d'écolière, parcouru d'une écriture tremblée, de la main de sa mère. Avec cette phrase, copiée à l'infini : « Je dois expier... » Le voile se déchire, d'un coup sec. Celui que sa mère avait pris soin de tisser toute une vie pour rentrer dans le rang, gravir tous les échelons de la reconnaissance sociale, qui la ferait passer du statut infamant de

filie mère et de « putain du boche » à celui de femme mariée.

S'arc-bouter, à tout prix, pour ne pas rester fossilisée dans la honte, le rejet. Anne, l'une des autres mères, enfin apaisée, le dit avec ses mots : « Je pensais que jamais je ne me marierais, que personne ne voudrait de moi. Alors, quand Gaëtan m'a demandée en mariage, je n'ai pas dit non... » Avec tendresse, Norbert, son fils, traduit : « Maman s'était battue pour refaire sa vie, ne réalisant que bien après la portée de son acte. Mon beau-père m'avait reconnu, comme souvent dans ces cas-là. Elle ne voulait plus déranger l'ordre établi et surtout pas réveiller les fantômes. »

Mais les fantômes rôdent encore, quand les enfants, en quête d'identité – comme Françoise, qui se demande : « Suis-je née d'un viol, de la prostitution, de l'amour ? » – continuent de chercher leur père. [...]. ■

POST-SCRIPTUM

Parmi les 20 000 femmes tondues, 57,5 % l'ont été pour « relations sexuelles » avec l'ennemi, 20 % pour collaboration économique (marché noir ou travail pour les Allemands), 11 % pour collaboration politique ou militaire (membre d'un parti collaborationniste ou de la Milice), 9 % pour dénonciation, 2,5 % pour avoir eu la nationalité d'un pays de l'Axe (Allemagne, Italie).

Source : La France virile, par Fabrice Virgili, Payot (2000). 10,65 €.

Le beau nazi d'Arletty

La publication des lettres de l'actrice à son amant allemand, sous l'Occupation, braque les feux sur une passion interdite. Son plus mauvais rôle fut sa plus grande histoire d'amour. PAR JÉRÔME DUPUIS [02/10/2008]

Finalement, de toute cette histoire, on ne connaît qu'une célèbre formule, attribuée à la gouaille provocante d'Arletty : « Mon cœur est français, mais mon cul est international ! » Une « réplique » – peut-être apocryphe, d'ailleurs... – qui semble résumer à elle seule le parfum de soufre planant, depuis soixante ans, sur la relation que la comédienne entretenait avec un bel officier allemand sous l'Occupation. L'inconscient collectif imaginait de troubles réceptions sur fond de croix gammées et une rumeur tenace prétendait même qu'Arletty avait été tondu à la Libération... La réalité fut assez différente. [...]

Comme dans un roman galant du XVIII^e siècle, l'idylle se noue dans une loge de théâtre. Le 25 mars 1941, salle du Conservatoire, à Paris, Josée de Chambrun, fille de Pierre Laval, présente à son amie Arletty un officier allemand : il s'appelle Hans Jürgen Soehring, il est assesseur au conseil de guerre de la Luftwaffe à Paris. « Ce jeune homme singulièrement beau et d'une parfaite indifférence devait bouleverser ma vie », dira celle que la France entière adulait pour ses piquantes prestations dans *Hôtel du Nord* ou *Fric-Frac*.

Arletty a 42 ans ; Soehring, dix de moins. Né à Constantinople en 1908,

« Mon cœur est français, mais mon cul est international », aurait clamé la comédienne (ici, dans *Tempête*, de Bernard Deschamps, en 1939).

ayant tenté sans succès de faire fortune en Argentine avant de devenir magistrat en Allemagne, lecteur fervent des poètes romantiques, s'exprimant dans un français parfait, mâchoire volontaire, regard métallique, l'Allemand dégage une impression d'autorité et de douceur. Signe particulier : il a les oreilles en pointe. Arletty le surnomme d'emblée « Faune ». Toutes les lettres qu'elle lui écrira commenceront par ce mot magique, jeté dans la fièvre de son ample écriture bleu turquoise : « Faune ». Elle, elle signera « Biche ».

« Il savait nager »

Quelques semaines plus tard, la biche et le faune se donnent rendez-vous près de Paris, au château de Grosbois, siège de la Luftwaffe, où l'on tourne *Madame Sans-Gêne*. « Service, service, la cantinière était à l'heure, en costume d'amazone, badine en main. Et c'est ainsi que tout commença... Voilà tous mes forfaits ! » écrira drôlement Arletty dans son livre de souvenirs, *La Défense* (Ramsey), au détour de l'un des très rares passages où il est question de « Hans S. ». Leur passion est immédiate, totale, ravageuse. Dès qu'ils le peuvent,

ils se retrouvent dans le luxueux appartement que loue la comédienne au 13, quai de Conti, à deux pas de l'Académie. A l'heure où la France vit au rythme des tickets de rationnement et des exécutions d'otages, on dîne de homards et d'huîtres de Marennes, on boit du champagne, fenêtres ouvertes sur la Seine. Puis le Faune s'installe au piano à queue pour une improvisation. Colette, Guitry, Valéry passent de temps en temps. On voit le couple aux premières à l'Opéra, on les aperçoit lors d'une escapade amoureuse à Megève. Ils ne se cachent pas. « J'étais soehringuisée au maximum ! » résumera Arletty à son biographe et confidant, Denis Demonpion.

A ce stade, évidemment, une question que l'on ne peut esquiver : Hans Jürgen Soehring était-il nazi ? Membre du Parti national-socialiste avant-guerre, il fut un magistrat allemand loyal sans être fanatique, avant d'intégrer l'aviation. Certes, sous l'Occupation, il est un des hommes de confiance de Göring à Paris [...] Mais il semble que sa liaison affichée avec la Garance des *Enfants du paradis* ait quelque peu nui à sa carrière. En 1943, il est envoyé se bat-



ROGER-VOLLET



tre dans le ciel d'Italie, du côté de Monte Cassino. Après la guerre, il ne sera pas inquiété et sera même nommé consul de RFA en Angola, en 1954. Alors, nazi, ce Soehring, à la fois lecteur de Goethe et ami de Göring? « Il savait nager », éludera énigmatiquement Arletty...

À la Libération, la comédienne, elle, va couler. Elle symbolise à elle seule cette « collaboration horizontale » honnie des Français, même si elle n'a pas tourné de films compromettants avec la Continental, la société contrôlée par les Allemands. En juillet 1944, pourtant, Soehring l'avait conjurée de fuir avec lui. Elle refuse. Affolée, le 23 août, Arletty entame une errance à vélo dans la nuit parisienne, avec la hantise d'être reconnue par des libérateurs à la détente facile. Elle atterrit chez des amis, à Montmartre, puis se cache chez une comtesse à Choisy-le-Roi et, enfin, à l'hôtel Lancaster, à deux pas des Champs-Élysées. Le 20 octobre 1944, deux messieurs viennent l'arrêter. Ce qui nous vaut un nouveau bon mot de la « mère de Courbevoie ». À l'un des policiers qui l'interroge : « Alors, comment ça va? », elle répond : « Pas très résistante... »

Interrogatoires, onze nuits dans un cachot de la Conciergerie, puis transfert au camp d'internement de Drancy. Contrairement à la légende, Arletty ne sera jamais tondu. Elle est libérée quelques semaines plus tard et assignée à résidence au château de la Houssaye, en Seine-et-Marne. Avec interdiction

de tourner. Finalement, le 6 novembre 1946, le Comité national d'épuration la condamne à un « blâme », peine assez bénigne. Parmi les griefs qui lui sont reprochés : « A connu officier allemand en 1941. Liaison amoureuse avec ce dernier. »

Soehring la demande en mariage. Refus

Les juges ne croient pas si bien dire. Ils l'ignorent, bien entendu, mais, en cet après-guerre, l'idylle avec l'« officier allemand » se poursuit secrètement. Mais les circonstances historiques séparent les deux amants : Arletty est assignée à résidence et Soehring vit à Marquartstein, près de Munich, dans la zone d'occupation américaine. Pour le rejoindre, la comédienne, qui a pris ses quartiers dans la chambre 312 du Plaza Athénée grâce à la générosité du propriétaire, un ami, a besoin d'une autorisation administrative qui ne vient jamais. Alors, « Biche » envoie des Lucky Strike en Bavière et « Faune », en indémodable romantique, lui retourne des orchidées de montagne. Mais Arletty se sent si seule ! « Après avoir été la femme la plus invitée de Paris, je suis la femme la plus évitée », grince-t-elle.

Sitôt son horizon judiciaire éclairci, elle saute dans un train gare de l'Est et rejoint son amant en Bavière. Ils passent Noël 1946 ensemble. Soehring la demande en mariage. Refus, la comédienne plaçant toujours son

indépendance au-dessus de tout. Six mois plus tard, la pestiférée du cinéma français se retrouve de nouveau face à une caméra, celle de Carné, pour *La Fleur de l'âge*. « Aujourd'hui, premier maquillage depuis le 31 mars 1944 », écrit-elle, émue, à Soehring. Le tournage emmène l'équipe à Belle-Ile. Arletty rêve d'y jouer les Robinson avec son amant allemand. « J'ai acheté pour toi, aujourd'hui, avant de quitter cette île, une petite maison bretonne », lui révèle-t-elle le 26 juillet 1947.

Las ! le Faune n'y mettra jamais les pieds. Les deux amants se retrouveront bien, en 1949, à Paris. Mais l'intuitive Arletty sent qu'une autre femme est entrée dans la vie de l'Allemand. Leur passion s'éteint doucement. [...] Les lettres se font plus rares.

L'ancien officier de la Luftwaffe a été nommé ambassadeur de RFA à Léopoldville (Congo). Le 9 octobre 1960, il part se baigner dans le fleuve Congo, où le courant l'emporte. Ne surnage que son chapeau de paille. Son corps ne sera jamais retrouvé. Fin romanesque. Arletty est sonnée. Elle lui survivra trois décennies, s'éteignant en 1992, aveugle, à 94 ans. « Soehringuisée » à tout jamais. Après le Faune, cette femme au tempérament de braise n'a plus eu le moindre amant. Ni français ni international. ■

Amoureuse et rebelle. Histoires d'amour et lettres inédites de Arletty, Edith Piaf, Albertine Sarrazin. Textuel (2008), 216 p., 50 €.

L'Express a retrouvé cette photo inédite où Hans Jürgen Soehring initie Arletty à l'équitation, avant le tournage des *Visiteurs du soir*, au château de Candé, en 1942. Dans ses lettres enflammées, Arletty appelait son amant « Faune », à cause de ses oreilles en pointe.



LA FRANCE « ALLEMANDE »

Dans un livre dérangentant, 1940-1945, années érotiques, Patrick Buisson, directeur de la chaîne Histoire, revisite l'Occupation sous l'angle de la libido. Ou comment une France dévirilisée par la défaite – qu'il s'agisse des citoyens de base, des intellectuels ou des ministres collabos – eut les yeux de Chimène pour les « grands barbares blonds ». Extraits. [17/04/2008]



Les alcôves de la collaboration

Juin 1940 : « Toutes les filles courent après les Allemands »

Sur le passage des colonnes allemandes échelonnées comme pour la parade, progressant dans un ordre parfait en dépit de longues et épuisantes marches, Mauriac a vu des « figures excitées comme pour le Tour de France », Blondin des « villages putassièrement offerts ». Plus sobrement, Frédérique Moret note dans son journal que les filles sont au premier rang et agitent la main en signe de bienvenue, lors de l'entrée des Allemands à Mazières (Maine-et-Loire), le 22 juin. Avant d'ajouter, une semaine plus tard : « Je ne vais plus sur le trottoir voir passer les Allemands. Ils roulent comme chez eux, en touristes. Toutes les filles leur courent après. » Les jeunes officiers « de belle stature et

de type archange », dont on admire les imperméables gris et les capes, sont particulièrement entourés. « Leur casque est d'un coiffant ! » s'enthousiasment des dames sur leur passage. Même constat, à un jour près, dans les rues de Concarneau, sous la plume, cette fois, de Benoîte Groult : « Des jeunes filles [...] montaient sur les marchepieds et souriaient à nos ennemis comme s'ils venaient d'un pays allié, elles regardaient en se haussant sur la pointe des pieds l'intérieur des voitures, du regard qu'elles ont pour les roulottes du cirque Pinder. Honteuse impudeur de ces grues. Elles leur offraient des oranges et moi j'aurais voulu les larder de coups de fourchette, ces chiennes en chaleur. Comment ne pas avoir plus de patriotisme ? France adorée, tu es trahie. »

« France adorée, tu es trahie », disait Benoîte Groult des jeunes filles qui « souriaient à nos ennemis ».

Jean Marais, mannequin malgré lui

La consécration que Marais avait jusque-là vainement courtisée déboule en trombe, le 14 octobre 1943, avec la sortie de *L'Eternel Retour*, une libre transposition de la légende germanique de Tristan et Isolde, signée de Jean Dellannoy pour la réalisation et de Jean Cocteau pour le scénario. [...] L'anatomie sculpturale de Marais, sa beauté saine et triomphante, ses poses figées et hiératiques, ses bottes lourdes comme un piédestal en font la copie vivante des statues d'Arno Breker. Habité par son fantasme fusionnel, qui le pousse à ne négliger aucun détail, Cocteau, omniprésent sur le tournage, veille à ce que les cheveux de Marais-Tristan et de son Isolde de cinéma, l'actrice



SUNSET BOULEVARD/CORBIS

Madeleine Sologne, soient blondis jusqu'à cette blancheur qu'est la blondeur nordique, à la manière des marbres du sculpteur du III^e Reich.

Jean Genet, germanophile

Ces années vert-de-gris furent pour lui un émerveillement de tous les sens, une fête intérieure, un tourbillon érotique « plus enivrant quelquefois que la jouissance elle-même ». Bandaison ininterrompue : « Combien de fois n'ai-je pas désiré tuer ces beaux gosses qui me gênaient, puisque je n'avais pas assez de bite pour les enfilet tous et ensemble, pas assez de sperme pour les gaver ! » Sur le boulevard Saint-Michel, François Sentein l'apercevait, de temps à autre, trotinant comme un caniche à côté d'un soldat allemand. Était-ce Erik, l'amant mystérieux pour qui il avait momentanément quitté sa chambre de l'hôtel de Suède, face à la Seine, afin de se mettre en ménage chez Paule Allard, future collaboratrice des *Temps modernes*? Le preux *feldgrau* fut tué sur le front russe, mais Genet bandait encore quand il le fit revivre à travers la caricature monstrueuse et délirante d'Erik Seiler, le héros de *Pompes funèbres*, « mollets de fer » et « lourdes bourses », auquel le narrateur n'eut aucun mal à s'identifier, tant il avait vécu ces années-là en immersion dans un « cortège de guerriers casqués, poudrés, fleuris, embaumés, rieurs ou

Ci-dessus, Jean Cocteau, avec Madeleine Sologne et Jean Marais qui incarnaient la beauté aryenne dans *L'Éternel Retour* en 1943. Ci-contre, Jacques Benoist-Méchin, secrétaire général à la présidence du Conseil, en 1941. Ci-dessous, Jean Genet, qui s'empara de l'idéologie nazie comme d'un stimulant érotique.



ULLSTEIN/ROGER VIOLETTE

sévères, nus ou bardés de cuir, de fer, [...] porteurs d'oriflammes rouges signées de noir ». De même qu'il s'identifiait crânement à l'« incroyable solitude » des miliciens, « maudits comme des reptiles », plus réprouvés que les filles et les voleurs, plus parias que les pédérastes eux-mêmes. Suprématie esthétique du mal, noblesse de la violence, sanctification et glorification du crime, enthousiasme pour le décorum du III^e Reich, amour des jeunes héros au destin fort et tragique, Genet s'empara de l'idéologie nazie comme d'un stimulant érotique, d'un scénario à l'intérieur duquel, complice ou comparse, il pouvait enfin déployer toutes les ressources de sa sensibilité ou de son imaginaire.

Jacques Benoist-Méchin, historien et ministre amoureux de l'Allemagne

Derrière le choix politique de ce germanophile à la veine prolifique, il y a avant tout un choix esthétique, une reddition amoureuse habillée de pied en cap sous le drapé doctrinal d'un idéologue soucieux de préserver les apparences et de situer son engagement à hauteur de visionnaire, sur les cimes de la pensée créatrice et du pur esprit. Pourtant, ce qu'il aime par-dessus tout dans l'Allemagne national-socialiste, ce sont les Allemands, la force et la jeunesse divinisées, les corps glorieux de ces garçons si semblables aux jeunes prostitués qu'il aimait à fréquenter Unter den Linden, quelques années auparavant. Son Allemagne est le pays du nazisme comme phénomène érotique de masse, corrupteur et envoûtant, ténébreux et indépassable, renouvelant la poésie spartiate avec le lyrisme charnel de ces phalanges blondes et musculeuses, le déploiement de ces fastes d'énergie à la lueur des flambeaux qui font scintiller les cuirs noirs ou fauves et l'acier des poignards. Il l'avouera, plus tard, en prison : « C'était le style particulier du fascisme et du national-socialisme qui m'avait séduit, tout d'abord, plutôt que tel ou tel aspect de leurs doctrines sociales ou économiques [...]. J'avais constaté que la puissance et la beauté sont deux phénomènes inséparables

et que les grandes époques politiques coïncident invariablement avec les grandes époques de l'art. » [...]

Le retour de Laval, en avril 1942, offre à Benoist-Méchin, promu secrétaire d'Etat auprès du nouveau chef du gouvernement, l'occasion d'accomplir symboliquement ce dessein. Il convainc Arno Breker de venir exposer ses œuvres à Paris, non sous la protection des « baïonnettes allemandes » – ce serait pour lui un affront – mais à l'invitation du gouvernement, de la municipalité et des artistes français. L'exposition est inaugurée le 15 mai à l'Orangerie. [...]



LAPI / ROGER VIOLETTE

Le déjeuner à Matignon, en présence de Laval et des corps constitués, confère à l'événement une incontestable dimension politique. Au soir de ce triomphe, Benoist-Méchin a fui les invitations. Il est rentré chez lui, dans son appartement du 52, avenue de Clichy, où l'attendait sa vieille mère. Il y a déjà plus de deux mois que Laval a rangé dans un tiroir le rapport de police daté du 28 février 1942 signalant que le ministre Benoist-Méchin entretenait une relation intime avec un très jeune soldat de l'armée allemande. ■

1940-1945, années érotiques. Vichy ou les infortunes de la vertu, par Patrick Buisson (2008). Albin Michel, 570 p. 24,30 €.

LA FRANCE « ALLEMANDE »

**DES ÉCRIVAINS
TRÈS OCCUPÉS**

De tous les auteurs qui trempèrent leur plume dans l'encre noire de la collaboration, certains furent jugés et même exécutés, mais beaucoup ne furent pas inquiétés.

Le dernier bal des maudits

Avec honnêteté et détachement, Jeannine Verdès-Leroux rouvre le dossier noir des littérateurs d'extrême droite sous l'Occupation. PAR **RAPHAËL SORIN** [23/05/1996]



Lucien Rebatet (ici, à Paris, en 1942, dédicant *Les Décombres*) fut aux yeux de l'historienne coupable d'incompétence et de bassesse.

A. HARLINGUE/ROGER-VIOLETTE

Qui, de Chardonne ou de Montherlant, fut le plus coupable ? Giono méritait-il d'être arrêté ? Fallait-il fusiller Brassillach ? Morand pouvait-il entrer à l'Académie ? A ces questions et à beaucoup d'autres, plus générales, Jeannine Verdès-Leroux apporte des éléments de réponse avec le détachement du chercheur – elle travaille au CNRS – et l'honnêteté d'une démocrate, aussi éloignée des haines partisans que des complaisances rétro. Et, au lieu de substituer son ouvrage « Fachos, collabos, épurés », elle a choisi vertueusement une formule peu accrocheuse, correspondant à son propos : *Politique et littérature à l'extrême droite, des années 30 aux retombées de la Libération*.

Sur plus de 500 pages pleines de citations, elle reprend un dossier noir que l'on a cru, à tort, presque bouclé. La lecture systématique des journaux, de *Combat* à *Je suis partout*, libelles et revues, les confidences de Dominique Aury, Claude Roy, Michel Déon, Armand Petitjean ou Maurice Bardèche lui permettent d'avancer une thèse qui pourrait, mal soutenue, passer pour quasi révisionniste. Selon elle, « les écrivains, dans leur immense majorité, ont évidemment fui la collaboration ». Les collaborationnistes, classés en « fascistes déclarés », « pacifistes », opportunistes » et « pègre journalistique », mus par leurs « émois », n'auraient d'abord représenté qu'eux-mêmes.

Dans une première partie consacrée à la « fin de l'après-guerre », de 1931 à 1939, sont mis en perspective cavalière plusieurs de ces « délires » qui, sous l'Occupation, vont parfois s'étendre et devenir meurtriers. L'ouvrage souligne l'anachronisme paradoxal de *L'Action française*, suit les méandres de la revue *Esprit* ou s'attarde sur l'« étourderie » des jeunes « dissidents », comme Maurice Blanchot, dont il distingue le désespoir sans cause du fascisme. On retrouve ainsi, et pas seulement chez les admirateurs de Doriot, les ferments de ce qui continue de nourrir, aujourd'hui, l'« idéologie française » et gouverna à coup sûr une certaine « jeunesse française ».



JACQUES ROUCHON / ROGER-VOLLET

Ci-dessus, Paul Léautaud, qui notait sa satisfaction dans son journal intime ; et Louis-Ferdinand Céline (ici, en 1951). Ci-contre, Jacques Chardonne qui fit, lui, de la prison.



LAURE ALBIN GUILLOT / ROGER-VOLLET

La défaite imposera à certains le silence. D'autres, parmi lesquels il faut nommer Léautaud, vont confier leur satisfaction à un journal intime. Les « littérateurs », que leur infamie arrache encore ici à l'oubli, se signaleront par des appels au meurtre ou à la délation et par la médiocrité de leur production. Jeannine Verdès-Leroux a eu le courage de lire René Benjamin ou Henry Bordeaux ! Elle insiste sur le cas de Rebatet, estimant que dans ses critiques comme dans ses romans il étala son incompétence et sa bassesse.

Si Chardonne n'a pas volé son bref séjour en prison à Cognac, les ténors,



RUE DES ARCHIVES/AGIP

grâce à une révision minutieuse de leur trajet, s'en sortent avec un acquittement presque complet. Mauriac ? Il a célébré la liberté dans *Le Figaro* dès juillet 1940. Claudel ? Son poème *Paroles du Maréchal* était plutôt patriotique. Gide ? Son *Journal* prouve qu'il fut toujours hostile à l'esprit de Vichy.

Clouer le bec aux cassandres

Jeannine Verdès-Leroux est moins sûre d'elle-même quand elle traite de cas qui échappent à un découpage idéologique assez simple. Céline, qu'elle juge d'après ce que l'on a déjà dit de lui, et Paulhan, dont la pensée fut d'une redoutable complexité, sont les deux pôles antagonistes et complémentaires d'une époque qui ne cessera de nous interroger et de défier notre jugement. Pour comprendre ce qu'elle fut – et Jeannine Verdès-Leroux semble l'admettre, quand elle s'occupe de l'épuration – il faut peut-être consulter autre chose que des pamphlets. En clouant leur bec aux cassandres et aux prophètes d'alors, on peut lire au moins *Uranus*, de Marcel Aymé, et *La Plage de Scheveningen*, de Paul Gadenne, deux romans qui écrasent tous les témoignages. ■

Refus et violences. Les milieux littéraires à l'extrême droite, par Jeannine Verdès-Leroux. Gallimard (1996), 528 p. 17,64 €.

Brasillach face à ses juges

Journaliste monstrueux, romancier talentueux, l'auteur de *Sept Couleurs* ne sera pas gracié, mais fusillé, le 6 février 1945.

PAR DANIEL BERMOND [LIRE, 01/11/2001]

Il est rare encore que l'on jette un regard froid sur le cas Brasillach. Sans doute parce que le temps n'y fait rien et que c'est donc toujours aussi difficile. Le sinistre poteau d'exécution du fort de Montrouge efface-t-il les écrits monstrueux de *Je suis partout*? Le talent du romancier absout-il l'ignominie du journaliste? On ne sort pas du cycle de ces anathèmes sans fin à travers lesquels chacun instruit le procès de l'épuration ou de la collaboration. Comme souvent dans les querelles franco-françaises, c'est de l'étranger, et une nouvelle fois des Etats-Unis, que vient un coup de projecteur qui permet de voir l'affaire autrement et dans des recoins jusque-là négligés.

Du Brasillach normalien, jeune esthète virgilien, cinéophile inspiré, critique littéraire caustique, précocement transfiguré par la révélation du nazisme, Alice Kaplan ne dit rien que l'on ne sache vraiment ni même de l'imprécateur hystérique appelant à longueur d'éditoriaux à la traque des juifs. L'universitaire américaine, en revanche, était attendue sur le procès du rédacteur en chef de *Je suis partout*, sur son déroulement et les personnages d'une pièce jouée dans la précipitation, au plus fort des semaines où les Français soldaient leurs comptes entre eux. Car ce procès est, symboliquement en tout cas, celui d'une époque qui a concentré tant de haines qu'il a donné lieu aux jugements les plus définitifs et les plus opposés sur une justice forcément imparfaite.

« Martyr »

Le propos d'Alice Kaplan n'est pas de dire le bien et le mal, il est de remettre en situation ce face-à-face de Brasillach avec ses juges, lesquels n'étaient pas tous, il s'en faut, de valeureux ré-

sistants. Ainsi resurgit de l'ombre le procureur Reboul, une voix impressionnante « à la Mounet-Sully » qui avait requis, au nom de Vichy, contre les juifs et les communistes et qui venait d'envoyer à la mort les chefs de la « Gestapo française » de la rue Lauriston. Au côté du prévenu, Jacques Isorni, fils d'une dreyfusarde, philosémite dans un milieu qui ne l'est pas, fait figure de jeune trublion du barreau de Paris. Sa défense était habile, on sent qu'il se faisait les dents avant d'autres plaidoiries tout aussi redoutables, celles des réprouvés de ce temps-là.

La sentence était-elle inscrite dans la logique des circonstances? De Gaulle venait de gracier Henri Béraud et Mauriac, en bon « saint François des As-

sises », et malgré les injures que lui avait assénées l'accusé au moment de sa splendeur de dénonciateur en chef, mobilisait les écrivains contre un verdict probable. On sait quels cas de conscience, pas toujours édifiants, suscita son initiative. Condamné, Brasillach tenta un recours en grâce auprès du Général. Isorni n'en fit jamais état. Pour ne pas égratigner l'image de « martyr » de son client. Un « martyr » fusillé un 6 février, onze ans après le début du grand dérapage. Lui-même nota l'anniversaire. Avec fierté. Constant jusqu'au bout dans ses vertiges. ■

Robert Brasillach (lunettes) en civil sur le front de l'Est avec un soldat allemand.

Intelligence avec l'ennemi. Le procès Brasillach, par Alice Kaplan, trad. Bruno Poncharal. Gallimard (2001), 320 p., 22,90 €.



RUE DES ARCHIVES/TALLANDIER

Un dandy chez les nazis

Jean Luchaire fut le plus mondain des collaborateurs. Une biographie éclairante retrace le parcours de cet homme de presse dévoyé, fusillé en 1946.

PAR GRÉGOIRE KAUFFMANN [16/01/2013]

Strass et paillettes sous le signe de la croix gammée : le 26 mai 1941, dans les salons de la Tour d'argent, le gratin de la collaboration fête Jean Luchaire. Patrons de presse, producteurs, ministres, officiels allemands et noceurs du Tout-Paris célèbrent l'apogée journalistique du plus grand communicant de l'époque. A 39 ans, Luchaire – « Louch Herr », comme le surnommait Jean Galtier-Boissière, fondateur du *Crapouillot* – préside la Corporation nationale de la presse française. Il dirige aussi le quotidien le plus moderne des années noires, *Les Nouveaux Temps*, et influence la radio, le cinéma, la pub, l'édition. Luchaire, symbole du traître mondain, le bouffon de cour vendu aux Allemands par amour de la dolce vita, du luxe et du pouvoir. La biographie foisonnante, et fort joliment écrite, que lui consacre Cédric Meletta, historien de la littérature, épouse le rythme de cette vie menée tambour battant. Une étude nourrie d'archives inédites, qui scrute les clairs-obscurs d'un personnage veule et surdoué, « archétype de l'intellectuel dévoyé jouant à l'homme d'action ».

Luchaire appartient à la génération d'ambitieux entrés dans l'âge adulte au seuil des années 1920, dans une France où les places sont faciles à prendre après l'hécatombe de la Grande Guerre. Jeunesse dorée dans une famille d'universitaires républicains, laïques, cosmopolites, qui facilite ses débuts dans le journalisme. Luchaire a le sens de la formule, une belle gueule, du culot, et grenouille avec maestria dans les milieux politiques et financiers. Avec la fondation du magazine *Notre temps*, en 1927, le jeune loup des Années folles s'impose comme un « leader de génération », pionnier de



LAPI / ROGER-VOLLET

« Louch Herr », ou le bouffon de la cour vendu aux Allemands par amour de la dolce vita, du luxe et du pouvoir. Ici, en 1942.

la culture de masse et de l'industrie des médias. Il préfigure le grand bazar de l'info, avec ses patrons de presse cumulards et visionnaires.

« Hybride »

Ce passionné de propagande milite pour les « Etats-Unis d'Europe », dans le sillage de son mentor Aristide Briand. Après l'arrivée au pouvoir de Hitler, en 1933, son obsession du rapprochement franco-allemand le conduit, comme d'autres à gauche, à disculper le nazisme au nom du pacifisme. Luchaire va devenir un agent appointé de la propagande nazie. Et un collaborateur zélé après la défaite de 1940. Ami intime de l'ambassadeur d'Allemagne à Paris Otto

Abetz, protégé de Pierre Laval, il règne sur la presse en zone occupée et cède à la vie facile du *Paris bei Nacht*. Affaires louches avec les éléments les plus fascisants de la collaboration : le dandy journaliste s'enlise dans la trahison, avant de s'enfuir à Sigmaringen. Arrêté par la police alliée en Italie, condamné à mort, il est exécuté au fort de Châtillon le 22 février 1946. « La vie de cet hybride (mélange de Méphisto et de Bel-Ami) fut à l'image de sa relation avec l'Allemagne : un vaste processus de dévoiement et d'échec ». ■

Jean Luchaire. *L'enfant perdu des années sombres*, par Cédric Meletta, éd. Perrin (2013). 24,90 €.

Leur Occupation favorite

PAR ANGELO RINALDI

En 1995, dans sa critique hebdomadaire, l'éditorialiste de *L'Express* chronique deux ouvrages sur l'attitude durant les années quarante de « ces vaincus qui se sont trompés mais qui avaient du talent ». [05/10/1995]

En somme, on doit à François Mitterrand d'aborder ce sujet. Dans un avant-propos à son ouvrage, consacré à la littérature de la collaboration, ouvrage où, de la rigueur même de la méthode historique, naît, à la longue, un climat de roman d'espionnage et sourd comme une angoisse rétrospective – s'ils avaient gagné, ces gens-là... – M. Loiseaux observe que « le passé/présent de Vichy a rattrapé les Français dans leur ensemble ». Le phénomène découle de la biographie de l'ancien président de la République, que M. Pierre Péan a patiemment élaborée. Elle a « troublé une partie de l'opinion publique et provoqué la jubilation plus ou moins ouverte de l'autre ». Tant de gerbes déposées en tapinois sur la tombe de Pétain, tant d'amitiés suspectes, tant de virevoltes, d'escalades, de scapinades sèment l'existence d'un homme qui, à l'heure des bilans, donne l'impression d'avoir fait carrière dans la vertu parce qu'il n'y avait plus de place ailleurs... M. Loiseaux craint que la conséquence de tels brouillages et embrouillaminis ne soit, à terme, une « révision sensible de la perception de Vichy ». Si elle se produit, c'est que l'on n'aura pas prêté assez d'attention à son propre travail. Il se compare aux coups de pioche dans le sol, où, soudain, apparaissent les vers de vase et les trous de taupinière.

N'est-ce pas un rat qui file sous notre nez ? Le champ remué par l'historien a beau être limité, une société, une époque, une politique et un régime – outre quantité d'individus – n'en sont pas moins examinés. Et, du même coup, frappés d'un jugement qui ne supporte aucun appel. Car il se dégage d'une masse de documents inédits, provenant des archives allemandes, et aussi des écrits des auteurs en cause, auxquels on ne pensait pas souvent à se reporter. Il est des phrases qui ne s'effacent pas plus que les taches sur les mains de lady Macbeth !

Drieu la Rochelle, le dandy de tweed habillé, devine que le désastre peut être source de satisfactions personnelles. Ses lèvres frémissent

à la perspective du festin. Sous la protection du vainqueur, elles s'appêtent à mordre dans le gâteau de *La Nouvelle Revue française*, la revue de Gide qui, depuis vingt ans, établit les réputations à travers le monde : « [...] La NRF va ramper à mes pieds. Cet amas de juifs, de pédérastes, de surréalistes timides va se gondoler misérablement. » C'est le ton des années quarante, et aussi le résultat d'un plan de longue main, le fruit du travail, sur place et à Berlin, des agents d'influence nazis.

Dès 1933, ils sont à pied d'œuvre, les Otto Abetz, Karl-Heinz Bremer, Karl Epting, Friedrich Grimm et Friedrich Sieburg, lettrés et charmeurs, finançant instituts, voyages, conférences, films, « actualités », bulletins, périodiques. Leur mission ? « Plaquer un visage humain sur une idéologie qui reposait, pour l'essentiel, en une division zoologique des hommes et des nations. » Du coin de l'œil, Bernhard Payr, né en 1903 et disparu on ne sait où, les surveille et théorise. Il est docteur en philologie, Sonderführer de la politique culturelle. Grâce à lui, en 1939, Hitler a reçu, pour son anniversaire, *Comme le temps passe*, de Robert Brasillach. M. Loiseaux a obtenu la traduction de son étude sur la littérature française parue à ce moment-là. Au-delà du jargon, que l'historien perce par d'intelligentes et concises notes, c'est un maître document, une poutre sous le poids de laquelle deux mensonges volent en éclats.

La mode rétro aidant, et cette brume des lointains où se fondent fils de fer barbelés et miradors, et ce romantisme qui s'attache aux vaincus, on finissait par dire : ils se sont trompés, mais beaucoup avaient du talent. Après l'énumération des compagnons de route par le Herr Doktor, on n'en doute plus : la collaboration par les mots n'a attiré que les petites pointures et les mondains, les cas de Céline et de Drieu s'analysant à part, dans une liste de soixante-dix noms. Voilà pour le premier mensonge, où l'effet d'optique a sa part. Le



Otto Abetz, ambassadeur du III^e Reich, lettré et charmeur parmi d'autres.

LAPI / ROGER-VIOLETT



Pierre Drieu la Rochelle
échappa à l'épuration
en choisissant de se suicider,
le 15 mars 1945.

ALBERT HARLINGUE / ROGER-VIOLLET

second concerne leur engagement, et l'on se rappelle avec quelle vigueur ils dénoncèrent l'engagement « chez les autres », quand ils auront échappé à l'épuration benoîte qui conduisit Morand tout droit à l'Académie. Le leur se justifierait à partir d'un calcul. De l'espoir que la France, en contrepartie de son ralliement à la croisade anti-bolchevique et antijuive, aurait, selon le langage de M. de Norpois, retrouvé sa place dans le concert européen. Quels que fussent leurs mobiles – cynisme ou désir de prendre leur revanche sur 1789, en notables affolés par les congés payés et les ombres du Grand Soir, dupes des officiers qui la leur jouaient à la von Stroheim, baisemain et compliments dans le salon de Florence Gould – sincères ou non, ils étaient tous, par avance, cocus. Hitler se réservait de leur servir les mêmes paroles que Louis XVIII à ses ultras : « Je saurai leur montrer mon ingratitude. » M. Loiseaux, puisant à des sources officielles, le prouve : les nazis ne voyaient dans leurs recrues que des instruments à jeter après usage. Et ils se cachaient si mal, en public, de les mépriser qu'Abetz en venait à se plaindre dans un mémorandum : « Trop nombreux furent nos compatriotes qui, à cette époque [après Montoire] et devant les Français, déclarèrent, en toute franchise, leur sympathie en faveur du "véritable patriote de Gaulle" et leur antipathie à l'égard de Laval, qui est vénal [...] » (p. 542). On glisse de perle en surprise en compagnie

Leur mission ? « Plaquer un visage humain sur une idéologie qui reposait, pour l'essentiel, en une division zoologique des hommes et des nations »

de l'historien, qui se sauve de l'aridité de l'érudition par un style ferme et un agencement presque dramatique de ses citations, et qui fournit, en filigrane, toutes les figures de ce bal des maudits destiné à s'achever dans la ratière de Sigmaringen. On n'en passe pas moins avec soulagement à l'ouvrage didactique et sensible de la romancière Francine de Martinoir, qui traite un thème voisin. Des anecdotes à l'appui, n'ignorant ni les attentistes ni les dévoyés, elle rend justice à des génies toujours méconnus, tels que Pierre Jean Jouve et Audiberti, et démontre que les meilleurs – les poètes surtout – étaient

du bord opposé à celui des Chardonne et des Fabre-Luce. De Mauriac à Benjamin Crémieux, de Desnos à Malraux, de Paulhan à Guillevic, de Bernanos à Jean Prévoist,

vaste éventail. On entend le pauvre Max Jacob chanter sur sa paille pour reconforter ses codétenus. On entend Picasso, qui refuse d'intervenir en sa faveur. On entend enfin le silence des psychanalystes. M^{me} de Martinoir a un ton inimitablement lisse pour dire : « Le 11 août 1944, Sartre et Simone de Beauvoir entrèrent en Résistance, au même moment que la police parisienne. » ■

.....
La Littérature de la défaite et de la collaboration, par Gérard Loiseaux. Fayard (1995), 640 p. 32 €. *La Littérature occupée (les années de guerre 1939-1945)*, par Francine de Martinoir. Hatier/Brèves (1995), 302 p. 13,20 €.

LES PROCÈS

Trois personnages, deux procès, un assassinat. Maurice Papon, archétype du haut fonctionnaire sans états d'âme et volontiers brutal, pendant l'Occupation et au cours de la guerre l'Algérie, échappe à l'épuration. L'affaire Papon montre un « vichysto-résistant », responsable de la déportation de milliers de juifs, qui parvient même à être ministre du Budget du gouvernement de Raymond Barre. Avec René Bousquet, le trouble est jeté lors de la révélation par un livre choc signé Pierre Péan, de ses relations avec François Mitterrand. Le chef de la police de Vichy, organisateur de la rafle du Vel' d'Hiv', reconverti après-guerre en administrateur du quotidien toulousain radical *La Dépêche du Midi*, sera relativement peu inquiété. Assassiné par un déséquilibré, il échappe à la justice et prive l'opinion publique d'un procès historique. Quant au troisième homme, Paul Touvier, le plus troublant dans sa cavale, selon l'historien Olivier Wieviorka, c'est la révélation de l'aide matérielle qu'un clergé traditionaliste lui apporta. Voici, brossés par Eric Conan, les destins de trois grands collabos. **L. M.**

Papon, les Français et Vichy

Le procès de l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde s'ouvre le 8 octobre à Bordeaux. Une nouvelle confrontation des Français avec l'obsédant souvenir du régime de Pétain. PAR **ÉRIC CONAN** [02/10/1997]

Commençons par un petit rectificatif : Maurice Papon n'est pas, comme on l'entend trop souvent, le « dernier » haut fonctionnaire de Vichy impliqué dans les déportations antijuives sous l'Occupation. Plusieurs autres serviteurs de l'État français ayant eu des responsabilités similaires à celles de l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde sont encore en vie, profitant, au terme d'une carrière souvent bien remplie, d'une retraite à l'abri des tracasseries judiciaires. Ajoutons que l'un des grands patrons de Maurice Papon, Jean-Pierre Ingrand, délégué du ministère de l'Intérieur à Paris de juillet 1940 à janvier 1944, qui avait la tutelle sur tous les préfets de zone occupée, s'est éteint en contemplant la mer, du haut de sa villa de Golfe-Juan, en 1992, soit neuf ans après l'inculpation de son subordonné... Sans parler du supérieur direct de Maurice Papon, le préfet régional Sabatier, disparu en 1989, mais qui ne fut inculpé qu'en 1988, soit cinq ans après son secrétaire général...

Ces paradoxes s'expliquent : contrairement à ses collègues, qui ont su rester discrets, Maurice Papon s'est distingué

en faisant de la politique. Ce qui l'a perdu. Car c'est l'une des nombreuses particularités de cette procédure judiciaire pour « la mémoire et l'Histoire » que d'avoir commencé par une petite manœuvre politique. Au printemps 1981, Michel Slitinsky, l'un des survivants – il a réussi à s'évader – de l'une des rafles de Bordeaux, transmet au *Canard enchaîné* des pièces d'archives attestant la participation de Maurice Papon aux déportations bordelaises qui ont emporté son père. Ces documents – parmi lesquels figure le procès-verbal de son évasion par la police française – lui ont été remis par l'historien bordelais Michel Bergès, qui les a découverts en février 1981 aux archives départementales.

Au terme du septennat de Valéry Giscard d'Estaing, Maurice Papon, ministre du Budget, fait partie du gouvernement de Raymond Barre. *Le Canard enchaîné* décide de publier son scoop – « Papon, aide de camp. Quand un ministre de Giscard faisait déporter des juifs » – le 6 mai 1981, entre les deux tours de l'élection présidentielle opposant Valéry Giscard d'Estaing à François Mitterrand. Mais, selon Michel Bergès et Michel Slitinsky, qui le



XAVIER L'HOSPICE/REUTERS

raconte dans *Le Dossier Papon*, de Bernard Violet (Flammarion), ce « coup électoral », signé Nicolas Brimo, ancien journaliste de la presse du PS, fut monté de mèche avec François Mitterrand : « Avant de lancer la campagne contre Papon, témoigne Slitinsky, Brimo m'a dit : "Mitterrand est d'accord." On a estimé que, d'après les éléments du ministère de l'Intérieur, il y aurait 200 000 voix juives qui basculeraient vers lui. Avec 50 000 voix de pieds-noirs, Mitterrand passera. » Et Nicolas Brimo de préciser alors à Michel Slitinsky : « Si cet objectif est rempli, il est inutile de te dire que tu resteras dans le cœur de Mitterrand. Il t'invitera certainement à Latche. » Le journaliste du *Canard enchaîné* s'efforce aujourd'hui de démentir cette histoire si évidemment mitterrandienne.

François Mitterrand fut élu, mais il n'invita pas Michel Slitinsky à Latche, où il préférerait recevoir René Bousquet. Et ce que le cynisme du candidat à la présidence avait favorisé, le cynisme non moins certain de l'élu le freinera :

Le serviteur de l'Etat à sa sortie de prison, le 18 septembre 2002.

François Mitterrand, ce président de la République qui fit fleurir tous les ans, jusqu'en 1992, la tombe du maréchal Pétain, s'emploiera, comme il l'avoua en 1994, à freiner les procédures judiciaires contre René Bousquet, Jean Leguay et Maurice Papon. Voilà pourquoi ce dossier, surgi lors de son élection, va piétiner sous ses deux septennats.

Le seul mis en examen « disponible »

Mais, outre ces manœuvres intéressées de l'homme à la rose soufflant le chaud puis le froid, la longue somnolence de cette procédure résultait aussi de son intérêt relatif. Longtemps, on avait même fini par oublier l'inculpation de l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde : il n'était que l'un – et, de loin, le plus modeste – des trois hauts fonctionnaires de Vichy poursuivis pour crimes contre l'humanité. Et il ne tenait qu'à lui, au début des années 80, d'exprimer de simples regrets publics, comme le lui suggérait Serge Klarsfeld, qui jugeait cette solution plus significative qu'une

procédure judiciaire, le rôle de Maurice Papon lui semblant « quasi anecdotique », comparé à celui de René Bousquet.

Non seulement Maurice Papon refuse alors ce geste, mais il s'installe dans le mépris, dénonçant un « procès de Moscou » dont il s'estime « presque fier d'être la cible », allant jusqu'à assimiler son sort judiciaire à celui du capitaine Dreyfus. Ou comparant son rôle à la préfecture de Bordeaux au « triage » humain effectué par les internés juifs gérant le camp de Drancy, comme il le dit devant le juge d'instruction : « Sur ce fait, l'autorité judiciaire a-t-elle ouvert une information et savons-nous à l'heure qu'il est si les responsables ont été identifiés et poursuivis ? Je pose la question. »

Cette arrogance finit même par désoler les plus opposés à son inculpation. Et puis René Bousquet, secrétaire général à la police sous Vichy, est assassiné en 1993 par un déséquilibré, son adjoint, Jean Leguay, étant mort en 1989, après dix ans d'inculpation. Dès lors, la situation se renverse, Maurice Papon se retrouvant le seul mis en examen « disponible » pour ceux qui souhaitent voir se tenir, cinquante ans après l'épuration, le procès de la haute fonction publique sous Pétain. Les parties civiles espèrent pouvoir évoquer, à travers son cas, la responsabilité propre de Vichy, a fortiori après un très décevant procès Touvier, à Versailles, en 1994. Cela fait un programme chargé pour un personnage qui n'a pas la carrure historique d'un René Bousquet. Mais aussi pour la justice, à qui l'on demande parfois, dans ces affaires, plus qu'elle ne peut donner. Malgré l'enthousiasme de certains avocats – d'aucuns réclamaient que le procès durât six mois, un autre qu'il se déroulât dans un stade... – voilà pourquoi la confusion et la frustration ressenties par beaucoup au procès de Paul Touvier risquent de se reproduire dans ce palais de justice de Bordeaux remis à neuf à grands frais (8 millions de francs de travaux).

Les fonctions et le rôle véritablement politique de René Bousquet, proche de Laval et qui avait rang de ministre, auraient permis d'envisager, à travers son procès, un débat sur les responsabilités de Vichy dans la Solution finale. Bousquet mort, reste Papon, qui n'était que le secrétaire général d'un préfet ●●●

LA FRANCE « ALLEMANDE »

●●● de zone occupée. On ne peut comprendre la disparition de l'un par la présence de l'autre. C'est pourtant ce que beaucoup envisagent. Mais, outre le fait qu'il n'est pas sain de reporter toutes les attentes judiciaires sur un seul, il semble difficile de vouloir traiter du rôle de Vichy dans la persécution antisémite nazie à travers le prisme d'un jeune arriviste de la préfectorale. Parce qu'un procès juge un homme, et non un moment d'Histoire. Et que les juges ont pris soin, ces dernières années, de verrouiller leur jurisprudence pour éviter tout débat sur l'existence de crimes contre l'humanité propres à Vichy. Maurice Papon ne peut en effet être condamné que pour sa complicité personnelle – qu'il faudra démontrer – avec les nazis, et non pour son rôle au sein d'un appareil étatique utilisant des êtres humains dans le cadre de ce grand marchandage avec l'occupant que fut la politique de collaboration.

Si le procès de Maurice Papon risque ainsi de s'égarer dans les mêmes

impasses que celui de Paul Touvier, il présente, en revanche, deux aspects inédits qui feront des débats de Bordeaux un nouvel épisode de cette obsession française pour les années noires : le soutien que de grands résistants ont accordé à l'accusé et sa brillante carrière au cœur de l'Etat, au cours de laquelle il fut d'ailleurs mêlé à d'autres événements tragiques.

Car Maurice Papon n'est pas un paria, fuyant la justice, comme Paul Touvier, ou exclu de la fonction publique, comme René Bousquet : il symbolise une certaine continuité administrative. Parce que beaucoup de résistants jugèrent, à l'époque, que les impératifs de la Libération nécessitaient l'utilisation des cadres de l'Etat, à commencer par tous les « vichysto-résistants », personnages avisés qui, tel Maurice Papon, donnèrent des gages à la Résistance quand l'issue probable du conflit changea. Ce jugement politique des contemporains de l'après-guerre est remis en question par le jugement moral des générations d'aujourd'hui. C'est pourquoi le procès de Bordeaux ne se présente pas seulement comme celui d'un haut fonctionnaire de Vichy, justice due aux parents

de victimes qui se sont portés partie civile, mais aussi comme celui de l'épuration, qui n'a pas su interrompre la carrière de personnages comme Maurice Papon.

Ce second aspect est-il légitime ? Dans quelles limites de nouvelles générations peuvent-elles, à propos d'événements qu'elles n'ont pas vécus, modifier le point de vue de leurs ancêtres ? Car il s'agit, les années passant, d'un changement de regard sur les agents de l'Etat. A la Libération, la nouvelle législation épurant l'administration invitait le juge à vérifier si le fonctionnaire s'était « borné à exécuter des ordres sans avoir l'autorité nécessaire pour les discuter » ou si, au contraire, « allant au-delà de ses strictes obligations professionnelles, il s'[était] sciemment associé à une politique antinationale et [avait] manifestement dépassé dans la

Le procès de Bordeaux ne se présente pas seulement comme celui d'un haut fonctionnaire, mais aussi comme celui de l'épuration

répression l'exercice normal de ses fonctions ». Personne n'avait alors l'idée de sanctionner le fonctionnaire qui avait « fonctionné » et obéi sans zèle particulier ni adhésion idéologique, comme le faisait Maurice Papon.

Depuis, la conscience de la spécificité du judéocide nazi s'est imposée et le concours que lui a apporté l'appareil administratif de Vichy n'en finit pas de peser sur la mémoire française, ainsi que l'a reconnu, après des années de dénégation mitterrandienne, Jacques Chirac, en 1995, lors de la commémoration de la rafle du Vélodrome d'Hiver. Cette tension mémorielle ne se voyant pas offrir d'autre issue que judiciaire, le seuil d'exigence morale a eu tendance à se relever : les fonctionnaires, absous après guerre quand ils n'avaient fait qu'obéir aux ordres, se voient aujourd'hui reprocher leur absence de désobéissance. Et cette quête de responsabilité semble sans fin : un comité Urgence-Mémoire-Justice demande maintenant l'ouverture d'une information contre X visant implicitement Michel Junot, sous-préfet de Pithiviers pendant l'Occupation.

Mais la transposition du jugement moral au jugement judiciaire recèle une

difficulté : incriminer une personne implique que celle-ci ait eu conscience de participer à un crime. Les faits – rafles et organisations des convois de 1 558 déportés de Bordeaux vers Drancy, d'où ils partiront pour Auschwitz – ne prêtant pas à discussion, les débats du procès Papon, difficiles et menacés par l'anachronisme, tourneront autour de leur signification à l'époque. Que savait-on alors ? Que savait Maurice Papon ?

Cela débouche sur un débat d'historiens : les spécialistes français de la période (Jean-Pierre Azéma, André Kaspi, Marc-Olivier Baruch, Henry Rousso, Denis Peschanski, Maurice Rajsfus, René Rémond, Jacques Delarue, Henri Amoureux, Michel Bergès) sont cités à titre d'« experts » par le parquet, l'avocat de Maurice Papon ou ceux des parties civiles. Participeront aussi à cette discussion essentielle le célèbre historien américain Robert Paxton et son collègue suisse Philippe Burrin, l'un des meilleurs connaisseurs de la Solution finale et de l'Occupation en France.

Ce sera toute la difficulté et tout l'intérêt du procès de Bordeaux que d'établir le niveau de conscience que Maurice Papon avait des événements tragiques auxquels il a pris part. Et donc le niveau de responsabilité d'un homme et la légitimité d'une certaine conception du service public. Grand commis de l'Etat plus que de la République, Maurice Papon, qui fut radical sous Léon Blum, pétainiste sous Vichy, SFIO sous la IV^e et gaulliste sous la V^e, s'en tenait en effet à une éthique professionnelle minimale qu'il avait un jour revendiquée dans une note de service de la préfecture de police : « Il n'y a pas de crise de conscience quand on obéit aux ordres du gouvernement. »

Il s'est, depuis ses ennuis judiciaires, réfugié dans les apaisements du bouddhisme. ■

ÉPILOGUE

Maurice Papon est mort, le 17 février 2007, à Pontault-Combault, en Seine-et-Marne, à l'âge de 96 ans, après avoir été condamné le 2 avril 1998, à dix ans de réclusion criminelle pour complicité de crime contre l'humanité. Entre-temps, il se sera enfui en Suisse, aura été emprisonné à Fresnes (Val-de-Marne), à la Santé (Paris), et assigné à résidence à son domicile pour raisons de santé.

René Bousquet : mort d'un collabo



ALAIN DOLFIUS/KEYSTONE FRANCE

René Bousquet, avec Karl Oberg (qui porte des lunettes), chef des SS en France et son interlocuteur principal, ici, à Vichy, entre 1942 et 1943.

Il n'y aura pas de procès de Vichy. L'assassinat de l'ancien secrétaire général à la police de Pétain éteint l'action de la justice au moment même où, après bien des lenteurs, la procédure intentée contre Bousquet était sur le point d'aboutir. Eric Conan raconte comment et pourquoi cet homme intelligent et sûr de lui, coresponsable de la mort de milliers de juifs, avait pu poursuivre, dans le privé, une brillante carrière.

PAR **ÉRIC CONAN** [10/06/1993]

C'est au 34, avenue Raphaël, dans le XVI^e arrondissement de Paris, où il a été assassiné mardi dernier, que nous avons rencontré René Bousquet en avril 1990. Le vieil homme ne prenait pas de précaution particulière. Son nom et son adresse n'ont jamais quitté le Minitel et il ouvrait lui-même la porte en l'absence de son domestique asiatique. Malgré son âge et une récente opération, l'ancien grand commis de l'Etat restait droit, fier, avec un regard direct, intelligent. Et sûr de lui. A l'époque, il faisait l'objet d'une plainte pour crime contre l'humanité. Nous lui avons demandé ce qu'il en pensait. Il répondit, très goguenard : « Oui, j'ai lu ça dans les journaux, comme tout le monde ! Mais vous savez, on vit aujourd'hui dans une société où ●●●

LA FRANCE « ALLEMANDE »

●●● n'importe qui peut porter plainte contre n'importe qui ! » Alors que nous lui faisons remarquer que les plaintes pour crime contre l'humanité étaient peu fréquentes, il sourit : « C'est pareil, on mélange tout ! » Interrogé sur une inculpation possible, il sourit à nouveau en précisant, l'air entendu : « Attendez, attendez, vous verrez bien s'il y a un procès... » Il affichait une sûreté de soi doublée d'un léger mépris face à cette hypothèse : « Si l'on m'emmerde, eh bien, on recommencera comme au procès de 1949 : je me défendrai ! Et j'ai de quoi me défendre ! Mais cela m'étonnerait beaucoup qu'il y ait un procès... »

Il est difficile de savoir d'où lui venait cette confiance en l'avenir, mais René Bousquet doutait de devoir un jour répondre de ses activités de chef de la police de Vichy, d'avril 1942 à décembre 1943. Mais il y était prêt. Plus sans

doute que ne l'était la France elle-même. Car c'est bien la conjonction d'une extraordinaire lenteur de la justice – parfois encouragée et justifiée au plus haut niveau de l'Etat – et de son assassinat qui permet au pays d'échapper définitivement à l'évocation judiciaire des crimes de Vichy. Le bilan, accablant pour la mémoire française, se trouve désormais figé dans une caricature définitive de justice à deux vitesses. Alors que des procédures visant des Français piétinent depuis près de quinze ans, il a suffi de quatre ans pour régler le cas de l'Allemand Klaus Barbie, « récupéré » dans des conditions juridiques discutées en Guyane en 1983, et spectaculairement jugé en 1987.

Il n'y aura donc pas de procès de Vichy. Car le renvoi de Paul Touvier en cour d'assises, récemment décidé par la cour d'appel de Versailles, ne peut déboucher – courant 1994 – que sur le procès d'un petit soldat du vichysme militant, membre de cette cohorte d'idéologues vociférants mais de peu de pouvoirs.



KEYSTONE FRANCE

Le vrai « problème » de Vichy réside plutôt dans la responsabilité historique (et éventuellement judiciaire) de l'Etat, de ses institutions et de ses hauts fonctionnaires qui ont pris ou assumé les décisions d'importance dont certaines furent tragiques. Deux personnalités pouvaient répondre de cette politique : René Bousquet, ami de Pierre Laval et chef de la police avec rang de ministre, et Jean Leguay, son adjoint pour la zone occupée. Coorganisateur de la rafle du vélodrome d'hiver, Jean Leguay fut inculpé en mars 1979. La procédure piétina pendant dix ans, jusqu'à sa mort en juillet 1989. Restait René Bousquet, déjà jugé en 1949. Son dossier bénéficia d'une lenteur institutionnelle identique et fut même l'objet d'une mise au point officielle, par la voix très autorisée du secrétaire d'Etat à la justice Georges Kiejman, déclarant le 19 octobre 1990 : « Au-delà de la nécessaire lutte contre l'oubli, il peut paraître important de préserver la paix civile. Il y a d'autres moyens qu'un procès pour dénoncer la lâcheté du régime de Vichy. »

Le 19 février 1942, René Bousquet, préfet de la Marne et de la région Champagne-Ardenne (à dr.) fait serment de fidélité à Pétain (à g.), en présence de l'amiral Darlan. Le maréchal s'assure ainsi de la loyauté des fonctionnaires qui devaient aussi jurer n'être ni juifs, ni communistes, ni franc-maçons.

Pour la première fois, la gêne manifestée à tous les niveaux de ces procédures trouvait une rationalisation politique : l'évocation précise du dossier de Vichy compromettrait la « paix civile ».

Un vieux malentendu

Le risque était parfaitement apprécié par Georges Kiejman. Car il y a un vieux malentendu français sur Vichy. La mémoire courante présente souvent ce régime comme un ramassis d'idéologues d'extrême droite, isolés et criminels. La réalité est tout autre : le pari de Pétain et Laval était de négocier une place pour la France dans une Europe vouée à la victoire nazie. Tel fut l'enjeu de l'offre de collaboration faite par les dirigeants français. Certains pouvaient y adhérer par complicité idéologique, mais beaucoup le firent alors, notamment dans le sillage de Pierre Laval, au nom d'une conception extrême du « réalisme politique ». C'est pourquoi la vérité de Vichy réside moins dans l'activité bruyante mais sans grandes conséquences pratiques

d'aboyeurs du style de Brasillach, Doriot ou Touvier, que dans la mise à la disposition des occupants, par l'élite dirigeante française, des moyens administratifs et policiers nécessaires à la chasse aux résistants, aux juifs et aux étrangers.

Certains aiment faire le parallèle entre René Bousquet et Jean Moulin pour évoquer le mystère des destins personnels révélés pendant l'Occupation. Leur proximité de carrière est flagrante avant guerre. Issus tous deux de milieux radicaux du Sud-Ouest, très brillants, réellement courageux et très ambitieux : jeunes prodiges de la préfectorale, l'un détrônera même l'autre du titre de plus jeune préfet de France. La parenthèse de la guerre les opposera totalement. Mais dotée d'une étonnante continuité, la vie de René Bousquet, aussi bien remplie avant qu'après l'Occupation, constitue une belle tranche de notre histoire récente.

La carrière de ce fonctionnaire modèle de la III^e République démarre en trombe. Elle commence dans l'exceptionnel et s'y maintiendra. Son droit à peine fini, ce fils d'un notaire radical-socialiste de Montauban est déjà chef de cabinet du préfet du Tarn-et-Garonne quand les inondations dramatiques de mars 1930 le transforment en héros national : avec un ami (qui périt), ce sportif sauve personnellement plusieurs dizaines de personnes de la noyade. Le président Doumergue remettra à ce jeune homme de 21 ans la médaille de chevalier de la Légion d'honneur et la médaille d'or des belles actions. Cette distinction précoce lui vaut d'être intégré dans le clan des empereurs du radical-socialisme toulousain : Maurice Sarraut (sénateur et patron de *La Dépêche*) et son frère Albert (député et ministre quasi permanent sous la III^e). Ils vont accélérer sa carrière. En faisant des jaloux. Sa nomination comme sous-préfet à 26 ans sera attaquée, puis reconfirmée. Après qu'il eut transité dans les cabinets des ministres radicaux, en 1936, Roger Salengro, ministre de l'Intérieur du Front populaire, choisit ce jeune – mais déjà grand – commis du radicalisme pour lui confier la responsabilité du fichier central à la Sûreté nationale : sa réputation de républicain anticagouillard en fait alors un élément particulièrement « sûr ». Nommé, par Albert

Sarraut, sous-préfet de Vitry-le-François en 1938, il devient, l'année suivante, secrétaire général de la préfecture de Châlons-sur-Marne, puis préfet, en 1940, après l'armistice. Et ensuite préfet régional (le plus jeune de France, à 31 ans), en septembre 1941. Du jamais-vu : en trois ans, la carrière la plus fulgurante de l'histoire de la préfectorale.

Un fonctionnaire prodige

Comme ses parrains les Sarraut, ce fonctionnaire prodige a accepté la mise en place de l'Etat français et œuvre, dans la Marne, à la « restauration de la souveraineté administrative ». Sans suivre totalement les obsessions pétainistes : il se distingue en maintenant en fonction les élus radicaux et francs-maçons, notamment le maire de Reims, révoqué par les Allemands en juillet 1940. *Je suis partout* déplore ainsi qu'à cause de lui « les francs-maçons [aient] gagné leur bataille de la Marne »... Il parvient habilement à épargner au département le système allemand de l'« Ostland » (colonisation économique). Il en profite aussi pour révolutionner les structures de la production et du négoce du champagne en mettant en place le Comité interprofessionnel des vins de Champagne, qui organise toujours le système actuel. Ces réussites lui vaudront de se voir proposer, au début de 1942, les ministères du Ravitaillement et de l'Agriculture. Il refuse par deux fois.

A son retour au pouvoir, en avril 1942, Pierre Laval, qui cumule le titre de chef du gouvernement et les portefeuilles des Affaires étrangères et de l'Intérieur, pense aussitôt à lui pour le secrétariat général à la police. Au moment précis où les SS prennent, en zone occupée, la responsabilité du maintien de l'ordre, jusqu'alors détenue par l'armée d'occupation. Pendant vingt mois, à la tête de toutes les forces de répression de Vichy, René Bousquet – qui jouit d'une délégation générale et permanente de signature du chef du gouvernement – va s'enivrer, à 33 ans, de cette caricature de « souveraineté de

l'Etat » que fut le pari pétainiste. Les Allemands lui concéderont volontiers quelques symboles illusoire, en échange des immenses services qu'il leur rendra. S'engageant à maintenir l'« ordre public » (menacé par des menées, selon lui, « plus antinationales qu'antiallemandes »), il tire gloire d'avoir réclamé aux occupants la fin de la subordination directe de la police française et un peu d'autonomie. Mais en acceptant de les satisfaire de son mieux, comme il le précise, le 18 juin 1942, dans une lettre adressée à son interlocuteur principal, Karl Oberg, chef des SS en France : « Vous connaissez la police française. Elle a sans doute ses défauts, mais aussi ses qualités. Je suis persuadé que, réorganisée sur des bases nouvelles et énergiquement dirigée, elle est susceptible de rendre les plus grands services. Déjà, dans de nombreuses affaires, vous avez pu constater l'efficacité de son action. Je suis certain qu'elle peut faire davantage encore. » Ce piège de l'« autonomie » convenait tout à fait aux occupants, qui considéraient que les revendications de René Bousquet constituaient pour eux des atouts. Consulté à l'époque, Reinhard Heydrich, chef de l'Office central de sécurité du Reich, « a indiqué ses expériences en Tchécoslovaquie et a conclu qu'une large autonomie de la police et de l'administration réaliserait les meilleurs résultats », déclarera Karl Oberg en 1950, lors de l'instruction de son procès.

Les SS décidèrent donc, sur une base de « camaraderie policière », de laisser quelque autonomie au secrétaire général à la police de Vichy, à condition qu'il dirige ses troupes « dans le même esprit que la police allemande, c'est-à-dire la lutte contre le communisme, les saboteurs de tous ordres, les terroristes ». Le caractère bénéfique de ce choix sera confirmé un an plus tard, par Heinrich Himmler lui-même, après sa rencontre secrète – durant plus de cinq heures – avec le chef de la police française, à Paris, en avril 1943 ; « Le Reichsführer a été impressionné par la personnalité ●●●

Le pari de Pétain et Laval était de négocier une place pour la France dans une Europe vouée à la victoire nazie. Tel fut l'enjeu de l'offre de collaboration faite par les dirigeants français

LA FRANCE « ALLEMANDE »



LAPI/ROGER-VIOLETTE

●●● de Bousquet, et il partage maintenant la conception défendue jusqu'ici par Oberg, à savoir que Bousquet est un collaborateur précieux dans le cadre de la collaboration policière et qu'il serait un adversaire dangereux s'il était poussé dans l'autre camp », concluait de cette visite Rudolf Schleier, adjoint de l'ambassadeur d'Allemagne, Otto Abetz.

René Bousquet joua ainsi un rôle déterminant dans la participation de la police aux opérations de déportation des juifs. Le 2 juillet a lieu sa rencontre décisive avec Karl Oberg pour la préparation des arrestations des 16 et 17 juillet, dans la région parisienne (rafle du Vélodrome d'hiver). Pour les occupants, il avait suffi, une fois de plus, de lui donner l'illusion provisoire que l'on cédait à l'une de ses demandes. En échange de l'ajournement des déportations de juifs français, René Bousquet propose de « faire arrêter les juifs étrangers dans toute la France ». Les Allemands, voyant tout l'intérêt à procéder par « étapes », sautent sur l'occasion. « Vu que les juifs de nationalité française ne devaient, pour le moment, pas être arrêtés, Bousquet se déclara prêt à faire arrêter les juifs étrangers, dans toute la France, par une action réalisée en commun et en quantité souhaitée par nous », rapportèrent-ils comme une victoire. Cet engagement de René

Bousquet sera approuvé le 3 juillet par Pierre Laval. La France devint ainsi le seul pays d'Europe dans lequel des juifs séjournant dans un territoire non occupé par les Allemands furent déportés.

« Brisez toutes les résistances »

La grande rafle parisienne se révélant moins fructueuse que prévu grâce à certains policiers bienveillants, René Bousquet augmenta le rendement prévu des rafles de la zone sud. D'une part, en supprimant un certain nombre d'exemptions, notamment relatives aux enfants. D'autre part, en recommandant par circulaire aux préfets de sévir contre les fonctionnaires manquant de zèle : « Vous n'hésitez pas à briser toutes les résistances que vous pourrez rencontrer dans les populations et à signaler les fonctionnaires dont les indiscretions, la passivité ou la mauvaise volonté auraient compliqué votre tâche. » Il décida aussi que les opérations seraient massives mais rapides, ainsi que le souligne Ernst Heinrichsohn, de la Gestapo, dans un rapport du 17 août :

Les SS laissèrent René Bousquet relativement autonome sur la base d'une « camaraderie policière » et d'une gestion des troupes « dans le même esprit que la police allemande ». Ici, avec le préfet de police Amédée Bussière (à g.) devant les forces de police parisiennes, au stade de Pantin, en juin 1943.

« Ces rafles sont de grande envergure, car M. Bousquet estime qu'il est préférable d'arrêter tous les juifs en une seule grande rafle que de procéder à plusieurs rafles isolées, lesquelles permettraient aux juifs de se cacher ou de fuir à destination des pays neutres frontaliers. » Dans le concours qu'elle apporta à la déportation des juifs, la logistique française fut déterminante : arrestations effectuées par les policiers, grâce à leur fichier, transport et internement dans des camps de concentration français.

Cet engagement précis, minutieux, à la tête de toutes les polices de France n'empêche pas René Bousquet de jouer un rôle essentiel de conseiller auprès de Pierre Laval. Quand rituellement, vers 18 heures, le chef du gouvernement quitte l'hôtel du Parc pour sa résidence de Châtelton, seules trois personnes de confiance filtrent ses coups de téléphone : Jean Jardin, Charles Rochat, secrétaire général du Quai d'Orsay, et René Bousquet... « J'étais le collaborateur le plus proche de Laval », confirmera-t-il après la guerre. Ce rôle, doublé de celui de premier flic de France (on le surnomme alors « le Fouché de Laval »), en fait l'une des vedettes du Tout-Vichy. Adorant se montrer, grand, portant un soin excessif à sa tenue vestimentaire, il est l'un des meilleurs exemples de cette collaboration de technocrates brillants et froids. Ce qui lui vaut, outre de régulières condamnations à mort par la radio de Londres, l'inimitié des vieux dinosaures pétainistes, tel Joseph Barthélemy, ministre de la Justice, qui évoquera dans ses *Mémoires* cet homme « ambitieux et arriviste, fort joli garçon, élégant et admiré par les femmes qui aiment les jolis garçons, surtout l'hiver quand le col de fourrure de sa pelisse faisait un cadre à sa beauté », et sa « joie enfantine à étaler son tableau de chasse : le nombre des arrestations ». Bousquet ne trouvera pas non plus grâce auprès des ultras des journaux collaborationnistes, tel *Au pilori*, qui dénonce ce « belâtre montalbanais » en ironisant sur les

C'est l'une des vedettes du Tout-Vichy. Adorant se montrer, grand, portant un soin excessif à sa tenue vestimentaire, il est l'un des meilleurs exemples de cette collaboration de technocrates brillants et froids

« femmes de la haute société qui se font une gloire d'accepter les faveurs de ce don Juan de bazar toulousain ».

Les conflits internes au petit monde de la collaboration vont provoquer sa chute. Après l'assassinat de Maurice Sarraut par des miliciens, René Bousquet conçoit leur arrestation comme une affaire personnelle. La Milice et les ultras hurlent à la trahison et demandent à Berlin sa révocation. Se sachant perdu, la guerre prenant une tournure nouvelle, René Bousquet donne du panache à son départ, ordonne quelques libérations et détruit ses archives avant de démissionner, le 31 décembre 1943. Il sera immédiatement remplacé par Joseph Darnand, chef de la Milice et pronazi zélé.

La proximité politique et affective de René Bousquet et Pierre Laval durera jusqu'au bout. Après la Libération, c'est lui qui rédige, à Fresnes, les notes dont l'ancien chef du gouvernement a besoin pour la préparation de son procès et il passe auprès de lui une partie de la nuit précédant son exécution.

Après trois ans et demi de prison et quelques mois de liberté provisoire, René Bousquet sera l'un des derniers vichystes jugés par la Haute Cour de justice, en juin 1949. Cinq ans après la Libération et en pleine guerre froide, le gouvernement veut en finir avec l'épuration, et son procès illustre le désir qu'avait alors la justice politique de ne pas insister sur le rôle joué par l'élite des technocrates de la collaboration. Procès stupéfiant : il ne dure que trois jours, la presse ne le couvre pratiquement pas, et les débats sont menés par René Bousquet lui-même, qui enchaîne formule sur formule : « Il paraît que j'ai servi la politique de persécution raciale. Eh bien, messieurs, si j'ai soutenu cette politique, je l'ai soutenue comme la corde soutient le pendu et, véritablement, je crois que, si on peut parler, dans ce domaine, de ma collaboration, il faudrait plutôt penser à la collaboration du paratonnerre et de la foudre. » Par un habile tour de passe-passe, il escamote l'accord Oberg-Bousquet du 2 juillet, préparatoire à la rafle du vélodrome d'hiver (c'est cette anomalie, considérée comme un « fait nouveau » absent du procès de 1949, qui rendra judiciairement possible son inculpation en 1991). On lui reprochera



MANUEL BIDERMANAS/AGF-IMAGES

surtout l'aide apportée aux Allemands dans l'arrestation d'opérateurs radio de la Résistance en zone sud. Reconnu coupable de « crime d'indignité nationale » et condamné à cinq ans de « dégradation nationale », il est immédiatement relevé de cette peine par la cour pour « faits de résistance », sous forme d'informations données à des maquis à la fin de la guerre.

Une tranquille reconversion

Après ces péripéties historiques, la belle carrière recommence très vite. Toujours grâce à la filière radicale. Son vieux protecteur Albert Sarraut (ancien ministre des Colonies) lui fait intégrer, dès 1950, la Banque de l'Indochine (proche des radicaux), dont il deviendra directeur du réseau international en 1952, puis directeur général adjoint en 1960. La fusion de la Banque de l'Indochine et de Suez, en 1975, provoque l'un des seuls petits incidents de sa carrière, un membre du directoire de Suez, ancien résistant, refusant un jour, en public, de lui serrer la main. En marge de cette carrière d'administrateur, il tentera plusieurs reconversions. L'une fut brève : il se présente aux élections législatives de novembre 1958 dans la Marne, sous l'étiquette du Centre républicain d'André Morice, qui rassemble les radicaux anti-

Un an après la parution de cet article en 1997, le livre choc de Pierre Péan, *Une Jeunesse française, François Mitterrand : 1934-1947* (Fayard), révélait les relations troubles que le futur président de la République avait entretenues avec René Bousquet. Ici, François Mitterrand, avec son épouse, face à René Bousquet, à Latche, domicile landais des Mitterrand, en avril 1974.

mendésistes. Il n'obtient que 9 % des voix contre le candidat gaulliste. L'autre fut plus sérieuse. Après la mort, en 1959, de son ami Jean Baylet, député radical et propriétaire de *La Dépêche du Midi*, il s'installe dans la vie et le journal de sa veuve. Devenu officiellement administrateur de la *La Dépêche*, il dirige, en réalité, le quotidien toulousain tout au long des années 60, surveillant de près sa ligne politique antigauilliste, y plaçant ses hommes et évinçant les opposants (notamment Jean-Pierre Amalric). Alors qu'il cherche à nouveau un point de chute électoral, une brouille avec Evelyne Baylet met fin à ses projets et il se consacre désormais à Indosuez. En octobre 1978, l'interview de Darquier de Pellepoix dans *L'Express* bouleverse cette tranquille reconversion. L'ancien commissaire général aux Questions juives révèle que le coorganisateur de la rafle du vélodrome d'hiver est devenu un brillant banquier parisien. La polémique est vive. Antoine Veil, PDG d'UTA, avoue ne découvrir qu'à ce moment-là l'identité de l'homme « froid et désagréable » – mais dont il écoutait toujours les « interventions brillantes et utiles » – qui représente, depuis sept ans, Indosuez dans son conseil d'administration. Contraint de démissionner, Bousquet disparaît de l'édition suivante du *Who's Who...* Il ne gardera, un ●●●

●●● temps encore, que ses fonctions d'administrateur des Cristalleries de Baccarat, société appartenant à René de Chambrun, gendre de Pierre Laval.

Après l'inculpation de Jean Leguay, en 1979, René Bousquet était allé témoigner auprès du juge d'instruction en faveur de son adjoint en précisant qu'il ne faisait qu'exécuter ses ordres. Après la mort de Jean Leguay, Serge Klarsfeld, au nom de l'Association des fils et filles de déportés juifs de France, déposa plainte contre René Bousquet, qui fut inculpé le 1^{er} mars 1991. La procédure suivit son cours sans excès de vitesse. Le juge d'instruction, déjà en charge du dossier Touvier, et par ailleurs submergé (cambriolages, proxénétisme, stupéfians), demanda d'être déchargé des affaires courantes pour tenir les délais dans l'affaire Bousquet, comme ce fut le cas à Lyon pour Klaus Barbie. Cela lui fut refusé.

Ensuite, une invraisemblable histoire a fait piétiner l'instruction pendant de longs mois : un seul traducteur avait été nommé pour traduire 1 000 pages d'allemand. Tâche dont il ne s'acquittait même pas... C'est à l'occasion de la nomination d'un nouveau juge d'instruction, fin 1992, que cette mauvaise volonté institutionnelle fut dépassée, cinq traducteurs étant requis pour effectuer le travail en deux mois.

De son côté, le procureur avait déjà rédigé un projet de réquisitoire qui concluait au renvoi de René Bousquet devant une cour d'assises pour y répondre de faits qui « ont consisté en actes inhumains et persécutions commis de façon systématique au nom et pour le compte d'un Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique contre des personnes en raison de leur appartenance à une collectivité raciale ou religieuse et ont ainsi revêtu le caractère de crime contre l'humanité ». Pour signer la version officielle de ce réquisitoire, le procureur n'attendait plus que le juge lui communique la totalité de son dossier d'instruction, désormais en l'état. Le juge venait de convoquer René Bousquet, pour lui signifier, selon les nouvelles règles de procédure, qu'il transmettait son dossier au parquet et pour lui notifier les « présomptions de charge ». Le rendez-vous avait été fixé au vendredi 11 juin... ■

Touvier: les ambiguïtés d'un procès

Cinquante ans après les faits reprochés et alors que la confusion historico-judiciaire est à son comble, la cour d'assises de Versailles est appelée à se prononcer sur le cas d'un homme, ancien milicien français, accusé de crimes contre l'humanité. Mais en aucune manière sur le régime de Vichy ou la collaboration.

Un dossier piégé. PAR **ÉRIC CONAN** [17/03/1994]

Le premier – et sans doute le seul – procès d'un Français traduit en justice pour crime contre l'humanité s'ouvre aujourd'hui devant la cour d'assises de Versailles. Il démarre sur un gros malentendu. On annonce ici ou là le « procès de la collaboration », le « procès de Vichy » ou même le « procès de la France des années 40 ». Alors qu'il ne s'agit que du procès d'un homme, ancien cadre régional de la Milice, auquel la justice ne s'intéresse plus qu'à travers une seule affaire.

Fallait-il vingt ans de procédures et de polémiques pour en arriver là ? Pour déboucher sur un procès croupion qui risque de tourner à la confusion ? Quelques quiproquos pourraient bien s'évanouir dans cette grande salle de Versailles à laquelle la chancellerie vient de consacrer 4 millions de francs de travaux. L'accumulation fragile de manœuvres judiciaires, de paradoxes de procédure, d'astuces de jurisprudence et de quelques illusions sur les vertus de la justice en matière d'Histoire et de mémoire explique l'équation très délicate

de ce procès qui livrera des surprises et dont l'issue reste incertaine.

C'est la première question, car, contrairement à une fausse évidence désormais bien installée, la réponse ne va pas de soi. Juger un individu, quel qu'il soit, cinquante ans après les faits qui lui sont reprochés, déroge au sage principe de la prescription et présente de nombreux inconvénients. L'instruction a montré à de multiples reprises l'impossibilité d'étayer certaines des accusations sur des témoignages aussi lointains dans le temps. Et le souci de la préservation de la paix civile, qui a donné lieu à maintes polémiques, n'est pas un objectif méprisable. D'autant plus que d'aucuns invoquent rituellement la nécessité de faire aujourd'hui le procès de Vichy, qui n'aurait pas eu lieu après la guerre. Fausse légende : les procès de l'épuration judiciaire furent très nombreux et moins anodins qu'il n'est dit. On peut, avec le recul, s'indigner de leur disparité et du déroulement de quelques-uns d'entre eux, mais demander à la justice de les refaire revient à vouloir juger à nouveau non seulement des



Paul Touvier,
au procès de Lyon,
le 17 mars 1994.

POOL NEWS/REUTERS

hommes, mais également ceux qui les ont déjà jugés. Donc à faire le procès des générations passées, de toute une époque. De quel droit ?

Le débat entre tenants de la prescription et partisans de l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité est donc respectable. En France, un événement l'a cependant clos : le procès Barbie. En décidant, malgré l'opposition exprimée par plusieurs personnalités, telle Simone Veil, de faire usage de la notion d'imprescriptibilité pour juger un Allemand quarante ans après les faits, la justice s'engageait à devoir agir de même avec un Français.

La justice au service de l'Histoire ?

Le risque consiste à vouloir que la justice fasse l'Histoire, qu'elle ait une « fonction pédagogique pour les jeunes », comme on l'entend souvent dire. Non seulement ce n'est pas son rôle, mais elle peut au contraire contribuer à fausser la vision d'une période. Le prisme judiciaire de la notion de crime contre l'humanité impose par définition de n'évoquer qu'une partie des activités et des responsabilités de Paul Touvier : sa participation à la persécution des juifs. La justice ne pouvant examiner que les crimes antisémites, ce qui a été le plus occulté pendant des dizaines d'années dans l'histoire de l'Occupation risque maintenant d'en devenir le sujet unique. A prendre cette approche judiciaire pour de l'Histoire, on peut troquer une vision incomplète pour une autre vision incomplète. L'exemple de Paul Touvier apparaît, de ce point de vue, caricatural : dans ses activités, et de par ses fonctions à la tête du 2^e service de la Milice chargé de la lutte contre les ennemis politiques de l'Etat français, ses actes qualifiables aujourd'hui de crimes contre l'humanité étaient seconds : son rôle essentiel, outre ses nombreuses rapines personnelles, consistait surtout à lutter contre la Résistance dans le cadre d'une guerre civile franco-française. L'ancien milicien est pourchassé avec énergie depuis plus de vingt ans par des anciens résistants savoyards et lyonnais alors que son procès ne statuera pas sur ses crimes à l'égard de la Résistance. Et Serge Klarsfeld, qui est à l'origine des ●●●

●●● procédures judiciaires visant la contribution de l'administration de Vichy dans l'application de la Solution finale, a concentré ses efforts sur Jean Leguay et René Bousquet, mais ne s'est jamais vraiment intéressé à Paul Touvier, personnage peu significatif pour expliquer l'engrenage des déportations de France.

Le procès Touvier ne sera pas le procès de Vichy

René Bousquet assassiné, reste Paul Touvier. L'ancien secrétaire général à la police laisse la place au milicien. La personnalité, les fonctions et le rôle véritablement politiques de René Bousquet, proche de Pierre Laval, permettaient d'envisager, à l'occasion de son procès, un débat sur les responsabilités de Vichy. D'autant plus qu'il se serait défendu, comme il l'avait fait en 1949 et comme ses sérieuses mises au point écrites au cours de la récente instruction judiciaire le laissaient présager. Après la mort de son adjoint Jean Leguay, en 1989, l'assassinat de René Bousquet par un mythomane, en 1993, nous a définitivement privés d'un grand procès. La justice n'a plus que Paul Touvier à sa disposition. Mais on ne peut compenser la disparition de l'un par la présence de l'autre. C'est pourtant ce que beaucoup envisagent. Et l'on peut remarquer que, depuis la mort de René Bousquet, la justice a fait diligence pour que le procès Touvier ait lieu le plus rapidement possible. Outre le fait qu'il n'est pas sain de reporter toutes les attentes de décisions judiciaires sur les épaules d'un seul homme, il est illusoire et historiquement dangereux de vouloir évoquer le rôle de Vichy dans la persécution antisémite à travers l'itinéraire et l'activité d'un cadre milicien tel que Paul Touvier. D'autant que les juges ont pris soin, ces dernières années, de verrouiller leur jurisprudence pour éviter tout débat sur l'existence de crimes contre l'humanité propres à Vichy.

La cour d'assises ne pourra manier – et éventuellement appliquer – la notion de crime contre l'humanité qu'avec une très faible marge de manœuvre. Car cette notion, définie par les statuts du tribunal international de Nuremberg, malmenée à deux reprises par la Cour de cassation, a fait l'objet d'une réduction juris-

prudentielle dont les implications, jusqu'ici passées un peu inaperçues, sauf pour les spécialistes, vont se révéler très gênantes au cours du procès.

En 1985, redoutant que Klaus Barbie et ses avocats n'évoquent les crimes commis par la France en Algérie, la Cour de cassation a révisé la définition en ajoutant une condition restrictive : pour être dit « contre l'humanité », le crime doit être commis « au nom d'un Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique », notion floue et d'interprétation assez libre. En novembre 1992, la Cour de cassation devait se prononcer sur le célèbre arrêt de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris du 13 avril 1992, qui avait accordé un non-lieu général en faveur de Paul Touvier sous prétexte que Vichy ne pratiquait pas une telle politique d'hégémonie idéologique. La Cour décida de casser ce non-lieu général qui avait soulevé une forte émotion dans tout le pays. Mais, pour éviter de se prononcer sur Vichy, elle

Les juges ont pris soin, ces dernières années, de verrouiller leur jurisprudence pour éviter tout débat sur l'existence de crimes contre l'humanité

choisit de faire une lecture étroitement historique de la notion : un crime contre l'humanité ne peut, selon elle, avoir été commis que par un pays de l'Axe (Allemagne ou Italie) ou en complicité avec un tel pays. Il semble d'ores et déjà évident que, à Versailles, le procureur s'en tiendra scrupuleusement à cette définition étroite et veillera à ce que personne ne la transgresse. Donc, Paul Touvier, qui n'est pas un ressortissant d'un pays de l'Axe, ne peut, selon cette nouvelle jurisprudence française, être reconnu coupable de crimes contre l'humanité qu'à une seule condition : être déclaré complice de l'Allemagne. Or cela n'est pas évident, puisque l'on a jusqu'ici essayé de prouver le contraire dans la seule affaire retenue à Versailles.

Le procès n'évoquera qu'une affaire, la seule qui soit reprochée judiciairement à Paul Touvier. C'est l'un de ses atouts. Sur la vingtaine de crimes que les parties civiles voulaient lui imputer, l'instruction n'en a retenu que sept. Or ces sept affaires ont toutes fait l'ob-

jet d'un non-lieu en avril 1992, non-lieu maintenu par la Cour de cassation pour six d'entre elles. La septième, qui va être examinée à Versailles, est la seule que Paul Touvier ait toujours reconnue, aussi bien dans ses écrits des années 60, alors qu'il n'était pas encore recherché, que devant le juge Jean-Pierre Getti, au cours de l'instruction.

C'est l'affaire de Rillieux-la-Pape (Rhône). Le 28 juin 1944, Philippe Henriot, ministre de l'Information, milicien et l'un des plus brillants ténors de la collaboration, est exécuté à Paris par quatre résistants. Des représailles ont lieu partout en France. Près de Lyon, des miliciens dépendant de Paul Touvier exécutent, le 29, sept otages, devant le cimetière de Rillieux. Six sont juifs, le septième n'a jamais été identifié. Ces otages, dont plusieurs ont été arrêtés après l'attentat contre Philippe Henriot, ont été sélectionnés par Paul Touvier. Bourmont, le chef régional de la Milice, dit avoir réussi à convaincre

Werner Knab, responsable lyonnais de la Gestapo, qui envisageait l'exécution de dizaines d'otages, que la mort de Philippe Henriot était une

affaire strictement française et devait par conséquent être vengée par les Français. Doit-on considérer que la Milice a décidé seule cette « opération punitive » ou qu'elle a agi pour le compte des Allemands ? Cela sera le débat central du procès, Paul Touvier se prévalant pour sa part d'avoir « cédé à l'inévitable » en limitant le nombre des exécutions. A Versailles, l'autre atout de Paul Touvier résidera dans l'inconstance de la justice à l'égard du rôle qu'il a joué dans ces assassinats. Question limitée mais essentielle pour l'issue du procès, puisque de l'appréciation de ce rôle dépend la qualification de crime contre l'humanité.

Auteur principal ou complice ?

En 1991, le juge Jean-Pierre Getti, dans son ordonnance de fin d'instruction, et le substitut Martine Boulouque, dans son réquisitoire définitif de renvoi de l'ancien milicien en cour d'assises, estimaient tous les deux, à la suite d'une longue démonstration, que le crime de

Rillieux était « directement et exclusivement imputable à la seule Milice, qui a voulu venger la mort de Philippe Henriot, milicien lui aussi ». Paul Touvier, ayant agi indépendamment des Allemands, devait donc être, selon eux, considéré comme auteur principal du crime dans lequel il avait « en réalité un rôle moteur ». Cette démonstration leur permettait de lui imputer directement, ainsi qu'à la Milice, la responsabilité de crimes contre l'humanité d'origine française. Et d'ouvrir ainsi le procès des responsabilités propres de Vichy et de sa Milice. Les parties civiles avaient alors adopté la même attitude. Tandis que l'avocat de Paul Touvier mettait en avant la pression allemande et le rôle d'interposition de son client pour « éviter le pire ».

Les termes de la nouvelle jurisprudence de la Cour de cassation ont mis à bas cette démonstration du parquet, en inversant totalement la situation : Paul Touvier ne peut désormais être condamné que si la justice établit au contraire qu'il a agi non pas seul, mais en tant que complice des Allemands ! Or cela n'est pas évident, puisque le réquisitoire définitif avait conclu le contraire en 1991, estimant que « l'exécution des sept otages juifs de Rillieux ne correspondait nullement à une exigence des autorités d'occupation ». Il n'y a en effet aucune preuve attestant ou excluant une demande allemande relative à ces exécutions, mais seulement des témoignages controversés. L'existence d'une affaire similaire survenue au même moment à Mâcon plaiderait aussi, selon le parquet, en faveur du caractère franco-français de ces exécutions.

A la limite, l'avocat de Paul Touvier, Jacques Trémolet de Villers, pourrait s'appuyer sur cette démonstration antérieure du parquet et des parties civiles relative à l'indépendance de Paul Touvier vis-à-vis des Allemands pour demander la qualification de l'affaire de Rillieux en crime de guerre et obtenir ainsi l'acquiescement de son client... Mais, celui-ci ayant depuis toujours invoqué dans cette affaire la pression allemande, il est plus probable que son défenseur tirera parti de l'indécision de l'accusation, qui, en vue d'un renvoi aux assises, a élaboré des démonstrations contradictoires, en passant en quelques années de la thèse



PASCAL PARROT/SYGMA-CORBIS

de Touvier auteur principal à la thèse de Touvier complice. Son avantage risque d'être démultiplié par l'attitude des 17 avocats des 22 parties civiles, qui n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur la stratégie à adopter. Si la plupart pensent que la seule solution réaliste consiste à se soumettre au cadre défini par la Cour de cassation (en démontrant que Touvier a agi en tant qu'agent des Allemands), d'autres espèrent encore faire le procès de la Milice et de Vichy à travers un Paul Touvier auteur principal d'un crime contre l'humanité autonome.

L'intérêt d'un portrait

Jacques Trémolet de Villers ne se privera pas d'exploiter cette situation, délicate pour le parquet et les parties civiles, mais qui présente pour lui de nombreux atouts. Il a déjà obtenu l'arrêt de non-lieu de 1992, véritable victoire personnelle dont on mesure aujourd'hui les effets, puisque plusieurs affaires qui auraient dû, en bonne justice, être soumises à l'appréciation des assises ne pourront plus être évoquées. Par exemple l'assassinat de deux octogénaires, Victor Basch, ancien président de la Ligue des droits de l'homme, et son épouse, le 10 janvier 1944.

L'avocat de Paul Touvier, qui agit par militantisme, a montré à plusieurs reprises qu'il maîtrisait l'épais dossier Touvier mieux que beaucoup des avocats des parties civiles, qui ont un peu trop tendance à penser que l'issue du procès ne fait pas de doute. Or cette fois-ci la

L'ex-milicien Paul Touvier fut pourchassé plus de vingt ans par des anciens résistants savoyards et lyonnais alors que son procès ne statuera pas sur ses crimes à l'égard de la Résistance.

décision appartient non pas à des magistrats (qui dans l'affaire Touvier ont depuis des années tranché dans tous les sens, en fonction des circonstances), mais à des jurés, qu'il faut convaincre et qui ne délaissent aucun argument.

Le débat décisif risquant d'être limité (pas de discussion sur les responsabilités propres de Vichy) et ésotérique (comment imputer ou éviter à Paul Touvier la jurisprudence minimaliste de la Cour de cassation), le moment le plus instructif du procès devrait être l'examen de la personnalité de l'accusé. Dans sa minutieuse instruction, le juge Jean-Pierre Getti a en effet choisi de privilégier son histoire personnelle, abordée chronologiquement et précisément replacée dans son « milieu », les faits criminels étant réintégrés au fil de cette vie. Pendant l'Occupation – comment un jeune homme plutôt raté devient l'un des chefs régionaux de la Milice, police politique d'un Vichy finissant en 1944 dans le sang et la terreur – et après la guerre, avec le récit de cette cavale sans fin, de cette vie de condamné à mort par contumace, de clandestin, fuyant la justice des années durant, à Chambéry, puis de couvent en couvent, jusqu'à son arrestation dans un prieuré intégriste de Nice, le 24 mai 1989.

Paul Touvier, qui n'a presque rien abandonné de ses convictions de l'époque, devrait être présent à l'audience et y défendre sa « vérité ». Mais l'intérêt de ce portrait historique, qui va être longuement reconstitué au cours d'un procès unique, est à la mesure du danger qu'il présente : celui de faire d'un chef de la Milice le personnage emblématique de la collaboration. En oubliant que Vichy s'est aussi incarné dans l'attitude de ces hommes politiques et grands commis de l'Etat qui ont engagé au service des entreprises les plus criminelles de l'occupant des pans entiers de la nation au nom d'un « réalisme politique » délivré de toute borne. ■

ÉPILOGUE

Paul Touvier est mort, le 17 juillet 1996, à l'âge de 81 ans, d'un cancer de la prostate généralisé, à la prison de Fresnes (Val-de-Marne), après avoir été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, le 19 avril 1994. Son pourvoi en cassation avait été rejeté, ainsi que ses recours en grâce (présidentielle).

LA FRANCE « ALLEMANDE »



Bien avant de conquérir Paris, les Allemands savaient déjà quels lieux réquisitionner pour leur administration. La Kommandantur, siège local du commandement militaire, s'installe à l'angle de la rue du 4-Septembre et de l'avenue de l'Opéra.



Deux villes sous la botte

Pour L'Express, une historienne et un universitaire s'attachent à décrypter le quotidien des Parisiens et des Bordelais, de 1940 à 1944, entre résistance passive et collaboration active. Soixante-dix ans plus tard, des zones d'ombre demeurent, mais les recherches se poursuivent.

PARIS

« C'est l'omniprésence de l'occupant qui prime, pas Vichy »

Dans la journée du 14 juin 1940, Paris tombe sans combat et les soldats du Reich entrent dans une ville vidée des deux tiers de sa population, partie sur les chemins de l'exode. Ils réquisitionnent méthodiquement les immeubles et les monuments où ils vont installer leurs bureaux, leurs logements, leurs troupes. Tout cela dans une indifférence générale ?

► **Christine Levisse-Touzé** Absolument pas. Il ne faut pas oublier le contexte du moment : la France subit un désastre militaire à la suite d'une guerre éclair dont personne, même l'état-major ennemi, ne pouvait imaginer une issue si rapide. Le gouvernement s'est replié en Touraine, puis à Bordeaux. Les ministères ont déménagé, les archives ont été déplacées et il n'y a plus de soldats français dans Paris, qui est alors déclarée « ville ouverte ». Cette décision prise par l'éphémère gouvernement Reynaud a pour but d'éviter les combats et les destructions dans la capitale. Les Allemands entrent dans une cité vide et silencieuse, ce qui leur fait qualifier la Ville lumière de « ville sans regard », en conquérants et en vainqueurs, pressés d'affirmer leur puissance aux yeux des Parisiens. Ils marquent leur territoire symboliquement en remplaçant les drapeaux tricolores par l'oriflamme nazie sur les édifices publics, les sièges de la République, comme l'Assemblée nationale et ●●●

Historienne, Christine Levisse-Touzé est directrice du Mémorial du maréchal Leclerc de Hautecloque et de la Libération de Paris-musée Jean-Moulin (ville de Paris). Elle compte aussi parmi les spécialistes de la Seconde Guerre mondiale.

LA FRANCE « ALLEMANDE »

Une signalétique en allemand envahit les rues. Ici, place de l'Opéra.



●●● le Sénat, qu'ils investissent. La Wehrmacht défile sur les Champs-Élysées. D'entrée de jeu, il y a cette force affichée de puissance occupante.

Quelle est alors la réaction des Parisiens ?

► Il y a une défiance réciproque. Les Parisiens qui, après l'exode, ne sont plus qu'un million, ont peur de cette armée qui s'est montrée, entre les bombardements et les exactions, extrêmement violente dans sa progression à travers le pays. Les militaires du Reich, eux, redoutent les réactions séculaires de ce « Paris insurgé » et donc des troubles. Pour cette raison, ils ordonnent aux habitants de rester chez eux. En l'absence de réaction, la mesure est levée dès le lendemain, avant l'instauration du couvre-feu. Très vite, des affiches sont placardées, des blindés parcourent les rues avec des haut-parleurs pour communiquer les consignes, les horloges affichent l'heure de Berlin. À l'exception de quelques actes de bravoure – un soldat allemand abattu dans le nord de Paris – et d'autres de désespoir, puisque certaines personnes n'ont pas hésité à se suicider, il n'y a pas de confrontation. Effrayés, les gens se terrent chez eux.

Durant l'été 1940, Paris se repeuple lentement avec le retour de l'exode et comptera jusqu'à trois millions d'habitants en 1942. Comment se passe leur quotidien ?

► Les troupes du Reich ont des consignes pour bien se tenir et la propagande donne d'eux une image correcte, comme ces affiches largement apposées dans la capitale, avec ce slogan : « Faites confiance au soldat allemand ». C'est de l'intoxication. Conformément à l'armistice, la loi du vainqueur s'impose. Outre le démantèlement de la France, les Allemands pillent son économie et l'exploitent au maximum. Ils instaurent un cours entre le franc et le Reichsmark largement à leur avantage et exigent 400 millions de francs d'indemnités quotidiennes d'occupation. Une somme colossale !

AVENUE KLÉBER : LE HAUT COMMANDEMENT MILITAIRE

Le 14 juin 1940 au matin, une fois l'envahissement de la capitale terminé, les Allemands vont commencer à investir ses principaux lieux. « Il n'y a aucune improvisation, ils préparaient ce jour depuis trois ans, en s'appuyant sur les plans du cadastre, et avaient établi un recensement scrupuleux des immeubles à réquisitionner selon deux critères : haussmanniens – parce que confortables – et possédant une double entrée, en cas d'attaque », explique l'historienne Cécile Desprairies. Au total, en quelques semaines, ils vont s'emparer de près de 40 000 sites ! L'autorité nazie chargée de gérer l'occupation choisit les plus prestigieux, qui deviennent des lieux institutionnels.

Le principal est l'hôtel Majestic, avenue Kléber, siège du haut commandement militaire allemand en France (MBF), qui compte jusqu'à 1100 employés, dirigés par Otto von Stulpnagel. « Son obsession première consiste à éviter les confrontations entre ses soldats et les Parisiens, dans un climat de méfiance réciproque », raconte Alya Aglan, chercheuse du CNRS au laboratoire Identités, relations internationales, civilisations de l'Europe (Irice), spécialiste des mouvements de résistance. Avant de se durcir, la politique de l'occupant oscille d'abord entre séduction, passion et répression pour juguler toute forme d'opposition. Le MBF se trouve aidé par une kyrielle

de services comme l'Abwehr (services de renseignement de la Wehrmacht), luxueusement installé à l'hôtel Lutetia, sur le boulevard Raspail, la Kommandantur, siège local du commandement militaire (place de l'Opéra) ou encore la Propaganda-staffel, située sur les Champs-Élysées, qui contrôle les milieux des médias, de la science ou de la littérature. Avec un seul objectif voulu par Joseph Goebbels : éliminer la présence culturelle de la France en Europe. Mais le MBF ne contrôle pas tout, et notamment pas la Luftwaffe et la Kriegsmarine, respectivement installées au palais du Luxembourg et au ministère de la Marine (rue Royale). **B. D. C.**

Conséquence : il est plus difficile de vivre dans les grandes villes et à Paris qu'à la campagne. On manque de tout et tout de suite : les denrées alimentaires, le charbon, l'essence font défaut. Les images de l'époque montrent de rares voitures et l'apparition de transports de substitution : les fiacres réapparaissent, tout comme les vélos-taxis et les moyens hippomobiles. En 1942, la ville compte deux millions de bicyclettes pour trois millions d'habitants... S'instaure un système de débrouillardise généralisée. On s'échange de la nourriture, on la vend, des clapiers sont improvisés aux fenêtres des immeubles, des jardins ouvriers, comme à Saint-Cloud ou à Vincennes, fleurissent. De province, les parents envoient des colis familiaux. Les allers-retours se multiplient vers la campagne pour récupérer des produits frais. Le rationnement tourne à plein régime et les Parisiens perdent des heures dans les mairies pour récupérer leurs tickets, puis dans les files d'attente des magasins. Tout cela dans un contexte lourd : Paris continue à être bombardée au début 1942. Se nourrir devient une obsession ; le quotidien, une tracasserie permanente. En 1942, les besoins satisfaits sont de l'ordre de 1 200 calories, au lieu de 2 400 avant la guerre. Cela se ressent sur l'état physique des enfants qui, au sortir du conflit, sont plus petits qu'avant.

Il y a une autre vision, anamorphosée, de Paris sous l'Occupation, mise en exergue par une récente exposition d'André Zucca, photographe officiel du journal allemand *Signal*, déclenchant une vive polémique, puisque l'on y voit des Parisiens vivant presque dans l'insouciance, à la terrasse des cafés. Qu'en était-il exactement ?

► Cette exposition, qui montrait des images en couleurs, ce que l'on avait peu l'habitude de voir, manquait singulièrement d'explications et présentait une vision brouillée. A Paris, sous l'Occupation, la vie a peu à peu repris son cours. Les écoles sont rouvertes au mois d'octobre 1940, avec leurs rites et le culte du maréchal Pétain. L'activité économique et industrielle redémarre, en dépit de l'absence des prisonniers de guerre (1,6 million au total). Les femmes seules sont nombreuses ; bien souvent, elles ont charge de famille (enfants et parents) et doivent assumer, en plus, toutes les tâches du quotidien. L'image idyllique de divertissements est entretenue par la propagande allemande et par Goebbels lui-même... Paris, ville éternelle, doit rester gaie ! Mais ne nous y trompons pas : à qui profitait un tel tableau ? A une très infime part de la population et à l'occupant.



« Paris, ville éternelle (ici, en 1940), doit rester gaie ! Mais ne nous y trompons pas : à qui profitait un tel tableau ? » s'interroge Christine Levisse-Touzé.

Malgré tout, la vie continue : des secteurs d'activité fonctionnent – la haute couture, la restauration, le théâtre et, surtout, le cinéma. Pour les Parisiens, même les plus modestes, le cinéma a représenté le loisir le plus prisé, celui qui permettait de s'échapper d'un quotidien difficile et de se retrouver dans un lieu chauffé. D'ailleurs, les recettes des salles ont été multipliées par trois durant la période. Les gens cherchaient à s'évader. Le sport a aussi été l'une de ces échappatoires : la piscine Deligny reste très fréquentée, tout comme les stades et les vélodromes, à l'instar du Vél' d'Hiv. Des photos montrent des courses cyclistes sur les boulevards des Maréchaux !

Quelle est la réaction des Parisiens face au régime de Vichy qui, finalement, va peu à peu s'installer dans la capitale ?

► Idéologiquement, elle est peu ou prou celle de l'ensemble de la population. L'opinion, qui voit d'abord en Pétain un bouclier, se trouve rapidement déçue par la poignée de mains avec Hitler, à Montoire, le 24 octobre 1940, concrétisant le choix de la collaboration de Vichy. Suivent la Révolution nationale, majoritairement rejetée, le tournant idéologique du gouvernement de Vichy après l'attaque de l'URSS par l'Allemagne, fin juin 1941, les accords de collaboration et le retour de Laval au pouvoir en 1942. Pour les Parisiens, Vichy paraît loin ! Le régime est représenté dans la capitale par Fernand de Brinon, qui dirige la Délégation du gouvernement français en territoire occupé (DGTO). Les préfets de police et de la Seine sont contraints de coopérer avec l'occupant. A Paris, c'est l'omniprésence de l'occupant qui prime, pas Vichy. ●●●

LA FRANCE « ALLEMANDE »

●●● Face à la politique antisémite de Vichy et des Allemands, les Parisiens sont-ils restés impassibles ?

► Outre les signes extérieurs, comme le marquage des magasins juifs, longtemps les choses se sont faites en catimini et les Parisiens en ont une image volontairement brouillée par les Allemands. Mais lorsque le port de l'étoile jaune a été imposé et qu'ils ont été témoins des rafles, l'opinion a changé. Là, des solidarités se sont exprimées quelle que soit l'origine sociale ou professionnelle et quels que soient les âges : des jeunes portent l'étoile jaune en signe de solidarité et de contestation, à l'exemple de cette classe de seconde au collège Sévigné (V^e arrondissement). Il ne faut pas généraliser ces comportements, mais ils ont été plus nombreux qu'on a bien voulu le dire. Cela ne doit pas occulter la veulerie et la bêtise de ceux qui se sont laissés aller à la dénonciation. Mais, de l'exclusion économique et sociale à l'extermination planifiée, il y a une évolution dont les Parisiens ne pouvaient imaginer l'horreur.

Le 27 mai 1943, Jean Moulin unifie les mouvements de la Résistance, notamment ceux de la zone nord, très présents dans la capitale et qui constituaient une vaste nébuleuse. Peut-on dire que Paris commence à croire à la Libération ?

► L'année 1943 est importante, c'est celle d'une « amorce de perspective de libération ». Paris reprend ses droits de capitale d'un Etat clandestin après l'invasion de la zone sud. Au nord, la résistance a été précoce. Elle est aussi multiple et structurée. Mais elle souffre de la répression qui se fait de plus en plus forte : en 1943 et 1944, les deux tiers des internés au titre de la résistance partent vers les camps ! Cela signifie de lourdes pertes, conséquences d'une lutte sans merci

des occupants et des services de la police du gouvernement de Vichy, puis, plus tard, en 1944, de l'action de la Milice... Pour en revenir à 1943, malgré ces coups de boutoir, la Résistance tient et se réorganise dans des conditions complexes : le 27 mai, Jean Moulin réussit à réunir ses différentes composantes, les mouvements de la zone sud et ceux de la zone nord, les partis politiques et les syndicats au sein du Conseil national de la résistance (CNR), qui apporte son appui au général de Gaulle comme chef de la France au combat. Peu à peu, malgré les difficultés et en vue de la Libération, il y a une unification des éléments militaires de la Résistance au sein des Forces françaises de l'intérieur (FFI).

En ce qui concerne les Parisiens, difficile de parler de brusque basculement. Ils se tenaient au courant par la radio et l'opinion n'a jamais cessé d'évoluer. Fin 1943-début 1944, la population est acquise à la cause des Alliés. Et le débarquement du 6 juin apparaît plus qu'un espoir. Sous l'impulsion des organes de la Résistance – CNR, Comité parisien de la Libération – des manifestations sont organisées : le 14 juillet 1944, on compte 100 000 personnes dans les rues. Et la police ne tire pas. Jusqu'aux grèves insurrectionnelles, à partir du 10 août, menées pour briser tout effort économique en faveur du Reich. L'objectif ? C'est la nation en armes dressée contre l'occupant. Mais jusqu'au jour de la Libération de la région parisienne, la population demeure victime de la répression allemande. Enfin, le 25 août, la 2^e DB, avec à sa tête le général Leclerc, aidée d'une division américaine, pénètre dans la capitale dans une indescriptible euphorie : les Parisiens s'attendaient à être délivrés que par des Américains. Et ils ont devant eux des Français ! Pour eux, ce fut très fort. Une façon d'effacer la honte de 1940. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR BRUNO D. COT [30/03/2011]

LA GESTAPO FRANÇAISE HABITE LA CARLINGUE, AU 93, RUE LAURISTON

En 2009, l'affaire fit grand bruit : Claude Goasguen, le maire (UMP) du XVI^e arrondissement, avait émis le « vœu » de voir un changement de numérotation au 93, rue Lauriston. Une façon, pour certains, d'effacer de la mémoire collective l'un des épisodes les plus sombres de l'Occupation, qui a vu des Français torturer des dizaines de personnes pour le compte des nazis.

Petit retour en arrière : à l'été 1940, lorsque l'Abwehr, le service d'espionnage allemand, s'installe au Lutetia, il charge une poignée de malfrats de l'aider dans ses basses œuvres. Parmi eux, le truand Henri Chamberlin, dit Henri Lafont, neuf fois condamné de 1924 à 1934, ainsi que Pierre Bonny, qui s'était fait connaître dans les affaires Seznec et Stavisky, au point d'avoir été surnommé « premier flic

de France », avant de se faire révoquer de la police en 1935. Les deux hommes constituent une équipe d'une vingtaine d'anciens truands qui vont faire régner la terreur jusqu'en 1944 en traquant les résistants. Nombre de ces



Pierre Bonny (à dr.) et Henri Lafont, lors de leur procès le 9 décembre 1944.

de nier, dans l'immeuble du 93, rue Lauriston, surnommé la Carlingue, ont subi les pires tortures : passage à tabac, limage de dents, arrachage des ongles et le supplice de la baignoire, qui consiste à plonger la tête du « patient » dans une eau glacée, menottes aux poignets ramenés dans le dos, jusqu'à la suffocation... A la Libération, Lafont et Bonny furent arrêtés dans une ferme de Seine-et-Marne avant d'être condamnés, puis exécutés le 27 novembre 1944, en compagnie de six autres membres de la bande. Le supplice de la baignoire leur a survécu : il fut pratiqué par l'armée française en Algérie, puis, plus récemment et dans une autre variante, par les Américains au camp de Guantanamo. B. D. C.

LAP/ROGER-VOLLET



Bordeaux est également une zone militaire. Ici, la relève de la garde, place de la Comédie, en 1940.

BORDEAUX

« La préfecture girondine n'a pas fait son examen de conscience »

Après la débâcle de l'armée française, le gouvernement se replie à Bordeaux, où la population passe de 300 000 à 700 000 habitants. A quoi ressemble la ville à la mi-juin 1940 ?

► **Hubert Bonin** Dans les rues comme dans les esprits, c'est l'angoisse et le désordre. En France, des dizaines de milliers de réfugiés désemparés fuient vers le Sud dans l'affolement général et affluent à Bordeaux par l'unique voie d'accès routier : le pont de pierre. Il faut ajouter à cela l'arrivée du gouvernement, des parlementaires et des fonctionnaires, qui transforme la ville en capitale provisoire de la France, à partir du 14 juin. Les plus beaux hôtels sont réquisitionnés, à l'instar du Splendid, aux Quinconces. La Bourse de Paris est transférée à Bordeaux, où tout se négocie au jour le jour, dans une grande désorganisation. Les bombardements allemands dans la nuit du 19 au 20 juin, destinés à faire pression pour accélérer l'armistice, ajoutent au chaos.

Hubert Bonin, enseignant à Sciences po, est notamment l'auteur des *Tabous de Bordeaux*, éd. Le Festin (2010), 252 p. 20 €.

Pourquoi le gouvernement choisit-il la préfecture girondine pour se replier ?

► On imagine alors que la « capitale du pays » serait mise à l'abri, loin du front Nord-Est, le temps que la guerre s'apaise ! Après la Commune, en 1870-1871, et le repli de septembre-décembre 1914, c'est la troisième fois que Bordeaux s'improvise capitale de la France : c'est devenu une sorte de tradition. Cela ne durera que quelques jours, jusqu'à l'armistice du 22 juin 1940. Entre-temps, le gouvernement et le Congrès se désintègrent peu à peu au cours de journées décisives pour l'avenir du pays. Au lendemain d'une entrevue avec le maréchal Pétain, le 17 juin, un certain général de Gaulle, sous-secrétaire d'Etat à la Défense nationale et à la Guerre, s'envole pour Londres de l'aéroport de Mérignac-Beutre. Le 21, ce sont 27 parlementaires (parmi lesquels Edouard Daladier, Georges Mandel ou encore Pierre Mendès-France) qui quittent le port du Verdon à bord du Massilia, direction Casablanca.

Comment l'arrivée des Allemands se déroule-t-elle ?

► Les Allemands arrivent à la fin du mois de juin, par colonnes motorisées de deux-roues et de voitures. Pour eux, la priorité est d'occuper le port afin d'éviter une attaque britannique et de saisir les usines de matériel militaire. Depuis 1937, les renseignements allemands ont réuni des données ●●●

LA FRANCE « ALLEMANDE »



CLICHÉ A. M. BORDEAUX — PHOTOGRAPHE BERNARD RAKOTOMANGA

●●● sur les stocks de matières premières et les usines d'armement de la région. Les occupants réquisitionnent aussi les logements et les bureaux, à l'image des locaux du groupe Ballande, sur la place Pey-Berland. Une chape de plomb tombe brutalement sur la ville, les esprits sont sous le choc.

Quels changements interviennent dans la vie quotidienne ?

► Il faut organiser le ravitaillement, non seulement des Bordelais, mais aussi des réfugiés et des occupants. Heureusement, l'arrière-pays bordelais est agricole et le maire, Adrien Marquet, met rapidement en place des contrats d'approvisionnement pour collecter chaussures, vêtements, huile, viande, lait... C'est une vie chiche qui commence : de 1939 à 1945, les prix sont multipliés par 2,6 et l'agglomération est frappée par le sous-emploi, en raison, notamment, de la paralysie du port. Le maire encourage la création de jardins familiaux pour favoriser l'autoravitaillement : en 1943, 145 000 sont actifs dans le département. Dans les rues, l'occupant est omniprésent : des soldats patrouillent et des sacs de sable sont installés un peu partout pour protéger les dépôts de munitions. Mais le drapeau français continue à flotter sur le palais Rohan jusqu'en juillet 1942. Une illusion, car l'ordre qui règne est bel et bien allemand.

Abris antiaériens, sur les allées de Tourny (entre 1940 et 1944).

La répression est-elle particulièrement violente à Bordeaux ?

► Au-delà d'être une zone occupée, Bordeaux est une zone militaire où la seule loi est celle de la dictature nazie. Il y a un réel climat de peur. Au Bouscat, au siège de la Gestapo, on torture les opposants. Le redoutable Pierre Poinot, commissaire de la police politique de Vichy, se charge, quant à lui, de pourchasser les communistes et les résistants, qui ne prennent pas assez de précautions. On recense 5 000 arrestations en Gironde, de 1 100 à 1 300 déportations politiques et près de 300 exécutions au camp de Souge (ce qui place Bordeaux au deuxième rang national pour le nombre de fusillés par l'armée allemande, selon des travaux d'historiens). Les juifs sont, eux, systématiquement persécutés, dès l'hiver 1942. A partir de l'arrivée de Maurice Sabatier au poste de préfet régional, le 5 juin 1942, la traque s'amplifie. La nouvelle équipe, autour du secrétaire général, Maurice Papon, se met discrètement au service de l'occupant pour collaborer à la répression et aux déportations.

Dans l'imaginaire collectif, Bordeaux est souvent estampillée « ville collabo »...

► Il faut comprendre qu'il existe à Bordeaux, depuis le XVIII^e siècle, des liens très forts avec l'Allemagne, que traduit une réelle complicité culturelle et linguistique.

Les Bordelais avaient certainement une propension à considérer les Allemands comme des gens de bonne compagnie avec lesquels ils allaient pouvoir passer la guerre tranquillement... Autre élément : dans le monde du vin – à cause des ventes aux troupes d'occupation – et du bâtiment – pour les chantiers du mur de l'Atlantique – l'Occupation entraîne un boom économique. Même si les mentalités n'étaient pas forcément collaborationnistes, un certain nombre de patrons l'étaient, d'où une certaine osmose entre élites économiques et milieux dirigeants allemands.

Y a-t-il eu davantage de collaboration qu'ailleurs ?

► Vaste question ! Avant la guerre, Bordeaux est à la fois une cité bourgeoise, avec beaucoup d'entreprises familiales, et une ville populaire et ouvrière, dirigée par un maire de gauche depuis 1925. La classe dirigeante locale a été marquée par le Front populaire et un petit courant d'extrême droite avait pris corps en son sein, chez les chrétiens traditionalistes, marqués par l'idéologie antibolchevique et antisémite. Grosso modo, une partie de la bonne bourgeoisie a eu l'idée de s'appuyer sur la Révolution nationale pétainiste et sur la dictature nazie pour reprendre la main, « mater » le peuple, retrouver sa position dans la société. Une sensibilité collabo s'est affirmée parmi les élites, mais guère plus qu'à Paris ou à Lyon. A contrario, à Bordeaux, il était plus difficile qu'ailleurs d'être résistant, car l'étau allemand était fort et la marge de manœuvre très faible.

La Résistance a effectivement eu du mal à s'organiser efficacement dans la préfecture girondine...

► A Bordeaux, l'esprit de Résistance a eu du mal à « cristalliser ». L'Eglise en est en partie responsable. Alors qu'elle a souvent joué un rôle de levier dans le soulèvement des esprits, elle n'a pas été ici assez ferme. L'évêque, Mgr Felin, a eu un comportement très trouble vis-à-vis du pouvoir de Vichy... Et outre la forte répression, émanant à la fois de la Gestapo et de la police française, la Résistance bordelaise a également énormément souffert, dès 1943 de l'affaire de la « trahison » Grandclément. Un dramatique épisode qui conduit littéralement à son autodestruction. A l'été 1945, les forces politiques issues de son sein sont, contrairement à ce que l'on a pu voir dans d'autres villes, extrêmement faibles.

Comment expliquer un si long silence sur le cas Papon et sa responsabilité dans la déportation des juifs bordelais ?

► Dans les décennies qui ont suivi la guerre, Papon est devenu un grand préfet de la IV^e et de la V^e République, puis député, rapporteur du Budget et même ministre du Budget du gouvernement Barre : il a été superblanchi. Peu à peu, les strates de l'oubli se sont figées. Ni les journalistes ni les historiens ne se sont préoccupés de son cas. Dans cette affaire, les chercheurs n'ont pas tenu leur rang : en 1996, presque tous ●●●

LES COMPROMISSIONS DES CHARTRONS

Durant cette période noire, les affaires continuaient. Notamment dans le négoce.

La guerre ne fut pas une tragédie pour tous les Bordelais. « Dans le monde du vin, après des années de crise, l'Occupation a généré un véritable boom », explique l'historien Hubert Bonin. En profiter ou non ? Se pose un cruel dilemme, alors que les plus grandes maisons des Chartrons, issues de la diaspora hanséatique, entretiennent avec Hambourg, Brême ou Lübeck des liens commerciaux, mais aussi amicaux et familiaux. La preuve ? « Heins Böhmers, le mandataire du Reich pour l'achat des vins à Bordeaux, y venait chaque année avant la guerre, et entretenait des relations amicales avec le grand négociant Louis Eschenauer, qui le tutoyait », raconte Florence Mothe, dont la mère, viticultrice, officiait pour ledit négociant. Celui que beaucoup appelaient « Oncle Louis » joua ainsi un rôle clef dans l'instauration de la collaboration économique. Jusqu'à s'impliquer dans le rachat de biens aryannisés après confiscation à des commerçants juifs... Florence Mothe relève néanmoins une grande palette

de nuances dans la profession, grâce notamment au témoignage de la secrétaire de Böhmers. Gertrud Kircher décrit face aux FFI des comportements allant « du cynisme commercial absolu à la courtoisie affectée ».

A la Libération, pas moins de 298 commerçants bordelais écopèrent d'amendes et virent leurs bénéfices confisqués. Et deux noms réputés, Roger Descas (président des négociants en vins et spiritueux de la Gironde avant la guerre) et Louis Eschenauer, passèrent par la case prison. Même si, pour ce dernier, la condamnation fut rapidement commuée en une interdiction de séjour en Gironde pendant cinq ans... La plupart des maisons importantes, dans le vin comme dans le bâtiment (où l'édification du mur de l'Atlantique représente aussi une aubaine pour ce secteur), reprirent ainsi tranquillement leurs affaires en 1945. Certainement au grand dam de Larminat, l'une des éminentes figures de la France libre, qui avait déploré à la Libération :



Louis Eschenauer, le négociant le plus lourdement condamné.

« Ce n'est pas pour enrichir les Bordelais que se sont fait tuer en volontaires, à la pointe de Grave et à Royan, de braves garçons de chez nous [...]. Je déclare que le port de Bordeaux n'a pas été libéré pour que les maisons de commerce de la ville reprennent leur négoce avec la méthode d'antan. » **É. O.**

Toutes hontes bues. Un siècle de vin et de négoce à Bordeaux, par Florence Mothe. Albin Michel (2000), 281 p., 23,50 €.

LA FRANCE « ALLEMANDE »

●●● les témoins avaient déjà disparu, c'est cela le drame ! Les réactions à Bordeaux, lors du procès, ont été éloquentes : il y avait trois camps. Les revanchards, au sens positif du terme, autour de Michel Slitinsky, les pro-Papon, et enfin le vaste clan du consensus mou, sur le thème « Est-ce que ça vaut la peine de raviver ce passé douloureux ? ».

Selon vous, dans l'après-guerre, la municipalité, la presse ou encore l'université ont délibérément opéré un « silence radio consensuel » sur cette période et ses aspects les plus dérangeants...

► Le musée Jean-Moulin, à deux pas de la mairie, n'a été qu'une accumulation de saynètes et de diaporamas consacrés à la vie en général pendant la guerre et à l'action de la Résistance, sans aucune esquisse, sinon de dénonciation, du moins d'évocation de la collaboration et des ambiguïtés de l'Occupation. Le musée d'Aquitaine a oublié, quant à lui, l'histoire politique et militaire. Mieux encore, quand l'association la Mémoire de Bordeaux est créée, elle fixe l'année 1945 comme point de départ de ses travaux, comme pour mieux s'assurer de ne pas ouvrir la boîte de Pandore... Le silence est aussi assourdissant dans le monde universitaire pendant les années 1950-1980. Quant à *Sud-Ouest*, on peut supposer qu'Henri Amouroux, qui a dirigé la rédaction pendant si longtemps, a lui aussi contribué à entraver un désir d'enquête sur un passé qui dérangeait.

En quel sens ?

► Dans tous les écrits d'Henri Amouroux, Vichy est d'abord présenté comme une période de grande souffrance et Pétain comme un bouclier. Excellent historien érudit, il a

préféré mettre l'accent, dans l'essentiel de ses ouvrages consacrés à la période 1940-1944, sur les actes de l'héroïsme au quotidien qui nourrissait une Résistance diffuse, et insister sur la compromission de l'ensemble de la population, par résignation, lâcheté ou impuissance. Sans trop vouloir mettre en lumière les interventions de la minorité agissante qui conduisait la politique vichyste et collaborationniste... Cette vision n'a jamais généré dans les colonnes du quotidien régional une écriture forte sur les tensions qui ont pu surgir, sous Vichy, en Gironde. Et a contribué à l'oubli.

Jacques Chaban-Delmas, lui-même, aurait selon vous une grande part de responsabilité dans l'effacement de la mémoire collective bordelaise des compromissions d'une partie de sa population...

Quand Jacques Chaban-Delmas est élu député, en 1946, puis maire, l'année suivante, il est dominé par cette idée qu'il faut relancer l'économie et fédérer. Soutenu par de grandes familles, comme les Lawton ou les Portmann, dont certaines se sont compromises sous Vichy, il impose un consensus mou. Tout le monde a alors envie d'oublier ce qui a divisé. A tel point qu'aux municipales de 1953, la liste néovichyste des hommes de paille d'Adrien Marquet remporte près d'un tiers des voix. C'est la seule ville de France où un homme d'extrême droite qui s'est illustré pendant la guerre fait un come-back ! A son enterrement, en 1955, on verra des élus de la droite modérée, mais aussi de gauche... C'est exceptionnel, la preuve que la ville n'a jamais fait son examen de conscience. Chaban a en cela desservi la reconstruction de la vérité. Depuis sa mort, un travail d'histoire et de mémoire s'est amorcé, c'est en voie d'être exorcisé. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR ÉMILIE ONCINS [20/10/2010]

ÉPURATION DISCRÈTE... ET LACUNAIRE



Procès de Robert Franc, chef régional de la milice, en octobre 1944.

« Une épuration manquée », où les « lampistes » auraient payé pour les coupables. C'est ce qu'il ressort de la majorité des travaux sur la période qui suivit la Libération à Bordeaux. Un cas emblématique suffit à l'étayer : celui de Maurice Papon, secrétaire général de la préfecture, qui sut habilement, en juin 1944, basculer du statut de « potentiel épuré » à celui d'épurateur. L'universitaire Philippe Souleau apporte cependant une nuance : selon lui, c'est à une épuration discrète et marquée par l'impératif de « continuité de l'Etat », que l'on aurait eu affaire. Les chiffres parlent pour lui. Dans l'administration, sur les 600 dossiers traités par le comité de Libération (« parmi lesquels celui de Papon, déjà considéré comme un cas très douteux », précise l'historien), 127 fonctionnaires et 40 policiers échappèrent de condamnations. Le redoutable commissaire Pierre Poinot finit ainsi devant un peloton d'exécution. Dans la presse, Michel Chapon, directeur de *La Petite Gironde*, subit une lourde condamnation, et le cas de son rédacteur en chef, Jacques Lemoine, suscita de « lourdes discussions », jusqu'à ce qu'il ne soit réhabilité par le comité de Résistance. Sans pour autant faire cesser, même soixante ans plus tard, les polémiques quant au réel engagement du journaliste, qui signa des éditos fort compromettants. Pour autant, une grande discrétion a été observée sur le sujet : « A la Libération, des accords ont été conclus avec la presse pour ne pas relayer les sanctions », explique Philippe Souleau. **É. O.**

FABRICE VIRGILI

« Une épuration est toujours insatisfaisante »

JEAN-PAUL GUILLOTTEAU/
L'EXPRESS

L'historien Fabrice Virgili analyse pour L'Express les ressorts d'une épuration, d'abord extrajudiciaire, puis en grande partie légale, qui impliqua plus de 300 000 personnes et conduisit, entre autres châtiments, à l'exécution d'environ 10 000 collabos et à la tonte de 20 000 femmes.

PROPOS RECUEILLIS PAR PHILIPPE BIDALON ET LÉON MAZZELLA

L'épuration commence-t-elle avec le Débarquement des Alliés ?

► Non, la question de l'épuration se pose dès le début de l'Occupation. Dès lors qu'il y a collaboration, surgit son corollaire, la punition, et donc la notion d'épuration. D'abord timide, elle devient effective en 1942-1943. Cela commence par des menaces : « un jour, vous paierez », annoncent les groupes de résistance. Puis des opérations punitives sont menées à l'encontre des collaborateurs, il faut faire passer la peur dans l'autre camp, impressionner les tièdes pour qu'ils ne rejoignent plus l'Occupant.

Quels sont les chiffres des victimes de l'épuration ?

► Longtemps des données contradictoires ne permettaient pas de dresser un bilan précis du nombre de victimes. C'est souvent la même chose pour chaque conflit, mais dans le cas de l'épuration, les enjeux politiques ont pris une importance particulière. Affirmer que l'épuration avait été « un bain de sang » ou « sauvage » permettait de renvoyer dos à dos résistants et collaborateurs, de dédouaner Vichy de sa politique. Aujourd'hui, les historiens estiment à 10 000 le nombre de personnes tuées pour faits de collaboration. Mais il faut souligner qu'un tiers des exécutions interviennent avant le Débarquement, le deuxième tiers



Rennes, automne 1944, un collabo accusé d'« activités antifrancophones » est attaché à un poteau d'exécution, puis passé par les armes.

PHOTO:Z/COLOMITE/AUSIS

entre le 6 juin et le 15 septembre, et le dernier tiers après ces dates. Dans le détail, on assiste d'abord à des exécutions sommaires, dans le prolongement immédiat de combats, puis à l'issue d'un jugement de cour martiale ; enfin, à partir de l'automne 1944, ce sont les cours de justice qui prononcent un peu plus de 2 000 condamnations à mort, dont près de 800 furent appliquées.

Qu'est-ce que le concept d'« indignité nationale » ?

► Il s'agit de trouver un moyen de châtier la « petite collaboration », celle qui ne relève pas directement de l'article 75 du code pénal, qui qualifiait la « trahison en temps de guerre ». Dès 1943, les juristes de la France libre élaborent le concept d'« indignité nationale », dont la sanction serait notamment la privation des droits civiques. Les ordonnances des 26 août et 26 décembre 1944 définissent finalement ce crime. 90 000 personnes en seront reconnues coupables et punies de la peine de la « dégradation nationale ». On le voit, épurer ne signifie pas seulement tondre ou exécuter : au total, plus de 300 000 personnes furent inquiétées et la moitié condamnées, à mort dans les cas les plus graves, mais surtout à des peines d'emprisonnement, à la dégradation nationale, à la confiscation ●●●

rent inquiétées et la moitié condamnées, à mort dans les cas les plus graves, mais surtout à des peines d'emprisonnement, à la dégradation nationale, à la confiscation ●●●

LA FRANCE « ALLEMANDE »



LAPI/ROGER-VIOLLET

●●● des biens et à des sanctions professionnelles ou administratives, telles la révocation, la rétrogradation. Nombreux aussi sont ceux qui, absents, cachés ou en fuite, furent condamnés par contumace. Paradoxalement, l'épuration se prolonge alors que sont votées les premières lois d'amnistie – en 1947, puis en 1949, en 1951 et en 1953. Cela n'empêche pas les procès de se poursuivre et, même, de nouveaux cas d'être instruits. Le dernier condamné à mort est exécuté en 1951.

Peut-on parler de laxisme ou d'épuration « sélective » ?

► Ni laxisme ni sévérité aveugle. Chacun aspire à sortir du temps de la guerre, aussi les attentes des Français sont contradictoires et l'épuration se manifeste par un vaste mécontentement. On alterne des périodes de plus ou moins grande dureté à l'égard de ceux qui ont collaboré. D'un côté une grande partie de la Résistance intérieure, surtout le Parti communiste, souhaite une épuration profonde. Tout au long de la période, notamment durant l'hiver 1944-1945, le PCF martèle dans sa presse le mot d'ordre : « Epurons. » Cette ligne se retrouve par moments en phase avec l'opinion, qui veut vraiment faire payer aux profiteurs et aux collabos leurs exactions, mais s'il y a eu des règlements de comptes, c'est qu'il y avait effectivement des comptes à régler. Le fait d'avoir été vu, en uniforme de milicien, se rendre régulièrement à la Kommandantur, en compagnie d'Allemands, jouait pour beaucoup dans la sévérité du châtiement. Avoir collaboré aux yeux de tous exigeait d'être puni aux yeux de tous. Pourtant il serait erroné de voir l'épuration comme une grande loterie. Avec la mise en place des juridictions de l'épuration, on ne juge pas n'importe comment. Certes, il y eut d'abord, dans l'urgence, une épuration extrajudiciaire, mais les arrestations furent ensuite régularisées en internements administratifs. Et, dès l'automne 1944

Manifestation organisée par le Parti communiste à Stains (Seine-Saint-Denis), le 22 octobre 1944.

– dans le cadre des cours de justice, des chambres civiques ou des commissions d'épuration professionnelles –, une volonté de procéder aux enquêtes, d'établir les faits, de juger selon la gravité des actes reprochés.

Il faut aussi « épurer » les esprits ?

► Oui, il y a au début une volonté d'absolu, car l'épuration, c'est aussi une exigence de « pureté » républicaine qui impose une rupture avec le passé. Ce sentiment décline néanmoins assez vite, car les Français souhaitent sortir du temps de la guerre, passer à autre chose. Les préoccupations du quotidien l'emportent, le désintérêt vis-à-vis de l'épuration progresse après les procès de Pétain (août 1945) et de Laval (octobre 1945).

Mais, à l'automne 1944, y avait-il urgence à « épurer » ?

► Oui, et pour trois raisons. En premier lieu, parce que les combats continuent. On n'est pas tranquille : c'est un moment dans la guerre. Celle-ci n'est pas finie et on craint le retour des Allemands ou de la « cinquième colonne » [NDLR : organisation secrète qui opère au service d'une puissance étrangère hostile dans un pays]. Il faut procéder à l'épuration, car les collaborateurs, les traîtres potentiels, sont encore susceptibles de soutenir l'ennemi. Il faut donc les neutraliser au plus tôt : c'est une urgence militaire. La deuxième raison est politique : le pays est porteur d'un projet d'avenir. On veut le reconstruire et, pour cela, il faut d'abord éliminer les traîtres, les « indignes » à la nation. Qu'on les exécute ou qu'on les emprisonne, l'essentiel est de les « exclure ». Troisièmement, l'urgence est de satisfaire un immense besoin de justice : il est simplement impensable de ne pas s'en prendre à tous ceux et celles qui ont profité en collaborant avec l'ennemi. L'épuration touche chaque couche de la société. Depuis les voisins jusqu'au plus haut niveau de responsabilité politique.

On reproche, là aussi, des choses diverses qui correspondent aux différentes formes de ce que fut la collaboration, certaines très graves, d'autres plus anodines : l'engagement militaire, politique pour l'occupant, mais aussi le travail pour eux, la dénonciation, l'enrichissement en passant par le marché noir... Si, déjà sous Vichy, cette dernière activité, illicite, faisait l'objet de poursuites, elle constitue un fait de collaboration dès lors qu'elle est rendue possible par des échanges avec les Allemands. Nous quittons alors le champ du marché noir simple pour entrer dans celui de la collaboration économique avec l'ennemi.

Ce qui justifie une épuration économique après la Libération. Quelles formes revêt-elle ?

► Pour le petit commerce, coupable de marché noir, elle se limite souvent à une confiscation des « profits illicites ». Pour les entreprises, la question cruciale qui se pose est de savoir si celles-ci ont anticipé les demandes de l'occupant

A Bourg-Blanc (Bretagne), en août 1944, l'une des nombreuses femmes qui seront tondues pour avoir collaboré de loin ou de très près avec les Allemands.

ou non. Il est souvent malaisé de faire la différence entre collaborations active et passive, car, durant ces années noires, toute l'économie française se trouve, du fait de la politique de collaboration de Vichy, amenée à travailler pour l'occupant. Dans le secteur automobile, Berliet et Renault se sont vu reprocher d'être allés « au-devant » des exigences allemandes. Néanmoins, dans l'ensemble l'épuration économique est moindre, car la priorité pour le gouvernement est la reconstruction du pays.

Vous évoquez la notion de « verticalité de la Libération ». Est-ce une réponse à celle, plus connue, de « collaboration horizontale » ?

► Face à la collaboration horizontale, qui désigne les femmes ayant eu des relations sexuelles avec l'ennemi, nous assistons en effet à l'expression d'une virilité perdue, qu'il faut reconquérir en lavant la souillure. On parle bien de se « coucher » devant l'ennemi, puis de se « relever ». Parmi les bons mots ●●●



LA FRANCE « ALLEMANDE »

●●● attribués à Arletty, il y a celui-ci : « Les Allemands, il ne fallait pas les laisser rentrer. » Et aussi le célèbre (mais est-il vraiment d'elle?) : « Mon cœur est français, mais mon cul est international. » A ce propos, la tonte de 20 000 femmes en place publique est une façon d'effacer l'humiliation de la défaite de 1940 qui n'est pas seulement militaire et politique, mais également masculine. Les hommes ont failli et pour couronner le tout, deux millions d'entre eux vont rester prisonniers en Allemagne, dont la moitié pendant cinq ans. Ils ne sont donc plus là lorsqu'il faut affronter le quotidien de l'Occupation. Aussi, les tontes permettent de réaffirmer la virilité en s'en prenant aux femmes qui avaient collaboré à des degrés divers (pour aide indirecte aux Allemands, trafic, adhésion à l'idéologie nazie, dénonciation ou bien pour avoir « couché » avec l'occupant).

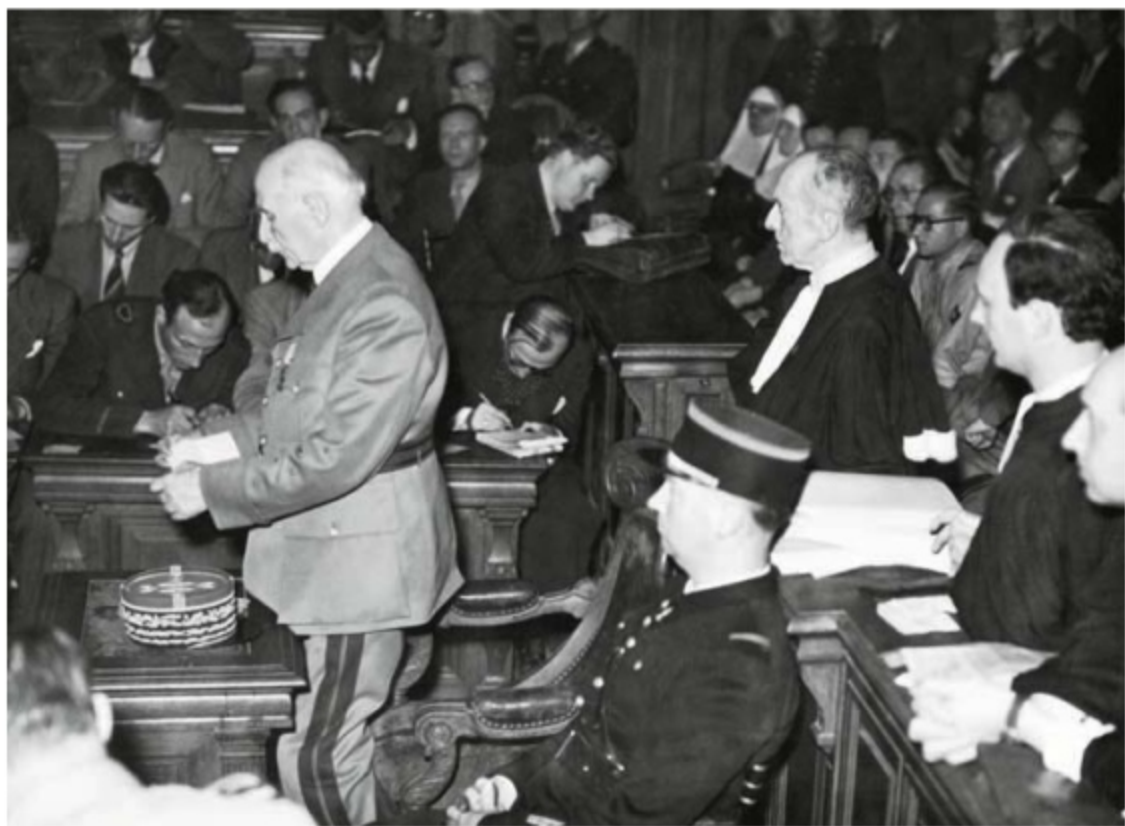


PHOTO12/PHOTOSVINTAGE

C'est la symbolique de la tonte ?

► Oui, les tondeurs s'en prennent à la chevelure, symbole compris par tous de la féminité. La tonte dégrade, déshumanise. Elle montre un corps diminué et parfois dénudé, ce qui augmente l'humiliation en renforçant la dimension érotique pour mieux la détruire par la déchéance du corps. Mais la tonte des femmes, ce n'est pas « à la place de ». C'est bien « en plus » d'une autre condamnation (emprisonnement, exécution). Elle constitue un châtement supplémentaire par rapport aux hommes. La notion de culpabilité est d'ailleurs imprécise à ce propos. Les ordonnances d'août 1944 ne prévoyaient pas la peine de dégradation nationale pour relations sexuelles avec l'ennemi. Les chambres civiques, qui ont cru pouvoir interpréter la législation en ce sens, ont ensuite vu leurs jugements cassés.

Les hommes «reprennent-ils la main» sur les femmes ?

► En tondant les femmes reconnues coupables, l'homme réaffirme son pouvoir, en 1945. D'autant qu'il perd au même moment le monopole du vote. Cette volonté des mâles français de réaffirmer leur puissance passe par le besoin de montrer qu'ils conservent le contrôle du corps des femmes. La lourde punition infligée figure une espèce de répudiation massive. Les cheveux finissent par repousser, dit-on souvent à l'époque, mais la plupart de ces femmes ont été marquées à vie. Au-delà de quelques suicides, leur existence sera brisée (sans parler du cas autrement douloureux des enfants de « boches », parfois issus de leurs liaisons), elles seront habitées par la culpabilité et par la honte et se mureront dans un silence quasi absolu.

L'épuration est-elle la même partout ?

► On tond dans chaque département, mais on épure différemment selon les régions. Les exécutions sommaires se déroulent principalement dans les zones de maquis (Alpes, Massif Central). Tandis que l'épuration est faible en Normandie et en Champagne, elle est forte en Bretagne, en région parisienne et en Alsace – où l'on est davantage animé du souci de « dénazifier » qu'ailleurs. L'épuration judiciaire y est donc très soutenue.

Procès de Pétain, le 14 août 1945. Le maréchal lit son message après la plaidoirie.

Au final, l'épuration satisfait-elle tout le monde ?

► Non, l'insatisfaction d'une épuration est, pourrait-on dire, structurelle. Non seulement les attentes sont diverses et changeantes, mais l'urgence, la nécessité de recréer un appareil législatif et judiciaire constituent des contraintes énormes. Cela se poursuit après la fin de la guerre au printemps 1945, lorsqu'une seconde vague d'épuration a lieu avec le retour d'Allemagne des prisonniers. On les attend dans les gares pour les accueillir après cinq longues années d'absence. Reviennent en même temps d'Allemagne des STO, des déportés ainsi que les collaborateurs ayant fui, les travailleurs volontaires, tous mêlés. De retour des camps certains déportés permettent de confondre les dénonciateurs qui sont alors reconnus et châtiés. Quant aux travailleuses volontaires, elles sont aussi prises à partie et les tontes ne se tiennent plus sur les places des mairies, comme en 1944, mais devant les gares.

Et aujourd'hui ?

► Il demeurera toujours un malaise à propos de l'épuration, le sentiment que l'on s'est acharné sur des lampistes et que les principaux coupables échappèrent au jugement. Une insatisfaction qui se manifesta à nouveau, dans les années 1990, avec les procès Touvier, puis Papon, et l'incompréhension face à la déportation des juifs de France qui n'avait pas été dénoncée, jugée et condamnée. Pour finir il faut reconnaître que, au-delà des injustices inhérentes à un phénomène de cette ampleur, l'épuration traversa toute la communauté nationale, fut graduée et limitée dans le temps, contrairement à ce que l'on peut observer bien souvent aujourd'hui, où instructions et procès durent de dix à vingt ans. ■



Fabrice Virgili, né en 1961, est directeur de recherche au CNRS et enseigne à la Sorbonne. Il est notamment l'auteur de *La France virile. Des femmes tondues à la Libération* (Payot, 2000) et de *Naître ennemi. Les enfants de couples franco-allemands nés pendant la Seconde Guerre mondiale* (Payot, 2009). Il prépare, avec François Rouquet, *Les Français et l'épuration* (Gallimard, 2015).

LE SIÈCLE DE SANG

LA GUERRE COMME VOUS NE L'AVEZ JAMAIS LUE

« Pédagogique, maîtrisé, très enlevé. »

Vincent Tremolet de Villers

LE FIGARO



AVEC 26 CARTES EN COULEURS

Commandez directement sur www.lexpress.fr/boutique/le-siecle-de-sang

L'EXPRESS PERRIN

CHINE

**Près de 10 % de croissance par an
Une seule barrière... la langue**



EXPAT'

**+ 50 % sur mon salaire
avec le statut expat'.
Une seule barrière... la langue**



AUSTRALIE

**14 000 visas* par an !
Une seule barrière... la langue**



**SALON
EXP
LANGUES**



PARLER-ÉTUDIER-TRAVAILLER-S'EXPATRIER

Osez le monde

5-7 FÉVRIER 2015
Paris Expo Porte de Versailles
Hall 4.1

ORGANISÉ PAR

L'EXPRESS



@expolangues

www.expolangues.fr

*Programme Vacances Travail (PVT)